



16e séance du Conseil général

Législature 2016-2020

Mercredi 16 mai 2018 à 17h30

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence : Maria Belo (POP)

Trente-neuf Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Bärtschi Francis, Belo Maria, Borel Pierre-Alain, Boukhris Karim, Brechbühler Thierry, Brossard Carmen, Bühler Pascal, Can Oguzhan, Cassard Christian, Chantraine Hughes, Christen Jean-Denis, Curty Sarah, Deschenaux Sven, Erard Monique, Erard Nathan, Erard Sven, Fatton Marc, Favre Andy, Favre Lionel, Fivaz Blaise, Frutschi Marc, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Haldimann Cédric, Jeandroz Françoise, Jobin Patrick, Lalive Jean-Emmanuel, Locatelli Silvia, Monard Anne, Morel Yves, Moser Claude-André, Othenin-Girard Michael, Roulet Paola, Schafröth Marc, Schneeberger Marina, Spoletini Giovanni, Surdez Daniel, Ummel Christophe, Vaucher Alain

Excusé(e)s : Bosshart Nicole, Lièvre Assamoi Rose

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal de la séance N° 13 est adopté sans modifications et avec remerciements à sa rédactrice.

Mme Maria Belo, Présidente : Bonsoir Mesdames et Messieurs, chères conseillères, chers conseillers. Je vous souhaite tout d'abord la bienvenue à cette seizième séance de la législature et la dernière pour moi comme Présidente. Mais ça, vous le savez.

Je dois vous informer que Mme Nicole Bosshart s'est excusée pour cette séance. Elle sera remplacée par M. Marc Frutschi pour son rôle de scrutateur. Il est déjà en place, c'est bien.

16e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mercredi 16 mai 2018 à 17h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 13e séance du Conseil général du 6 février 2018.
2. Comptes 2017 : rapports du Conseil communal, de la Commission financière et des sous-commissions
 - a. discussion générale;
 - b. discussion de détail + traitement des interpellations;
 - c. vote de l'arrêté;
 - d. prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière.
3. Partie officielle et constitutive du Bureau du Conseil général
 - a. discours de la présidente sortante du Conseil général;
 - b. élection du bureau du Conseil général pour l'année 2018-2019;
 - c. discours du/de la président-e du Conseil général pour l'année 2018-2019.
4. Motion du groupe UDC "Incitons les automobilistes à plus de civilité en Ville", déposée lors de la séance du 23 avril 2018 et non développée.
5. Motion du groupe UDC "Des passages pour piétons... source de dangers ?", déposée lors de la séance du 23 avril 2018 et non développée.

Maria Belo
présidente du Conseil général

Objets déposés

Postulat des Verts

Un geste pour les employéEs de la commune qui ont été soumis à diverses mesures !

Nous prions le CC d'étudier un moyen de compenser les diverses mesures prises au moins pour l'année 2017, notamment pour diminuer la masse salariale.

Demander un effort lorsque les prévisions s'avèrent économiquement particulièrement difficiles peut exceptionnellement être décidé. Ce que nous avons fait lors de l'établissement du budget 2017.

Le résultat des comptes 2017 nous donne heureusement tort ! Ballon d'oxygène fort bienvenu !

Même si le bénéfice final résulte de raisons extraordinaires comme ici, les sacrifices consentis doivent être dédommagés.

Il convient d'étudier les moyens qui d'une part offrent une reconnaissance au personnel pour son engagement et d'autre part ne contrevient pas à la législation.

Nous remercions le CC de revenir rapidement devant notre autorité avec une proposition qui démontrerait concrètement sa gratitude au personnel de la Commune, ceci pour son sens du devoir et sa loyauté.

Pour les Vert-e-s

Monique Erard, Sven Erard, Anne Monard

Postulat des Verts

Instauration d'un mécanisme de compensation pour les efforts demandés au personnel

Nous invitons le CC à prévoir, lors de l'établissement de budgets de crise impliquant des mesures sur les conditions de travail du personnel communal, qu'un mécanisme soit initié pour permettre de compenser les pertes salariales ou la péjoration des conditions générales.

Développement :

Les comptes 2017 montrent à l'évidence que l'établissement d'un budget de crise implique de prévoir des mesures sauvegardant le bon fonctionnement des institutions. Lorsque celles-ci sont prises, avec les difficultés qu'elles engendrent pour les personnes directement touchées, il n'existe pas de solution pour revenir en arrière si par bonheur la situation est, même comme ici par des faits extraordinaires, revenue à meilleure fortune.

Dès lors, nous prions le CC d'étudier les voies et solutions qui permettraient d'instaurer un mécanisme de compensation offrant la garantie au personnel qu'il n'est pas sacrifié sur l'autel des réglementations comptables souvent incompréhensibles pour le commun des employés.

Pour ne pas brider la créativité du CC et de ses services, c'est volontairement que nous n'apportons pas de solutions précises, évitant ainsi de fermer des portes sur de nouvelles pistes. Nous remercions le CC pour sa contribution à la résolution d'un problème qui ne manquera pas de marquer nos futures discussions budgétaires.

Pour les Vert-e-s

Monique Erard, Sven Erard, Anne Monard

Mme Maria Belo, Présidente : Avant de passer à l'ordre du jour, je vous signale que les deux motions du groupe UDC, les points 4 et 5, ne seront pas traitées ce soir, pour ne pas prolonger la séance au vu de la soirée festive qui s'ensuit. Elles seront donc traitées le 28 juin.

Avant de passer au point 2, le Président du Conseil communal aimerait faire une intervention liminaire. Je donne la parole à M. Théo Huguenin-Elie.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Merci Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi en préambule de cette séance des comptes 2017 de prononcer un bref message liminaire. Et une fois n'est pas coutume, en commençant par une citation, extraite de Terre des Hommes, en essayant d'éviter la caricature du professeur de français, ce qui n'est pas toujours facile pour moi.

La citation me semble correspondre parfaitement à notre situation. Nous, citoyens d'une ville en difficulté, mais pas seulement. Nous, élus représentants du peuple, appelés à prendre nos responsabilités et appelés à bâtir un avenir solide pour notre ville. Je cite : « *Etre homme, c'est*

précisément être responsable. C'est connaître la honte en face d'une misère qui ne semble pas dépendre de soi. C'est être fier d'une victoire que les camarades ont remportée. C'est sentir, en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde. ». Il m'apparaît, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à la fin d'une année de présidence, au milieu de notre législature, que nous en sommes précisément là. Que nous en sommes, collectivement, précisément là et je le dis avec beaucoup de fierté. Je m'explique.

Il m'apparaît que chacun et chacune d'entre nous, dans nos rôles respectifs, assume sa responsabilité d'Homme – excusez-moi Mesdames, c'est l'expression de St-Exupéry – en éprouvant durement les vicissitudes que connaît notre cité et en se réjouissant de manière solidaire de chaque succès, encore modeste, bien sûr, que nous rencontrons ensemble. Nous savons que nous avons, chacun, une pierre à poser pour bâtir le monde. Et nous reconnaissons la nécessité que l'autre, celui qui est différent, pose la sienne. En d'autres termes, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, il m'apparaît que la dynamique, aujourd'hui, qui nous anime est de celle qui pourrait nous apporter à terme le succès auquel nous aspirons tous. Cette dynamique responsable, positive, solidaire, est celle non seulement qui prévaut au Conseil communal et dans l'administration, mais également celle qui prévaut, me semble-t-il, au sein de votre autorité. Evidemment, et c'est heureux, le respect mutuel et la volonté de travailler ensemble dans un but et un état d'esprit commun n'amenuisent en aucun cas les débats de société, ne relativisent aucune position idéologique, mais ils génèrent la friction susceptible de provoquer les étincelles, si vous me passez la métaphore.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je suis convaincu que nous sommes sur la bonne voie. Aussi, j'aimerais d'abord remercier chacun de mes collègues pour la qualité des échanges et la profondeur des réflexions, même si cela, parfois, nous prend beaucoup de temps, – mais nous jugeons tous que ce temps est nécessaire – , et pour le travail accompli durant cette première moitié de législature.

Au nom du Conseil communal, j'aimerais aussi remercier l'ensemble de l'administration pour les compétences déployées dans un contexte qui est parfois difficile et pour le souci constant de la qualité des prestations délivrées à notre population.

Enfin, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, j'aimerais vous remercier pour la qualité du travail effectué par le législatif et pour la confiance régnant entre nos deux autorités.

Je vous remercie de votre attention.

Rapport de la Commission financière Comptes 2017

(du 18 avril 2018)

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la commission

Pour le PS:	M. Oguzhan Can M. Pascal Bühler Mme Silvia Locatelli M. Patrick Jobin	
Pour le PLR:	M. Daniel Surdez M. Christophe Ummel M. Alain Vaucher M. Cédric Haldimann	vice-président
Pour le POP:	M. Julien Gressot M. Karim Boukhris M. Nathan Erard	président
Pour l'UDC:	M. Marc Schafroth M. Thierry Brechbühler	rapporteur
Pour Les Verts:	Mme Monique Erard M. Sven Erard	

Composition du Conseil communal

M. Huguenin-Elie, président, directeur du dicastère de l'urbanisme, des bâtiments et des relations extérieures (DUBRE).

Mme Katia Babey, vice-présidente, directrice du dicastère de la jeunesse, des affaires sociales, des sports et de la santé (DJASS).

M. Théo Bregnard, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI).

M. Marc Arlettaz, directeur du dicastère de la sécurité, des espaces publics et des énergies (DSEPE).

Mme Sylvia Morel, directrice du dicastère des finances, de l'économie et des ressources et des espaces publics (DFER).

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La commission financière s'est réunie à deux reprises, soit le 20 mars et le 18 avril 2018.

Le Conseil communal a participé *in corpore* aux deux séances de la Commission, accompagné de Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances.

M. Thierry Brechbühler (UDC) siégeait pour la première fois, en remplacement de M. Lionel Favre, démissionnaire.

MM. Oguzhan Can (PS), Pascal Bühler (PS) et Alain Vaucher (PLR) étaient excusés pour la séance du 20 mars.

M. Oguzhan Can (PS) était excusé pour la séance du 18 avril.

Présentation générale des comptes 2017

En préambule, nous précisons que le résultat économique correspond au résultat total épuré des opérations uniques, extraordinaires et des réévaluations des participations ayant eu lieu durant l'exercice en question.

Le résultat économique des comptes 2017 présente un déficit économique estimé à CHF 13.2 millions. Ceci reste inquiétant, d'autant que si l'on regarde les comptes 2016, le déficit était de CHF 15.6 millions et le budget 2018 prévoit un déficit de CHF 17.6 millions.

Le budget 2017 prévoyait un déficit de CHF 18'280'590.-. Un prélèvement de CHF 11'500'000.- à la réserve de politique conjoncturelle ramenait ce déficit à CHF 6'280'590.-.

Le résultat des comptes 2017 présente un excédent de revenus de CHF 11'445'667.14. Celui-ci s'explique par des variations tant dans les charges que dans les produits et qui sont intervenues en cours d'exercice mais qui ne sont pas pérennes. Il est donc important de tenir compte du déficit économique et non pas du bénéfice de l'exercice.

Comptes 2017, résultat final	+ CHF	11.4 millions
Remboursement de l'ex-cpc	- CHF	15.2 millions
Prêt à TransN non enregistré au moment de la création de la SA	- CHF	3.4 millions
Diverses opérations uniques influençant le compte de résultat	- CHF	6.0 millions
Comptes 2017, déficit économique	- CHF	13.2 millions

Le déficit économique s'améliore de CHF 5.1 millions entre le budget (CHF 18.3 millions avant prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle) et les comptes (CHF 13.2 millions). Cela s'explique au regard des éléments suivants :

(+ amélioration, - détérioration)

Biens, services et marchandises	+ CHF	2.3 millions
Intérêts passifs	+ CHF	1.4 million
Amortissements courants	+ CHF	1.2 million
Recettes fiscales	+ CHF	1.7 million
Augmentation des subventions scolaires	+ CHF	0.7 million
Attribution / prélèvement de financements spéciaux (Eau / STEP / Déchets)	- CHF	1.5 million
Divers	- CHF	0.7 million

Fiscalité

La fiscalité des personnes physiques est en recul de CHF 2.75 millions entre les comptes 2016 et les comptes 2017. À noter que le budget 2017 prenait en considération une hausse de 3 points de l'impôt communal pour les personnes physiques. Cet élément a été refusé en votation par la population.

La fiscalité des personnes morales entre les comptes 2016 et 2017 amorce une amélioration de CHF 0.85 million. La part au pot commun a permis à la Ville de recevoir une somme supplémentaire de CHF 4.4 millions.

L'impôt sur les frontaliers s'améliore de CHF 1.25 million. Il faut également relever que le refus par le peuple de la bascule de cet impôt a permis d'éviter une perte de CHF 2.2 millions à la Ville.

L'amnistie fiscale qui s'est terminée en 2017 a permis une rentrée exceptionnelle de CHF 2.2 millions.

Effectif (en Emploi Plein Temps (EPT))

Par rapport au budget 2017, l'effectif diminue de 11.71 EPT. Par contre, en regard avec les comptes 2016, il augmente de 5.92 EPT et avec les comptes 2015 de 0.35 EPT. Ces variations d'effectif sont principalement la cause des obligations voulues par l'État dans des services dont les villes sont dépendantes et ne peuvent qu'appliquer les directives.

Investissements

Les investissements soumis au frein à l'endettement, budgétés à CHF 9.9 millions, sont inférieurs de CHF 0.9 million. Ceux non soumis au frein à l'endettement, budgétés à CHF 15.2 millions, sont inférieurs de CHF 7.8 millions. La diminution des investissements de ces dernières années commence à diminuer les charges d'amortissement de la Ville.

Grâce au fond résiduel de l'ex-CPC et à Viteos, la dette a été diminuée de CHF 21 millions. Elle se monte malgré tout encore à CHF 395 millions.

Prises de positions des représentants des groupes

Préavis du groupe PS

Les opérations extraordinaires qui ont pu être effectuées dans les comptes 2017, notamment le versement de plus de CHF 15 millions de l'ancienne caisse de prévoyance communale, n'occultent pas le déficit opérationnel de plus de CHF 13 millions. D'une part, elles ne se reproduiront plus et, d'autre part, les recettes fiscales ordinaires ne se relèvent pas, même si leur baisse se tasse.

Néanmoins, il faut saluer l'amélioration de plus de CHF 5 millions entre le budget 2017, sans prélèvement à la réserve conjoncturelle, et les comptes 2017, sans opérations extraordinaires. Celle-ci est due à la maîtrise des finances du Conseil communal et de ses services, mais également aux sacrifices importants consentis par les collaborateurs de la Ville et de sa population.

Par ailleurs, le PS rappelle que notre ville continue d'avoir un problème de recettes. Si le report de la bascule de l'impôt des frontaliers par le peuple neuchâtelois a permis de limiter l'ampleur du déficit, celui-ci demeure réel et des solutions doivent émerger. Cela passera par des actions concrètes visant à faire rayonner notre cité et y créer des richesses. Mais rappelons aussi que notre ville ne retrouvera pas l'équilibre sans une répartition plus équitable des richesses au sein du canton.

Préavis du groupe PLR

Les commissaires PLR saluent le résultat des comptes 2017 qui est, même s'il reste fortement déficitaire, bien meilleur que prévu.

Des intentions aux réalisations, il y a un fossé. De même, un budget des dépenses « serré » est facile à établir, mais difficile à tenir. Il faut de la rigueur et nos remerciements vont au Conseil communal et aux services communaux qui montrent qu'ils ne se contentent pas d'intentions et qu'on peut leur faire confiance.

Le remboursement unique de presque CHF 21 millions de l'ex-CPC est une excellente surprise à relever.

Il n'en demeure pas moins que la situation reste précaire et très préoccupante, ce qui s'exprime par le sévère déficit économique.

Il s'agit donc de ne pas relâcher l'effort, et le PLR compte sur le Conseil communal et le soutiendra dans la continuité des restructurations déjà engagées, et dans la recherche de celles encore à faire.

Par exemple la politique foncière de ces derniers temps, qui consiste à vendre certains biens pour dégager des moyens pour en rénover d'autres et en accroître leur utilité et leur rentabilité, commence à porter ses fruits et doit être poursuivie.

Une grande quantité de logements est en construction par des privés. Cela valorise des espaces jusqu'ici peu qualitatifs et c'est un encouragement dans le sens où notre ville bénéficie de l'intérêt des investisseurs. Cela génère aussi du travail pour notre économie locale.

Il faudra que de nouveaux citoyens arrivent pour occuper ces nouveaux appartements. Un potentiel d'accroissement de notre assiette fiscale est donc présent. Dans ce sens, nous nous félicitons de nous être engagés contre l'augmentation de la fiscalité, ce qui maintient notre ville dans la course de la concurrence fiscale avec les autres collectivités. Ceci était indispensable au vu d'influencer au mieux cette perspective.

Nous recommandons l'acceptation des comptes 2017.

Préavis du groupe POP

Les commissaires POP prennent acte des comptes 2017 et se réjouissent du bénéfice moins déficitaire que prévu. Ce résultat extraordinaire provient en grande partie de la fin de l'épisode de la liquidation de la caisse de pension. À cela s'ajoutent d'autres éléments extraordinaires qui ne se reproduiront plus à l'avenir. Les comptes montrent à nouveau que contrairement à ce qu'en disent certains, la gestion de la Ville est bonne et que cela porte ses fruits. Ce résultat ne doit toutefois pas masquer la réalité d'une situation toujours autant difficile avec un résultat hors éléments extraordinaires négatif de CHF 13.2 millions, ce qui constitue néanmoins une nette amélioration par rapport au budget.

Le POP a une pensée particulière pour le personnel de la Ville qui est sous pression et dont la limitation des effectifs ne lui permet pas de réaliser son

travail dans de bonnes conditions. Cela débouche sur un nombre de départs important et donc une perte d'efficacité ainsi qu'une augmentation des arrêts de travail de longue durée.

À l'heure actuelle, aucune solution d'économies substantielles n'est apparue alors que le refus de l'augmentation des impôts communaux n'a pas permis d'amener un bol d'air qui aurait permis de voir l'avenir plus sereinement. Le POP relève que les nombreuses propositions émises lors des États généraux n'ont plus jamais été évoquées avec le Conseil communal. Ceci nous questionne sur son utilité réelle.

En 2017, comme chaque année, les décisions du canton ont péjoré les recettes de la Ville. Pour les prochaines années, il faut déjà prévoir une nouvelle reprise de points d'impôts et l'évocation d'une seconde réforme de la fiscalité des entreprises ne peut que nous inquiéter étant donné l'impact potentiel sur les finances de notre ville.

Le vote cantonal sur le Nouvel Hôtel Judiciaire démontre une nouvelle fois la difficulté d'obtenir un investissement et une répartition juste des missions cantonales. Et que dire de la répartition du produit du travail réalisé dans les entreprises installées en ville ?

Préavis du groupe UDC

A la lecture du résultat des comptes, les représentants UDC auraient pu afficher un large sourire. Malheureusement, en faisant abstraction de toutes les écritures extraordinaires et de ce fait non renouvelables, le résultat économique de l'exercice affiche, encore et toujours, un important déficit de CHF 13.2 millions.

Nos inquiétudes sont renforcées par le fait que pour équilibrer les comptes 2016, il a fallu avoir recours à la réserve de politique conjoncturelle à hauteur de CHF 10 millions, et que pareil prélèvement est prévu au budget 2018, laissant malgré tout encore apparaître un déficit de CHF 5.2 millions. Ces chiffres démontrent que notre ville n'est pas encore sortie d'affaire.

Pour terminer sur une note plus optimiste, une amélioration de plus de CHF 5 millions a été réalisée principalement dans les biens, services et autres charges d'exploitations et au chapitre de la fiscalité, une reprise semble s'amorcer au niveau des personnes morales.

Nous espérons que ce début d'éclaircie se poursuive sans que le noir nuage de l'État ne vienne tout gâcher.

Préavis du groupe Les Verts

A la réception des documents pour la tenue des séances de sous-commission des 19 ou 20 mars 2018, les membres Vert-e-s de la Commission financière ont d'abord cru à une erreur...

En effet, alors que le budget prévoyait un déficit de plus de CHF 18 millions, avec un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de près de CHF 11.5 millions pour le ramener à CHF 6.8 millions, voilà que le résultat des comptes 2017 se solde par un bénéfice de plus de CHF 11 millions !

Juste le temps de nous étonner, de nous questionner, de nous réjouir quand même de cet excellent résultat et nous revoilà face à la réalité ordinaire, bien moins riante !

Divers évènements uniques enregistrés dans l'exploitation et d'autres encore qualifiés d'extraordinaires expliquent ce retournement de situation imprévisible, et le constat tombe : le déficit économique 2017 (donc sans tous ces évènements particuliers) se monte à CHF 13.2 millions ! Soulignons que l'amélioration est tout de même de plus de CHF 5 millions par rapport au budget ! Bel effort, que les services et les employé-e-s en soient remercié-e-s, mais pas de quoi augurer des lendemains qui chantent ! Il faudra équilibrer le résultat économique ! Le défi est de taille mais avec le concours de tou-te-s, nous sommes prêt-e-s à le relever ! Les solutions ne sont pas simples à imaginer et encore moins à mettre en place. Le budget 2018 en est la preuve (déficit annoncé de plus de CHF 5 millions, prélèvement à la réserve de CHF 10 millions).

Les comptes 2017 nous offrent un ballon d'oxygène, tant mieux ! Ce résultat positif, certes imprévisible, inspire aux Verts la réflexion suivante : les employé-e-s qui ont consenti des efforts, aussi bien financiers qu'en termes de conditions de travail, de productivité, doivent avoir un sentiment mitigé, voire amer en découvrant les comptes 2017, même si ce sont les circonstances particulières de 2017 qui ont créé cette surprise. Nous-mêmes sommes « mal à l'aise » et c'est dans ce contexte, et comme on est toujours plus intelligent après, que les commissaires Vert-e-s proposeront de déposer un postulat demandant l'étude de la création d'une

réserve ou de tout autre moyen, qui permettrait à l'avenir, si une telle situation devait se reproduire, de manifester concrètement la reconnaissance de l'employeur à ses employé-e-s.

Adoption des rapports des sous-commissions

Les rapports des sous-commissions sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Adoption du rapport de la Commission financière

Le rapport de la Commission financière est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbaton des comptes 2017

Les comptes 2017 tels que présentés par le Conseil communal sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Remerciements

La Commission financière remercie le Conseil communal et la cheffe du service des finances pour leur participation engagée et la qualité des réponses fournies.

Elle tient en outre à remercier sincèrement le secrétariat du dicastère des finances pour le suivi efficace sur le plan logistique contribuant au bon déroulement des séances de la Commission.

Nos remerciements vont également et spécialement à toutes les personnes rencontrées durant nos travaux, ainsi qu'à l'ensemble des employé-e-s pour leur professionnalisme et leur engagement complet, malgré les mesures qui leur sont imposées depuis plusieurs années.

Pour la Commission financière
Marc Schafroth
Rapporteur

Rapport de la sous-commission des comptes 2017

Dicastère de M. Théo Huguenin-Elie (DUBRE)

Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Nathan Erard	POP
	Monsieur Daniel Surdez	PLR, rapporteur
	Monsieur Thierry Brechbühler	UDC, excusé

La sous-commission s'est réunie le lundi 19 mars 2018 en présence de Monsieur Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef de dicastère, de Madame Sarah Steinweg Clark, administratrice, et des chefs de services et responsables suivants :

- Centres 100, 110, 121, 124, 125 et 150 : Mme Sarah Steinweg Clark, pour les centres relatifs au Conseil général, au Conseil communal, à la Chancellerie et au service juridique ainsi qu'au service des affaires régionales et relations extérieures (SARRE) et aux transports
- Centres 200, 201, 210, 211, 212, 230, et 240 : MM. Antoine Guilhen (chef de service, architecte) et Fernando Soria (administrateur) pour le service des bâtiments et du logement (SBL)
- Centres 250, 755 et 813 : Mme Anne-Véronique Robert (responsable des permis de construire), MM. Philippe Carrard (responsable du secteur planification et aménagement du territoire, urbaniste communal), José Angel Esteras (responsable du secteur patrimoine, architecte du patrimoine) et Yanick Stauffer (responsable du secteur marketing urbain, commerce et immobilier) pour le service d'urbanisme et de l'environnement (SUE)
- Centres 701, 712, 720 et 721 : MM. Pierre Schneider (chef de service, ingénieur communal) pour les services techniques (ST) et Jacques Vidal (responsable de la station d'épuration des eaux - STEP)
- Centre 770 : Mme Catherine Huther (cheffe de service) pour le service géomatique

- Centre 126 : M. Giovanni Sammali (chef de service) pour le service de la Communication

Remarques générales

Le chef de dicastère salue la situation toujours très positive au sein du dicastère, et cela malgré les réductions d'effectifs. L'architecte du patrimoine a malheureusement annoncé son départ. Une personne d'envergure a pu être recrutée à sa place. Concernant le service des bâtiments et du logement (SBL), le chef de service a été nommé "architecte communal", la personne portant ce titre étant partie à la retraite sans être remplacée. Toujours au SBL, le secteur d'architecture rencontre quelques soucis pour suivre l'ensemble des dossiers toujours plus nombreux, notamment en l'absence de tout mandat externe. Il n'est donc pas exclu, et cela sera la première fois depuis 2015, qu'une demande soit présentée au Conseil communal afin d'augmenter les EPT pour soutenir ce secteur.

100 – Conseil général

Aucune remarque particulière.

110 – Conseil communal

Un dépassement est à noter au compte 36330010 dû à une subvention octroyée à la manifestation "Ola Portugal".

121 – Chancellerie

Un dépassement au niveau des ressources humaines est à noter dû à l'absence de longue durée d'une collaboratrice qui a dû être remplacée, quand bien même la Ville devait encore s'acquitter de son salaire.

124 – Service juridique

La différence positive entre les comptes et le budget s'explique par les départs du chef de service et de son adjoint à fin septembre, respectivement fin novembre. Cela a conduit à revoir la structure de ce service en lien avec celle de la Chancellerie. Dans l'attente de la nouvelle organisation, qui sera effective en 2018 et qui impliquera l'intégration au sein de la Chancellerie du Service juridique en tant que secteur, une solution transitoire, faisant notamment appel à des mandats donnés à

l'externe, a été trouvée afin de répondre aux questions juridiques. Ceci explique le dépassement figurant au compte "Conseillers externes-Experts".

125 – SARRE

Le service a été dissout à la fin de l'année 2017. Les comptes ayant été bien tenus, aucune remarque particulière n'est faite.

126 – Communication

Le service a dû faire face à un double défi au niveau des ressources humaines en 2017, à savoir un congé maternité ainsi qu'un arrêt maladie de longue durée qui s'est soldé par une démission. Une réflexion a été menée sur ce poste qui a été repensé et davantage axé sur l'image / la vidéo, une webmaster technique à 50% opérant la gestion technique des sites de la Ville a donc été engagée. L'année a été passablement chargée et le service a mené plusieurs actions, dont des campagnes de votations (HNE, NHOJ, RIFRON...). Plusieurs prestations croisées ont été effectuées, par exemple avec la ville du Locle et le Canton, qui leur ont ensuite été refacturées. Un léger dépassement au compte "Annonces-publications" s'explique par l'opportunité saisie de publier dans le guide Hiver du Matin une page à prix cassé.

150 – Transports

Légère diminution de la contribution au pot commun. A noter que la plupart des charges de ce centre ne sont pas maîtrisables puisqu'elles découlent de lois ou de conventions.

200 – Service des bâtiments et du logement

Le chef de service rappelle que le SBL fut créé au début 2016, de la réunion de l'ancien service de la Gérance communale et de celui du Service d'architecture et des bâtiments. Il vient de terminer sa deuxième année d'existence. Le regroupement de l'ensemble du personnel à Serre 23 a amélioré les synergies et la dynamique du service s'est vue renforcée. Malgré les restrictions budgétaires, les projets sont toujours très nombreux. A citer, pour 2017, le grand chantier de rénovation des bâtiments Tertres 7-9 - Louis-Agassiz 5, ainsi que de ceux situés rue

Président-Wilson 17-21 (agent énergétique). A cela s'est ajouté la rénovation de 24 appartements vétustes pour un montant de CHF 1'135'000 ainsi que 30 appartements rénovés pour Prévoyance.ne, soit une moyenne d'un par semaine. La politique de rénovation choisie aujourd'hui est de procéder au cas par cas, ce qui n'implique pas de surcoût ni de déplacement de personnes, parfois âgées et attachées à leur logement. Seule l'enveloppe est travaillée en une seule fois, sans besoin de déplacer les locataires.

Une sorte de prototype d'appartement existe ainsi, surtout pour les cuisines et les matériaux utilisés, mais une certaine marge de manœuvre est tout de même laissée aux gérants techniques. Les parquets sont systématiquement conservés, tout comme les poêles anciens et plus particulièrement le cachet général.

Les comptes sont bien tenus par rapport aux budgets, même s'il s'agit d'un exercice difficile puisque les moyens sont extrêmement limités.

Ce souci constant de gestion précise est salué par les commissaires.

201 – Bâtiments divers d'utilité publique

L'administrateur rappelle la liste des bâtiments figurant dans ce centre, tels que Serre 23, les Anciens abattoirs, la Maison du Peuple, l'Usine électrique, le SISPOL, le Théâtre, la Salle de musique, Passage Léopold-Robert 3, Rocher 1, Doubs 32, etc.

La rénovation du bâtiment central des Anciens abattoirs a été lancée ce jour car il s'agit d'être prêt pour les locations prévues dès le mois d'août tant les réservations sont nombreuses, surtout pour la période avant Noël. Le Conseil communal a sur ce point décidé que pour les mois de novembre-décembre, aucune gratuité, partielle ou totale, ne serait accordée afin de permettre de répondre à la forte demande provenant des entreprises et de ne pas péjorer la rentabilité du site.

Une réflexion est en cours avec le collectif FabLab (laboratoire d'innovations lié aux hautes écoles et à l'art, existant dans de nombreuses villes) qui sera quelques temps installé à la Maison du Peuple, avant d'étudier si des travaux peuvent être réalisés pour qu'ils emménagent ensuite dans les anciens ateliers des abattoirs. Le service est également

en discussion avec Viteos qui souhaite prolonger le chauffage à distance en bénéficiant de l'allée centrale des abattoirs pour sa connexion. Cela permettrait d'assainir plus rapidement le bâtiment. La cheminée du site serait alors utilisée pour la chaufferie, permettant de la sauvegarder à long terme (50-100 ans).

Un commissaire s'interroge de savoir si l'on ne devrait pas envisager de valoriser les terrains aux alentours des abattoirs. Une réflexion à ce sujet a déjà eu lieu et les services ne sont pour l'instant pas favorables à un morcellement du terrain, notamment pour la construction de logements, mais se dirigent plutôt vers une optique d'accueil de bâtiments publics qui ne fonctionneraient pas la nuit et les week-ends afin d'éviter les conflits avec d'éventuels événements qui auraient lieu aux abattoirs.

210 – Gérance-secrétariat

Aucune remarque particulière.

211 – Bâtiments locatifs

Concernant le décompte des intérêts figurant dans les comptes, il a été accepté par le service des finances de ne plus se baser sur le 100% mais sur le 80% de la valeur au bilan. Même si l'opération est blanche pour la Ville (diminution des recettes aux finances), elle est plus correcte. Suite à l'introduction de MCH2, toutes les charges sont aujourd'hui correctement imputées, permettant de s'approcher au plus près de la rentabilité exacte du parc immobilier. Le poste relatif aux "Travaux de gros entretien" dépasse de beaucoup le budget prévu, mais ces dépenses sont compensées par la plus-value dégagée par ces rénovations et qui figure sous le compte réévaluations bâtiments PF.

Au niveau des objets à vendre au sein du parc immobilier, il en reste quelques-uns, mais de très faible valeur. Certains objets ne génèrent pas beaucoup de rendement, mais ont une grande valeur patrimoniale. Ils seront donc conservés. Pour le reste, les objets que nous possédons sont rentables. Le parc immobilier devrait donc désormais rester stable. La rentabilité des immeubles est en outre analysée en permanence. On reste cependant attentif à toute opportunité d'achat qui pourrait se présenter et qui rentrerait dans notre stratégie immobilière.

212 – Parkings

Le parking de l'hôpital est désormais rentable malgré des coûts de déneigement pourtant conséquents. La convention de gestion a été renégociée avec HNE et les locations sont désormais plus importantes.

Le parking Volta présente également un meilleur résultat, une situation qui devrait se pérenniser suite à l'ouverture du centre Volta.

230 – Bâtiments industriels

La vente de Paix 152 devait être réalisée fin 2016, elle a finalement eu lieu fin février 2017, raison pour laquelle il y a des chiffres dans ce centre alors que rien n'était budgété.

240 – Domaines

Ce centre comprend les surfaces et domaines agricoles loués ainsi que le vin de la Ville. Celui-ci est désormais autoporteur. La Coop a notamment acheté notre vin et les personnes s'occupant de sa promotion sont toujours très motivées et cela se ressent dans les ventes. L'événement "mariage arrangé" proposant des mets accordés avec les vins de la Ville à la Pinte Neuchâteloise est présenté. L'idée est de reproduire cet événement l'année prochaine dans un autre restaurant et dans le cadre du Festin Neuchâtelois. Il s'agit d'une belle action promotionnelle.

250 – Foncier

Ce centre comprend les terrains destinés à être vendus et libres de construction ainsi que ceux étant en droit de superficie. Une différence par rapport au budget est à noter au niveau du prélèvement des intérêts qui se font désormais sur la valeur historique (soit avant réévaluation). Dans cette logique, les nouveaux terrains seront inscrits à leur valeur d'acquisition. Les gains sur les ventes de terrains sont liés à l'échange de terrain SCAN ainsi qu'à la vente de Polyexpo à l'Etat.

701 – Services techniques / 712 constructions nouvelles

Plusieurs grands chantiers ont été menés en 2017 dont celui du Pont du Manège ainsi que celui de la rue Jacob-Brandt, qui offre désormais un modèle pour les futures zones 30. Le dépassement relevé au niveau des

salaires du personnel est dû au transfert dans le compte de résultat du salaire de la collaboratrice s'occupant du PGEE. Celui-ci est cependant partiellement couvert par la subvention reçue au 4631000.

Le centre 712 présente des revenus très importants émanant de la taxe d'équipement. Ceux-ci sont difficiles à prévoir car ils dépendent du nombre de permis de construire et de leur importance, la taxe étant facturée en proportion du volume construit ou modifié et perçue au moment de l'ouverture des chantiers.

720 – Station d'épuration (STEP) / 721 – réseau séparatif

Suite à la visite effectuée sur site ce jour par les commissaires et aux informations données sur les futures installations relatives aux micropolluants, la question de savoir si l'équipe actuelle pourra gérer ces nouvelles installations se pose. Une surcharge de 0.3 EPT est en effet prévue pour la STEP. Aujourd'hui, la taxe fédérale est de CHF 9.-/habitant par année. Après la mise en service des installations destinées aux micropolluants, la taxe sera abolie, remplacée par les frais d'exploitation du nouveau traitement vraisemblablement supérieurs au montant de la taxe.

Outre les travaux effectués en interne, un projet pilote de numérisation des plans de la STEP en 3D a été mandaté à l'externe. Ces plans devraient permettre de modéliser les futures constructions et à moyen terme de travailler à la supervision de l'ensemble du site au moyen de tablettes.

La presse ayant fait état récemment de présence de drogues dans les eaux usées (notamment à Genève), cela n'est cependant pas mesuré ici. Par contre, les eaux usées et boues extraites contiennent des quantités non-négligeables de métaux précieux, malheureusement très dilués. L'Université de Neuchâtel souhaite tenter de les récupérer dans les boues par le biais de champignons, un doctorant va ainsi y consacrer sa thèse. Les liens tissés avec l'Université sont nombreux puisqu'une étude sera réalisée sur l'évolution de la résistance des bactéries aux antibiotiques au travers de la STEP et dans les eaux passant par le canal de contournement (dispersion des gènes de résistance).

A noter pour conclure que ces comptes sont autofinancés par la taxe. Si celle-ci a été relevée à CHF 2.-/m³ d'eau consommée le 1^{er} janvier 2016, elle est encore inférieure au plafond fixé par le Conseil général, soit

CHF 2.30/m³. La réserve comptable actuelle permettra de financer la part communale pour le traitement des micropolluants sans qu'il soit nécessaire d'augmenter la taxe.

755 – Urbanisme

L'urbaniste communal passe en revue les dossiers qui ont principalement occupé le secteur planification durant l'année et qui devraient, pour la plupart, également se poursuivre en 2018. Le plan des mobilités, réalisé à l'interne malgré la charge importante représentée par ce projet, atteint désormais le stade de la mise en œuvre. Les premiers éléments ne sont pas spectaculaires, notamment l'introduction de plusieurs zones 30 et l'accent mis sur la mobilité douce, mais répondent à de nombreuses demandes de citoyens. La requalification de la rue du Cygne en lien avec le projet actuellement en construction à la place de TopTip a également passablement occupé le service. Les aménagements ont été repensés et seront réalisés en 2019. Des travaux de renouvellement urbain sont également prévus sur la rue de l'Avenir en collaboration avec les services techniques.

Un dossier très important occupera à l'avenir le service; la finalisation du plan directeur du territoire, dont découlera la révision du plan d'aménagement (PRAC), et qui se fera également principalement à l'interne.

La cheffe des permis de construire note pour sa part que la demande ne faiblit pas, puisque le nombre de permis délivrés et réalisés reste assez constant. Cependant, alors que les projets industriels étaient en berne en 2017, la situation semble s'inverser en 2018.

Les assainissements liés à l'amiante représentent une nouvelle tâche qui incombe désormais au service. Bien que très chronophage, aucun engagement n'a été fait pour y répondre, surchargeant d'autant le service responsable.

Le délégué au marketing urbain, commerce et immobilier relève que suite au départ du chef de service du SARRE, certaines tâches ont été transférées dans son secteur. Dès lors, un nouveau collaborateur a été engagé, dont les tâches toucheront surtout les domaines du commerce et du tourisme. Au niveau immobilier, le marché s'est détendu, quoique

presque trop fortement puisqu'environ 500 nouveaux appartements sont prévus en Ville. Le risque de vider le centre de la Ville en damier est donc réel et il faut s'en inquiéter. Le service poursuit son rôle de facilitateur et de prospection afin d'attirer d'éventuels investisseurs (notamment pour le site de la scierie des Eplatures). La complexité et la lourdeur des dossiers ayant trait à la salubrité est relevée. Une nouvelle problématique est en outre apparue: les punaises de lit, dont plusieurs cas ont dû être traités.

Comme indiqué en début de séance, l'architecte du patrimoine quittera ses fonctions fin mars et organisera d'ici là un dernier événement; l'inauguration de l'embellissement du Pont du Manège. Le concours visant à trouver un projet pour l'embellissement de ce pont a, pour rappel, été lancé début 2017 et le lauréat choisi en juin. La réalisation du projet se termine actuellement.

770 – Géomatique

La très bonne situation des comptes de ce service par rapport au budget est notamment due au fait que la moitié du salaire de la cheffe de service est temporairement remboursée par l'AI. Les frais d'impression ont nettement augmenté dû aux impressions effectuées pour les autres services, ce qui est tout à fait normal pour un service transversal, mais il s'agira d'augmenter le budget en conséquence pour 2019.

813 – Environnement

Ce centre sera fusionné au budget 2018 avec le 755, pour lequel un nouveau nom sera prochainement choisi. Le dépassement concernant les biens et services est dû à une provision créée pour compenser les débiteurs douteux liés aux diverses analyses ayant été effectuées sur le bâtiment Doubs 51. Une longue bataille judiciaire pourrait attendre la Ville sur ce dossier pour déterminer ce qui devra être fait et qui sera responsable de payer.

Le rapporteur de la sous-commission
Daniel Surdez

Rapport de la sous-commission des comptes 2017

Dicastère de Mme Katia Babey (DJASS)

Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Karim Boukhris	POP, rapporteur
	Monsieur Alain Vaucher	PLR
	Monsieur Oguzhan Can	PS

La sous-commission s'est réunie le lundi 19 mars 2018 de 7h45 à 12h00 en présence de Mme Katia Babey, conseillère communale, cheffe de dicastère et de Mme Ana Sarrias, secrétaire de direction, ainsi que, pour leurs services :

- Centre 115 : Mme Charline Checola (co-présidente) et Mme Alexiane Humberstet (co-présidente) pour le Parlement des jeunes
- Centres 301, 315 et 321 : M. Christophe Bissat (chef de service) pour le service de l'action sociale
- Centres 311, 482 et 483 : M. Souhaïl Latrèche (chef de service) pour le service de santé et promotion de la santé, et Mmes Ruth Hynek Hlavizna et Valérie Wyser-Attinger (orthophonistes co-responsables)
- Centres 520, 521, 524 et 525 : M. Rolf Aeberhard (chef de service) pour le service des sports
- Centres 550, 551 et 552 : M. Michaël Voegtli (chef de service) et Mme Sybille Ducommun (adjointe administrative) pour le service de la jeunesse

115 – Parlement des jeunes

Les coprésidentes actuelles, invitées à présenter les activités du Parlement des jeunes, évoquent les événements ayant pris place en 2017, notamment un *Pontjection* qui a eu lieu finalement au Parc des Musées, un *Speed Debating* ou la récolte de fonds pour le Zoo du Bois du Petit-

Château. Le comité apolitique, composé de 13 personnes cette année, a pour mission d'œuvrer pour/par des jeunes, d'offrir un espace de parole et de soutenir des projets jeunesse. En raison du manque d'information par rapport au budget à disposition, deux projets ont été refusés et le budget de CHF 7'810.- n'a été utilisé que partiellement (CHF 2'762.35).

Après quelques difficultés durant l'année 2017, le nouveau comité est confiant et motivé pour l'exercice 2018, souhaitant améliorer sa visibilité par le biais de différents réseaux. Il a noué notamment des liens avec les parlements des jeunes des villes du Locle, de Neuchâtel et la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes. Il pourra compter sur un accompagnement du service de jeunesse qui a désigné une "conseillère". Enfin, il aura l'opportunité de venir présenter ses projets, activités lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

301 – Office d'aide sociale

En préambule, le chef de service excuse l'absence de l'administrateur. Après une entrée en fonction assez engagée, il évoque différents changements liés au personnel en place et une réorganisation du service qui ont permis de :

- Répartir des tâches du secteur comptabilité entre différents collaborateurs suite au départ à la retraite du responsable;
- Nommer trois responsables de groupe assistantes sociales (AS) pour accompagner, former, répondre aux questions métiers des assistants sociaux (26 postes) répartis dans les trois groupes;
- Nommer une adjointe au chef de service pour l'appuyer dans les tâches, notamment de planification et d'organisation.

Cette réorganisation (organigramme remis aux commissaires) présente différents avantages, en matière de polyvalence, de suivi des dossiers des bénéficiaires et a permis d'améliorer la collaboration entre les différents secteurs.

Après avoir également eu l'occasion de présenter la situation lors d'une séance du Conseil communal par rapport au turn-over (50%), les problématiques liées au nombre de dossiers par AS, 2 EPT ont pu venir compléter les équipes. Avec la participation des autres communes et du

canton au pot commun, il convenait d'assurer une bonne gouvernance des ressources et la qualité des prestations. Depuis le mois de mars 2018, le service commence à sentir les effets et une nouvelle dynamique semble se mettre en place. Pour autant que tous les collaborateurs soient présents, les dossiers à gérer sont de 112 à 113 contre 140 auparavant.

Les AS sont contraints de respecter des normes contraignantes, des forfaits en fonction de catégories d'âge, les formations, la composition familiale, ce qui permet d'assurer une égalité de traitement. Ils ont la possibilité de déterminer le temps mis à disposition pour un bénéficiaire, ce qui représente, en raison de leur charge de travail, passablement de frustration. Actuellement, ils ont mis en place une nouvelle procédure à l'interne et lors de l'ouverture d'un dossier, la situation du bénéficiaire est présentée à l'entier du groupe. Toutefois, étant donné le côté évolutif des normes et des situations des bénéficiaires ainsi que de la complexité des données à croiser, les dossiers doivent être révisés très régulièrement.

Les autres organes (CDC-Social, Conseil de la facture sociale) liés à l'aide sociale sont évoqués brièvement ainsi que les nouvelles stratégies d'intégration professionnelle et la collaboration avec le service de l'emploi qui déploie son action de manière à ce que les personnes proches du marché de l'emploi retrouvent au plus vite une activité professionnelle.

Au niveau des actions contre les abus, le chef de service indique que tous les cas sont dénoncés à l'Office des relations et des conditions de travail (ORCT) du service de l'emploi, lequel compte trois inspecteurs pour tout le canton. Au vu des ressources importantes que nécessitent ces affaires (plaintes, rapports, courriers, démarches juridiques), des aspects d'éthiques par rapport au travail des AS, le résultat n'est pas toujours concluant car se soldant régulièrement par des actes de défaut de bien.

Selon les dernières factures de régularisation et en lien avec les subsides ou nouvelles normes, l'augmentation des coûts de l'aide sociale semble contenue à 2%. Sans le subventionnement en place, cela représenterait des coûts d'environ CHF 30 mio pour la commune.

Enfin, les différents comptes sont passés en revue sans susciter de commentaire.

311 – Centre santé sexuelle-Planning familial

Suite au projet d'agrandissement du Centre Pierre-Coullery, l'institution a souhaité reprendre les locaux loués au Centre santé sexuelle - Planning familial (PF). Il s'agissait dès lors d'étudier rapidement les nouvelles solutions qui se présentaient pour organiser un déménagement (Maison du jardinier ou locaux communaux). Après que l'HNE a résilié la convention qui le liait au PF concernant les prestations gynécologiques, ce qui impliquait des coûts supplémentaires importants, le choix s'est finalement porté sur un bâtiment communal (Serre 14). Ainsi, les coûts sont contenus et les activités du PF pérennisées, avec des avantages par rapport à cette situation centrale, les aspects liés à l'anonymat, et également par rapport aux synergies avec le Centre de santé scolaire, installé dans le bâtiment. A relever la forte fréquentation du PF, comprenant une augmentation de 30% pour les tests IST. Enfin, une réflexion globale est en cours afin d'étudier les possibilités d'accroître les recettes en fonction de l'âge ou d'autres critères. Il est relevé que le PF est subventionné par la Ville du Locle et que l'État garantit une garantie de déficit, à hauteur de 50% du montant des dépenses.

315 – Maison de retraite (- Le Châtelot)

Différents services sont actuellement occupés à constituer et consolider une note pour le Conseil communal qui traite de tous les aspects (bâtiment, travaux, appartements, gestion des locations, planification PMS et PC compatibilité, conciergerie, animation intergénérationnelle). Une analyse globale sera donc effectuée prochainement.

321 – Participation aux institutions sociales

Concernant le compte 36360270 *Subv. org. non lucrative-Assistance autre*, les versement figurant au budget ont été versés aux institutions. Une association n'a pas eu besoin de recourir à la garantie de déficit de CHF 500.- qui lui avait été concédée. Le tableau des subventions est remis aux commissaires.

482 – Centre de santé scolaire

Suite au non-remplacement de l'adjointe du chef de service (0.8 EPT), le service s'est réorganisé. Malgré quelques difficultés, les missions centrales

restent de haute qualité. La suppression de certaines prestations ou projets, et des formations complémentaires pour certains collaborateurs permettent d'assurer le bon fonctionnement. Il est indiqué que le *compte 36370800 Subv. aux personnes physiques – Prêts* enregistre les intérêts liés au programme d'incitation pour les nouvelles installations de cabinets de médecins.

483 – Centre d'orthophonie

Bien qu'une nouvelle convention ait été signée le 1^{er} janvier 2018 avec l'État d'une durée de trois ans, avec toutefois des conditions moins favorables que la précédente, les nouvelles coupes annoncées de 2 millions d'ici 2020 inquiètent fortement le Centre d'orthophonie et les professionnels du secteur.

Les comparaisons effectuées par l'État doivent être considérées avec une extrême prudence, par rapport aux différents systèmes cantonaux en vigueur. Si l'État décide, par exemple, de ne plus procéder au remboursement de certaines prestations, cela aurait un impact sur le Centre. Les coresponsables resteront très attentives à l'évolution de ce dossier bien que les avantages liés aux centres communaux semblent reconnus par l'État : ratio qualité/prix des prestations thérapeutiques plus économe que pour les privés. Un groupe de travail a été constitué par l'État et va se réunir 2 fois par mois jusqu'à l'été. Il réunit différents professionnels: le chef de l'Office de l'enseignement spécialisé (OES), une collaboratrice scientifique, deux représentants des Centres des Villes, une représentante de l'Association romande des logopédistes diplômés (ARLD) et une autre pour le centre des orthophonistes/logopédistes indépendantes (COLIN). Différents éléments concernant les prestations (nature, nombre selon les différents cercles scolaires, critères d'octroi, etc.) seront analysés. Dans ce cadre, une prise en compte du tissu social semblerait être pertinente, sachant que dans des conditions précaires, les problèmes de langage peuvent être aggravés.

Concernant la facturation des traitements pour absence non excusée, les résultats sont concluants, les parents prenant l'habitude de prévenir à l'avance.

La question des locaux actuels du Centre d'orthophonie, et notamment la salle d'attente ainsi que certains bureaux qui ne répondent plus, ni à l'accueil des enfants estimés à 250 par semaine et de leurs parents, ni aux bonnes conditions de travail adéquates pour le personnel est soulevée. Afin d'étudier les possibilités d'occuper l'espace du rez-de-chaussée, cette question sera reprise avec la direction générale de l'école.

Au niveau des ressources humaines, il est indiqué qu'en cas de départ, le délai de carence n'est pas appliqué pour les orthophonistes. De manière générale, le pont AVS lors de retraites anticipées doit être compensé par le service. L'une des coresponsables prenant sa retraite à fin juin, il est indiqué que c'est la co-responsable restante qui reprendra seule la responsabilité de l'équipe, composée de 16 personnes, représentant 9 EPT. Les participants profitent de l'occasion donnée pour la remercier de son engagement et lui souhaiter une bonne continuation.

520 – Service des sports

De manière générale et en raison du vieillissement des infrastructures et de certaines machines, il y a eu plus de difficultés à respecter les budgets alloués. Certains rééquilibrages au niveau des centres ont dû être réalisés. Il est indiqué que la plupart des travaux sur les machines (80%) peuvent être effectués par le mécanicien machine du service qui achète les pièces auprès des différents fournisseurs. Le dépassement de CHF 19'500.- au *compte 31300000* concerne les coûts liés au mandat relatif à l'organisation des manifestations, notamment en lien avec le 10^e anniversaire de la Trotteuse-Tissot.

Avec une offre attractive et des cours différenciés et renouvelés, l'intérêt pour Midi-Tonus est réel, enregistrant une augmentation de recettes. Deux sessions sont organisées annuellement (session printemps et hiver) et celles-ci remportent un vif succès. La statistique est remise aux commissaires. Des réflexions sont en cours sur un programme pour la jeunesse. Enfin, il est indiqué que dans le cadre de la mobilité douce, la Ville a mis à disposition des employés depuis plusieurs années, cinq vélos électriques. Le service en gère deux qui sont régulièrement utilisés, en plus des possibilités offertes par Vélospot.

521 – La Charrière, terrains, piste, halles

Le service a pu mettre à disposition des utilisateurs du terrain de street-hockey des conteneurs faisant office de vestiaires. Bien que cette solution ne soit pas idéale, elle permet aux utilisateurs de s'abriter. D'autres besoins sont apparus tels qu'un abri pour les arbitres ou des gradins. Il s'agira pour le Club d'étudier les possibilités d'autofinancer ces installations.

Les budgets pour le poste *Electricité-eau-gaz* sont lissés sur cinq ans et dépendent des conditions météorologiques. En lien avec le système d'éclairage des terrains et notamment par rapport à la demande d'un riverain, il est indiqué que le système en place a ses limites. En effet, l'horloge intégrée ne permet pas, lorsque des matchs ont lieu en soirée et que le système doit alors être permuté en mode manuel, d'automatiser l'extinction des lumières. C'est pour cette raison, que le service, qui a constaté quelques oublis des clubs utilisateurs, travaille sur différents aspects, en sensibilisant, avertissant et finalement en sanctionnant. A noter qu'il s'agit de 7 clubs, composés de 76 équipes représentant 150 personnes. Les amendes actuelles varient de CHF 100.- (petit terrain) à CHF 200.-. Nonobstant, le service réfléchira sur la procédure (montants des amendes progressifs par exemple) car le changement du système est relativement coûteux et ne semble pas, à ce stade, être justifié.

Enfin, il s'agira en fonction du développement des activités de la Ferme des Arêtes, de réfléchir à de nouvelles solutions pour entreposer les traceuses de ski de fond.

524 – Piscine des Arêtes et Numa-Droz

Les comptes et les remarques sont passés en détail et ne suscitent pas de question. Au niveau du personnel, il est indiqué qu'en raison d'un accident d'un collaborateur qui nécessitera un changement de fonction, une réorganisation est nécessaire. En lien avec d'autres absences (accidents-absences maladie), le service a dû recourir à des entreprises externes de nettoyage pour assurer l'ouverture des sites. Les prestations donnent satisfaction.

Avec la fusion des deux piscines pour ce centre et des nouveaux comportements des usagers en matière d'hygiène nécessitant un traitement plus intensif des eaux des bassins, les budgets alloués sont

insuffisants. Une étude a également été réalisée par une entreprise spécialisée afin de voir quelles étaient les possibilités de réutiliser une pompe à chaleur datant de 1984. En effet, le réchauffement de l'air représente la partie la plus importante des coûts d'énergie (60% contre 40% pour l'eau).

525 – Piscine, patinoire des Mélèzes

De nouveaux containers à déchets ont été achetés afin de permettre aux grandes sociétés sportives de gérer leurs déchets et de bénéficier d'une facturation au poids.

A la piscine, des travaux ont été nécessaires pour remettre en état la zone de l'ancien toboggan et la pelouse. D'autres aspects (fouille, investigation sur un tuyau, pédiluve) sont également évoqués. Une fuite d'eau non localisée engendre une perte conséquente d'eau (coûts estimés à environ CHF 25'000.-). Le cas a été annoncé à l'assurance et les recherches pour détecter la fuite seront réalisées ce printemps. Le tableau de consommation de l'eau est remis aux commissaires. Tel que susmentionné pour les piscines des Arêtes et de Numa-Droz, la hausse de la consommation est également due au fait que de plus en plus d'utilisateurs ne se douchent pas avant l'entrée dans les bassins, ce qui engendre des coûts de traitement de l'eau importants afin de répondre aux normes d'hygiène.

Les recettes liées aux entrées sont satisfaisantes et enregistrent une augmentation.

Enfin, il est indiqué que les surfaceuses sont très sollicitées, ce qui est nécessaire pour un club jouant en ligue nationale ou pour la piste extérieure. Il faut compter 15 à 20 surfacages quotidiens, représentant un m³ de neige par passage.

550 – Service de la jeunesse

En préambule, le chef de service informe les commissaires que les dépenses sont maîtrisées, sans possibilité de réduire plus par rapport aux prestations et actions menées par le secteur. Il évoque les nombreuses collaborations et la volonté de l'équipe d'assurer une animation socio-culturelle. Le service a une mission éducative et d'accompagnement des

jeunes personnes vers l'autonomie et le respect des principes essentiels du vivre ensemble. Il a également pour mission d'encourager des relations plus harmonieuses entre les générations en soutenant, en diffusant et offrant un cadre clair pour que puissent s'exprimer les jeunes de la Ville et grandir dans une Cité qui leur est ouverte. Il évoque également le bilan des "chantiers" mis en place à l'interne avec les outils ayant pour objectif de :

- Mieux montrer les cohérences des projets et la visibilité des missions. Pour ce faire, une nouvelle brochure a été réalisée à moindre coût en privilégiant les acteurs locaux avec une présence accrue sur les réseaux sociaux concernant les activités jeunesse.
- Retisser les liens dans le domaine jeunesse. A cet effet, les démarches ont été entreprises pour constituer la Commission de la jeunesse (qui ne s'est pas réunie depuis 2015). Les liens avec le Parlement des jeunes ont été clarifiés et une "conseillère" a pu être désignée. Les moyens pour l'accompagnement doivent encore être clarifiés.
- Détendre l'offre parascolaire pour les enfants du cycle 2 (détaillée dans le centre 551).
- Repenser et clarifier l'offre pour l'accueil extrascolaire pendant les vacances. Une collaboration plus étroite a été initiée avec *Passeport vacances* en reprenant notamment la vente des passeports par le service (anciennement le secrétariat des écoles). L'idée est également de proposer un accueil au sens plus large, par le biais d'une carte vacances pour des activités à la journée.

551 – Accueil parascolaire

Avec un taux de couverture de 14% (La LAE prévoit d'ici 2020 un taux de 20%) et la forte demande, les places sont extrêmement sollicitées. Le taux d'occupation est d'environ 80% (par rapport aux horaires étendus, horaires écoles, besoins différents en fonction des jours de semaine).

Des économies ont pu être réalisées sur certaines denrées mais ne sont pas possibles sur la partie contractuelle qui concerne le prestataire repas. Le subventionnement aux entreprises publiques et privées est évoqué ainsi

que le programme d'impulsion cantonal qui prévoit un versement unique de CHF 500.- pour toute nouvelle place ouverte au cycle 2.

Enfin, il est indiqué qu'un projet de Table de midi, lié à l'une des structures parascolaire de la Ville (Charrière 2bis ou Doubs 34) permettant d'accueillir pour le repas 18 enfants de cycle 2 verra le jour pour la rentrée 2018-2019 (sous réserve de l'approbation du canton pour une intégration dans la LAE).

552 – Accueil préscolaire

Les comptes ne suscitent pas de remarque. A relever que le taux d'occupation est de 100% et que l'offre préscolaire (taux de couverture LAE proche de 30%) est satisfaisante. Sur la base de contrôles de la directive, notamment sur l'attribution et la capacité contributive des parents, entre 2016 et 2017, le service a eu une augmentation de la part parentale de 1.3% pour le parascolaire et de 0.6% pour le préscolaire, soit des recettes supplémentaires de CHF 60'000.-. Il est indiqué selon les critères découlant de la LAE que les représentants légaux en recherche d'emploi (inscrits dans un ORP ou d'une caisse de chômage) sont considérés aussi comme prioritaires. Enfin, à noter que le service a su compter ces dernières années sur les programmes d'impulsion d'une durée limitée visant à encourager la création de places d'accueil (compte 46300000).

Le rapporteur de la sous-commission
Karim Boukhris

Rapport de la sous-commission des comptes 2017

Dicastère de M. Théo Bregnard (DICI)

Composition de la sous-commission

Membres:	Madame Silvia Locatelli	PS
	Monsieur Sven Erard	Verts
	Monsieur Cédric Haldimann	PLR, rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi 20 mars 2018 en présence de M. Théo Bregnard, de la secrétaire de direction du DICI Mme Anne Balmer, de l'administrateur du DICI M. Xavier Huther et des chefs de services suivants:

- Centres 420, 430, 435, 440, 445, 450 et 455 : MM. Pascal Cosandier (directeur de secteur), Fabrice Demarle (directeur de secteur), Alain Fournier (chef de la direction générale et directeur de secteur) et Giacomo Laini (directeur administratif) pour l'Ecole obligatoire
- Centre 500 : M. Cyril Tissot (chef de service) pour les Affaires culturelles
- Centres 501 et 502 : M. Jacques-André Humair (directeur) pour les bibliothèques de la Ville
- Centres 505, 510, 511, 512, 513, 514 et 515 : Mme Sylviane Musy (responsable des Archives communales et conservatrice du Musée d'histoire), M. Régis Huguenin (conservateur-directeur du Musée international d'horlogerie) et M. David Lemaire (conservateur du Musée des beaux-arts) pour les institutions muséales
- Centre 560 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour les cultes

Remarques générales

De manière générale, il s'agit de relever que l'ensemble des services du DICI ont respecté leur budget, en allant encore chercher certaines économies supplémentaires. Ces efforts pour réduire les charges sont salués par la sous-commission. Nous restons néanmoins dans une situation financière difficile, où chaque possibilité d'économie doit encore être réfléchie. Malgré les circonstances économiques, les services restent positifs et impliqués dans le redressement de la Ville.

Le chef de dicastère salue et remercie les membres de la sous-commission ainsi que les chefs de service pour leur présence.

430 – Ecole obligatoire

Le directeur du secteur nord revient sur l'arrêt du Tribunal fédéral insistant sur la gratuité des activités scolaires obligatoires. Dans le règlement communal, les activités extrascolaires, telles que les courses d'école ou les camps, ne sont pas inscrites comme obligatoires. La direction considère toutefois qu'elles sont fortement recommandées. Il sera toujours possible de faire appel au fonds scolaire pour les parents en difficulté comme pour toute activité extrascolaire.

Le directeur du secteur sud nous fait part de la très bonne collaboration entre les écoles, le service des sport et le mouvement junior du HCC et le club des patineurs avec lesquels des conventions ont été créées pour la création de centres régionaux de performance qui doivent encore être validés par le service de l'enseignement obligatoire et le service cantonal des sports. Une convention a également été signée avec la Fondation Ton sur Ton pour la création d'un centre régional de compétences pour les arts vivants (théâtre, danse et arts du cirque).

Le directeur du secteur ouest revient sur l'importance des classes de terminales. Il indique que pour l'instant, la cheffe du DEF n'a pas demandé de les diminuer, mais il faut rester vigilant. Il informe la mise sur pied d'une classe terminale pilote, avec un maître socio-professionnel et du coaching particulier, en partie financée par l'AI.

Le chef de dicastère rappelle qu'une certaine précarité conduit à la nécessité d'avoir des classes de terminale et non l'inverse, comme le défend parfois l'Etat.

Dans l'ensemble, pour l'instruction publique, le budget des 6 centres 430 à 455 a été respecté. L'évolution entre les comptes 2016 et 2017 s'explique par le fait que les 11es sont passées en branches à niveaux et qu'il a fallu créer au total 16 groupes supplémentaires par rapport au nombre de classe de 11^e. Pour information, le surcoût de cette réforme avec les branches à niveaux s'estime, depuis 2014, à CHF 1'100'000.-.

500 – Affaires culturelles

Le chef de service indique en préambule que les trois axes prioritaires de cette législature sont :

1. Les musiques actuelles – un travail d'accompagnement de Bikini Test est en cours et un prix des musiques actuelles sera mis en place, probablement encore cette année.
2. Les arts visuels appliqués – la mise en place d'un groupe s'est effectuée pour traiter les interventions dans les espaces publics.
3. Le cinéma – un soutien à trois longs métrages de réalisateurs chauds-de-fonnières est à noter.

Le chef de service rappelle que la billetterie est gérée par le service des affaires culturelles. Elle permet de répondre, aussi, à la curiosité des touristes en matière culturelle et devient, en quelque sorte, un deuxième office du tourisme qui se veut complémentaire.

Les commissaires relèvent la belle présence médiatique des acteurs culturels chauds-de-fonnières et s'en réjouissent. A la question de l'un deux, le chef de service confirme les très bons rapports qu'entretiennent Bikini Test et la Ville.

501 – Bibliothèque de la Ville

Le chef de service indique que d'une manière générale, les bibliothèques se portent bien, avec près de 120'000 personnes qui les fréquentent et un peu moins d'un tiers de la population est inscrite et active. Le budget a pu être respecté.

Il signale l'installation du système RFID (radio frequency identification) avec trois bornes de prêt installées à la bibliothèque pour ses usagers. L'idée est, d'une part, de rendre les usagers indépendants, sans toutefois négliger l'accueil avec une ou un bibliothécaire toujours présent, et, d'autre part, d'équiper les supports contre le vol.

Une autre réalisation importante est la publication de l'Enquête photographique neuchâteloise. A noter encore la restauration du film Dubied *"Une belle industrie neuchâteloise (1929)"* avec le soutien de Memoriav à hauteur de CHF 24'000.- et une aide de la Bibliothèque nationale de CHF 15'000.- pour la numérisation de la presse neuchâteloise.

Annoncée pour 2020, la suppression de RERO (Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale) aura des conséquences très importantes pour les grandes bibliothèques non-universitaires. Il faudra rester vigilant sur le sujet.

Une légère fluctuation dans les comptes est à noter, due à une subvention de CHF 10'000.- de Memoriav pas encore comptabilisée, pour assurer la publication du T.2 de la Filmographie neuchâteloise, car le projet est en cours de rédaction.

Le chef de service indique qu'une réflexion lui semble inéluctable avec le canton pour la création d'une bibliothèque cantonale sur deux sites, ce qu'il appelle de ses vœux, pour bénéficier de subventions fédérales sur certains projets et d'une plus grande visibilité.

502 – Bibliothèque des Jeunes

Le chef de service fait part d'une légère augmentation des prêts de documents et des nombreuses animations et visites de classe qui

remportent un franc succès. Il rappelle l'importance du passage au numérique afin de ne pas se retrouver avec un temps de retard. A la question d'un commissaire, le chef de service rassure la sous-commission en affirmant que la grande majorité des prêts sont des livres et non des jeux.

Les travaux de réaménagement de l'entrée de la Bibliothèque à la rue de la Ronde et de l'extension de celle à la rue du Président-Wilson sont pour le moment suspendus. Des réflexions sont en cours sur de possibles regroupements entre les différentes bibliothèques de la Ville.

512 – MH

La conservatrice du Musée d'histoire nous informe que l'année 2017 aura été une très belle année, avec un record de 8'500 visiteurs et des expositions qui ont remporté un franc succès, principalement l'exposition "Juifs de Suisse – 150 ans d'égalité des droits" et "Juifs de La Chaux-de-Fonds - regards sur une population", pour laquelle des demandes ont été faites pour en faire une exposition itinérante. Malheureusement, faute de temps disponible, la demande n'a pas pu être réalisée.

Une bonne fréquentation a également été constatée pour la collection permanente, par des groupes scolaires et d'adultes, impliquant également une augmentation des rentrées budgétaires. La boutique et les entrées enregistrent un résultat positif.

Un montant, oublié jusque-là, sera comblé dorénavant (déjà inscrit au budget 2018). Il s'agit du supplément des charges de personnel durant le week-end (accueil et surveillance). Cela explique le dépassement au compte 30100000.

513 – MIH

Le chef de service nous annonce que l'année 2017 fut également réussie, avec notamment un bon avancement au niveau de la communication avec le lancement de l'Infolettre. L'exposition, co-organisée avec le Musée d'horlogerie du Locle, sur les pendules neuchâteloises aura notamment eu

un franc succès et aura permis une communication d'ampleur notamment grâce aux financements privés.

Au niveau de l'entretien du bâtiment, il est à noter que le pavage de l'entrée a été rénové. Au niveau du personnel, le remplacement de M. Piguet, conservateur adjoint, donne entière satisfaction. L'exposition sur les nouvelles acquisitions rend compte, comme chaque année, de l'importance des dons et du soutien financier des AmisMIH dans le développement de la collection.

En juin, avec le soutien de la Confédération et du Canton, sera prévu le renouvellement d'une partie de l'exposition du MIH sur le thème de l'extrême précision de la mesure du temps grâce aux horloges atomiques. Cela mettra en avant un secteur important de recherche et développement neuchâtelois.

Le chef de dicastère nous indique qu'une démarche de classement du bâtiment du MIH a été entreprise au niveau national par l'entremise du conservateur cantonal.

514 – MBA

L'année 2017 a été marquée par le départ de la conservatrice et des vacances de personnel qui en ont découlé pendant trois mois. Ceci explique le delta du compte 30100000. Le nouveau conservateur nous fait part néanmoins du succès des expositions durant cet exercice, notamment celle sur le design soviétique et de la Biennale en fin d'année. Les perspectives pour 2018 seront marquées par la fermeture du MBA pour la rénovation de la toiture et par l'entrée en fonction du nouveau conservateur. Le chef de dicastère tient à relever l'implication du nouveau conservateur, ceci avant même son entrée en fonction.

Il est à noter que le dépassement au groupe 31 s'explique par les frais de justice en lien avec la restitution du tableau de John Constable.

A la demande d'un commissaire, le conservateur fait part de sa conviction, présente avant son arrivée, de la qualité du Musée de par la richesse de ses collections et du bel outil de travail mis à disposition. Dans cette idée, il

proposera à l'avenir de renouveler plus fréquemment la collection permanente, afin de faire découvrir aux visiteurs réguliers l'ensemble du patrimoine. Il indique encore que des relations étroites existent avec le Musée des beaux-arts du Locle et de Neuchâtel, avec des avis différents mais complémentaires. Un projet de collaboration est d'ailleurs en cours pour une exposition sur Léopold-Robert.

505 – Archives communales

La cheffe de service précise que son service est dans une période de transition, puisque les Archives communales passeront sous la responsabilité de la Bibliothèque de la Ville (BV) à partir de l'été 2018 avec une répartition du taux d'activité de leur directrice de 80% pour la BV et 20% pour les archives.

La cheffe de service souligne la difficulté d'avoir plusieurs sites à gérer et seulement un 10% pour le faire, d'où l'importance que la gestion en soit reprise par la BV avec un personnel plus présent.

Le chef de dicastère informe la sous-commission que le cahier des charges pour le Centre d'archivage cantonal est en cours d'élaboration et que deux bâtiments à La Chaux-de-Fonds ont été retenus pour l'étude de faisabilité. La Commune souhaite s'associer à l'Etat pour que ce nouveau centre puisse s'implanter dans notre ville. La cheffe de service affirme d'ailleurs qu'une très bonne collaboration existe avec l'Office des archives de l'Etat, organe de surveillance des Archives communales.

510 – Services généraux des musées

Le chef de service rappelle que les Services généraux des musées interviennent dans toutes les institutions muséales de la Ville et fait part des remarques très positives faites à leur rencontre, notamment dans l'organisation de la fête du personnel.

Deux crédits supplémentaires ont été autorisés par le Conseil communal, ce qui explique l'écart avec le budget, outre les amortissements extraordinaires. Le premier au compte 31020100 est un crédit pour une

campagne de communication commune des musées et le deuxième au compte 31320300 est un crédit pour l'engagement d'un conseiller externe pour une analyse des synergies entre les musées du Parc.

Si le chef de dicastère perçoit les domaines où des synergies peuvent être réalisées (sécurité, conciergerie, logistique), il relève l'importance de conserver la spécificité de chaque musée.

511 - MHNC

Le chef de service informe que le MHNC continue à se préparer au déménagement prévu à l'horizon 2020.

Un CoPil a été mis en place avec les cinq Conseillers communaux pour l'élaboration du rapport sur la stratégie globale des Institutions zoologiques. Ce travail en commun est très positif et contribue à motiver les équipes. Ce rapport, qui devrait être présenté au Conseil général à la fin de l'été, contiendra le résumé du plan directeur du Bois du Petit-Château et sollicitera un crédit pour le déménagement du Musée dans le bâtiment de l'Ancien Stand.

Dans les comptes 2017, au compte 31310010, un crédit supplémentaire a été octroyé afin de mener une étude pour un rapprochement des Institutions zoologiques avec le Parc naturel régional du Doubs (PRND). Un amortissement exceptionnel a également été réalisé pour tous les frais des études liées au Zoo-Musée.

515 – Zoo BPC

Le chef de service nous indique que le dépassement du compte 31440010 par rapport à ce qui avait été budgétisé s'explique par des travaux non-prévus et urgents de drainage du vivarium.

Pour information, le chef de service nous indique que les travaux de démolition de l'enclos des sangliers seront effectués par la protection civile. Suite à cela, la construction du nouvel enclos pour les loutres cendrées pourra débuter.

560 – Cultes

Rien de particulier n'est à signaler par l'administrateur des infrastructures. Le budget 2017 a globalement été respecté. Seule la ligne 36360800, ne figurant pas dans le budget, a soulevé une question. Elle correspond aux intérêts d'un prêt sans intérêt accordé à l'Eglise de Notre-Dame pour des travaux d'entretien.

L'administrateur fait un rappel du contexte historique des trois églises reconnues dans le canton et du concordat régissant les subventions octroyées à la paroisse protestante (EREN) et aux églises catholiques, romaines et chrétiennes. La reconnaissance d'autres communautés religieuses par l'Etat pourrait à l'avenir amener à une adaptation des subventions. Comme par le passé, lorsque la proportion des habitants est devenue majoritairement catholique, le Conseil communal avait alors accepté l'attribution de montants supplémentaires à l'église catholique.

Pour des raisons historiques, l'entretien du clocher du Grand Temple est à la charge de la Ville. En 2017, la remise en état du cadran et des aiguilles a dû être opérée. Signalons que les représentants de communautés religieuses se sont approchés du Conseil communal concernant les difficultés d'entretien de leurs lieux de culte. Des réflexions sont en cours sur de possibles soutiens.

Le rapporteur de la sous-commission

Cédric Haldimann

Rapport de la sous-commission des comptes 2017

Dicastère de M. Marc Arlettaz (DSEPE)

Composition de la sous-commission

Membres: Monsieur Patrick Jobin PS, rapporteur
 Madame Monique Erard Les Verts
 Monsieur Christophe Ummel PLR

La sous-commission s'est réunie le lundi 19 mars 2018 en présence de M. Marc Arlettaz, conseiller communal, chef de dicastère, et des chefs de services suivants :

- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730, 735 et 740 : MM. Bekir Omerovic (adjoint au chef de service) et Fernando Soria (administrateur) pour le service des espaces publics
- Centres 860 : Cap Baptiste Develey (commandant) pour la Sécurité publique
- Centres 870, 871, 872, 875, 876, 877 et 878 : Lt col Thierry König (commandant) pour le SIS
- Centres 205, 700, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur) pour les Forêts, l'Administration des travaux publics et les Services industriels

Remarques générales

Le chef de dicastère excuse MM. Denis Cattin et Joseph Mucaria et indique que la présentation des comptes sera suivie de la visite du centre des travaux publics. Il relève également que ce sont les premiers comptes qu'il présente avec les espaces publics dans son dicastère.

L'effort de maîtrise des charges est maintenu. En effet, sur le dicastère dans sa globalité, le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 20.6 mios et, au final, on arrive à CHF 19.9 mios.

Espaces publics : le résultat présente un excédent de charges supérieur au budget de CHF 437'000.- qui s'explique principalement par l'enlèvement de la neige qui a été plus important que prévu (+CHF 649'000.- par rapport au budget), en raison des fortes chutes en fin d'année.

La fusion des services est maintenant terminée et l'on se trouve dans une phase de stabilisation. Les collaborateurs doivent s'habituer à la nouvelle manière de travailler ainsi qu'aux nouvelles techniques. Cette réorganisation permet d'être plus efficient et de bénéficier d'une main-d'œuvre plus importante lors de pics d'activité.

L'organigramme du service a été revu, avec la définition de 9 secteurs avec un responsable à la tête de chacun d'eux. Quelques différences de mode de fonctionnement entre les divers services antérieurs doivent encore être aplanies.

Le voyer-chef partira prochainement en retraite et son adjoint reprendra son poste. Le service est à la recherche d'un nouvel adjoint.

La manière de prendre en compte les heures en fonction du centre financier est complexe. Un processus d'automatisation partielle devrait simplifier cette opération, afin que l'imputation des charges du personnel, dans les différents centres financiers, soit la plus précise possible.

Sécurité publique : augmentation de l'excédent de charges, en raison de l'engagement des nouveaux collaborateurs de la brigade auxiliaire, qui n'a pas pu être réalisé en début d'année comme le prévoyait le budget, mais durant l'été et finalisé en automne. Comme ces postes génèrent plus de recettes par les amendes qu'ils ne coûtent en charges de personnel, un excédent de charges est constaté.

Energies : nette amélioration en raison de la bonne marche des affaires de Viteos. Le million de francs de revenus supplémentaires compense quelque peu les augmentations de l'excédent de charges ci-dessus.

205 – Forêts

Les forêts sont gérées par la ville du Locle depuis 13 ans. Elle fait de gros efforts pour réduire les coûts. Le résultat est meilleur que budgété et que les comptes 2016. La correction pour le trop payé de CHF 6'500.- a été faite.

Suite à la tempête de janvier, beaucoup d'arbres sont couchés voire cassés. Le nettoyage est en cours. Les forestiers sont inquiets, car les gens ne respectent souvent pas le périmètre de sécurité délimité. C'est un métier dangereux, particulièrement dans la situation actuelle où les coupes sont difficiles. D'ailleurs, pour la SUVA, le monde forestier fait l'objet d'une branche spécifique.

Les comptes sont sensibles au taux du franc suisse vis-à-vis de l'euro, puisque la majorité des bois sont vendus en France. Dès lors, si la tempête a causé de gros dégâts en France, le prix du bois baissera plus sensiblement. Globalement, la situation du marché du bois est morose.

700 – Administration des travaux publics

Le Service a été renommé pour une meilleure compréhension. Il s'appelle depuis le 1^{er} janvier 2018 "Administration des infrastructures".

708 – Service des espaces publics

Ce chapitre contient exclusivement les charges du personnel pour l'ensemble du service. Les coûts ont été maîtrisés, malgré les difficultés à assurer les prestations supplémentaires que demandent souvent les aménagements urbains, les nouveaux tronçons de route et les attentes grandissantes de la population. Un immense effort a été consenti avec la baisse de 8.6 EPT depuis la fusion en 2016.

La moyenne d'âge dans le service est sensiblement plus élevée que la moyenne. 14 à 15 personnes partiront à la retraite ces prochaines années.

Lors de l'engagement de l'adjoint actuel au voyer-chef, à l'époque du service de la voirie, il avait été décidé qu'aucun adjoint ne serait engagé au départ du voyer-chef. Cependant, avec la fusion des services, la situation a sensiblement changé et cet engagement est absolument nécessaire, l'organisation générale des travaux publics de l'époque ayant également été profondément modifiée, avec des tâches accrues pour le service des espaces publics. Les compétences demandées pour le futur adjoint au voyer-chef sont dès lors importantes, il faut savoir diriger des travaux, des chantiers, gérer des équipes, maîtriser les travaux routiers, les marchés publics, etc. C'est un travail qui demande des connaissances administratives et de terrain.

710 – Voirie - frais d'entretien

La grosse différence par rapport au budget dans l'imputation des frais de personnel est compensée dans d'autres centres. Elle est due au fait que l'imputation des heures des employés par centre financier n'est pas encore optimale et doit encore être affinée.

L'augmentation importante dans le compte 31010550 "Marchandises et objets pour revente", par rapport au budget, est due à l'achat en grande quantité des bordures et divers autres matériaux. Cette différence est

compensée par des recettes équivalentes au 42500000. Des efforts sont faits pour conserver le patrimoine en bon état par un entretien régulier, malgré les moyens financiers limités, afin de limiter les besoins d'investissements lourds.

Le compte 31410010 "Entretien routes et chemins" est également plus élevé que le budget et les comptes 2016 pour cause de fortes dégradations des routes.

Il faut savoir que les chasse-neige peuvent sortir sans poser la planche. Il s'agit de sorties de contrôle puisque les conditions ne sont pas les mêmes partout sur le territoire de la Ville. En effet, on observe une modification du climat. Il y a 10-15 ans, on avait partout de la neige, maintenant la limite pluie-neige se situe aux environs de 900-1'100 m. On peut donc avoir de la pluie sur le POD et de la neige à la rue du Nord. De plus, la population est exigeante au niveau du déneigement.

Le compte 49100000 "Prestations de services" présente une différence avec le budget, car au moment de son établissement, le tonnage transporté par le secteur voirie au profit de la déchetterie ne peut qu'être estimé. Dans les comptes, il s'agit du résultat effectif. De plus, depuis juillet 2017, la déchetterie dispose d'un compacteur de déchets à rouleau qui compacte plus, ce qui induit moins de trajets et plus de poids transporté. On trouve la contrepartie au centre 727 / compte 31300900 "Elimination des déchets", qui est plus de CHF 80'000.- en dessous du budget. L'achat de ce compacteur a donc été un bon investissement.

711 – Enlèvement de la neige

On constate une augmentation importante des coûts par rapport au budget en raison de la rigueur de l'hiver. A mi-décembre 2017, la hauteur de neige cumulée depuis le début de l'hiver dépassait déjà l'ensemble des chutes de l'hiver précédent. Pour rappel, les estimations budgétaires sont faites sur une moyenne de 5 ans pour éviter de trop gros écarts.

Des machines ainsi que deux véhicules ont connu de lourdes pannes.

Les frais de main-d'œuvre ne sont pas liés proportionnellement à la quantité de neige cumulée. Il peut, par exemple, y avoir peu de neige mais beaucoup d'heures effectuées pour le salage. De même, une succession d'épisodes neigeux sur une courte période impliquera beaucoup de transport de neige, contrairement à des chutes de neige réparties tout au long de l'hiver.

715 – Ateliers

Les dépenses sont limitées. Les frais de carburant, compte 31010500, ne sont pas imputés sur le chapitre 711 car il est difficile d'estimer ce qui est utilisé pour chaque travail. Les machines, le parc d'engins et de véhicules vieillissant demandent beaucoup plus d'entretien. Le nouveau matériel est beaucoup plus efficace. Une fraiseuse de 1991 devra être remplacée prochainement, car elle est en dessous des normes actuelles et consomme beaucoup pour peu d'efficacité. De plus, elle tombe souvent en panne. Tous les secteurs de la Ville, à l'exception notable du SIS pour des raisons d'éloignement géographique, se servent en carburant à la station-service, avec une clé. Une refacturation est ensuite faite aux services concernés. Les chiffres du budget sont remis par les services.

725 – Déchets des personnes physiques

Selon la loi sur les déchets et la réglementation communale, le financement des déchets des ménages est assuré par une part d'impôts (20% des coûts après réduction des recettes), de la ristourne de la taxe aux sacs et de la taxe de base ménage. Un nouveau concept MemoDéchets a été lancé en 2017. Il s'aligne sur les autres communes et permet d'unifier la communication au niveau cantonal. A terme, la Ville devrait économiser CHF 25'000.-. Le service est toujours en recherche d'économies.

La ristourne de Vadec sur les sacs à ordures, compte 42600250, est plus importante que budgétée grâce à la bonne gestion de cette société. Un montant de CHF 125'000.- a été prélevé sur la réserve, car le montant de la taxe de base ne couvre plus les frais. L'augmentation du nombre de conteneurs induira une augmentation des amortissements du matériel. Il avait été prévu de poser 80 conteneurs enterrés par année, alors que seuls 22 ont été posés en 2017 en raison des oppositions aux permis de construire des conteneurs qui sont fréquentes et qui bloquent l'exécution des travaux.

726 – Déchets des entreprises

Le compte est autoporteur et au même niveau que l'année passée. La libéralisation partielle du marché des déchets des entreprises créera des défis, puisque les entreprises de plus de 250 personnes échapperont à notre monopole. Les coûts fixes risquent ainsi d'être répartis sur un nombre plus restreint d'entreprises, avec des effets indirects sur les coûts pour les personnes physiques.

727 – Déchetterie intercommunale

Les coûts sont moins élevés, puisque le compacteur apporte des améliorations notables. Les agents sur place sont confrontés à des situations conflictuelles avec les usagers. Une formation en accueil du public leur a été donnée et un suivi est assuré. Les infractions aux directives sont maintenant sanctionnées par une amende.

730 –Espaces verts

Ce secteur fonctionne très bien. La fusion avec la voirie et le cimetière est très bénéfique. Les jardiniers travaillent maintenant tous ensemble ce qui permet une meilleure gestion des pics d'activité.

735 – Centre horticole

Une promotion du magasin est prévue pour améliorer les recettes dès 2018.

740 – Cimetière et centre funéraire

Des solutions pour limiter l'entretien sont toujours recherchées. La conception actuelle avec des copeaux de bois entre les tombes nécessite un désherbage régulier. Avec une surface verte, l'entretien serait peut-être facilité.

860 – Sécurité publique

On constate un écart par rapport au budget en raison du retard dans l'engagement des auxiliaires. Pour le limiter au maximum, le service a veillé à ce que le mandat d'externalisation des commandements de payer n'entre pas en vigueur avant que les engagements ne soient réalisés, de manière à générer des recettes avant de créer de nouvelles dépenses.

La brigade d'intervention sanctionne toutes les infractions qui font l'objet d'amendes tarifées (vitres mal dégivrées, équipements des véhicules non conformes, téléphone au volant, etc.). Les revenus sont générés par moins de cas, mais de gravité plus élevée, donc avec des montants d'amende plus chers. La LPol 2008 était plus axée sur la circulation routière. La LPol 2015 charge la sécurité publique d'un spectre de missions nettement plus étendu.

La mise en fourrière a été réduite, car elle posait des problèmes logistiques, mobilisait des agents pour quelques cas et coûtait cher pour

une efficacité relative sur le terrain. Lors des alarmes des deux derniers hivers, des amendes d'ordre ont été systématiquement délivrées aux conducteurs ne respectant pas les mesures hivernales. Actuellement, le nombre d'amendes émises lors de chaque sortie est en moyenne de 200 alors que les premières nuits, elles étaient de 400. On constate donc une prise de conscience des automobilistes, alors que ce phénomène n'était pas relevé avec les mises en fourrière, car le nombre de personnes touchées était moins important. Avec la nouvelle manière de procéder, l'effet pédagogique souhaité a été atteint. Les mises en fourrière sont maintenues lorsque le parage bloque le déneigement.

Au niveau des biens, services et autres charges d'exploitation, des efforts sont faits pour limiter les coûts.

Le compte 42400210 "Prestations services, place stationnement" représente les revenus générés par les autorisations délivrées aux artisans, principalement, pour les facilités de stationnement en zone bleue.

Les redevances pour l'occupation du domaine public sont en forte augmentation principalement en raison d'un très gros chantier. La facturation des manifestations a quelque peu été modifiée et le suivi des échafaudages et dépôt de bennes a été plus pointu grâce aux agents en nombre sur le terrain.

870 – Défense incendie région

La situation est complexe car les activités dépendent de diverses entités. Le fonctionnement de la région donne satisfaction. Les charges de personnel sont inférieures d'environ CHF 100'000.- par rapport au budget car il a été difficile de recruter.

871 – Service ambulancier

Toujours des difficultés de recrutement. La quote-part issue de la mutualisation des coûts au niveau cantonal est légèrement plus basse que prévu.

875 – Prévention incendie

Rien de particulier à signaler.

876 – Service du feu

Les coûts ont diminué, mais la part à charge de La Chaux-de-Fonds a augmenté en raison de l'augmentation relative du nombre d'unités de risque à La Chaux-de-Fonds par rapport au reste des Montagnes, notamment en raison de la construction de nouveaux bâtiments.

877 – Service de sauvetage

Ce compte correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871. La quote-part entre les communes des Montagnes est proportionnelle à la population.

878 – Secours routier / hydrocarbures / chimique / Grimp

Le coût est mutualisé au niveau cantonal.

880 et 890 – PCi

Le centre financier 880 constitue la part de la Ville. Le montant par habitant reste inchangé à CHF 14.-.

Le centre financier 890 concerne le fonctionnement de l'ensemble des Montagnes (OPCMN) et dépend des directives cantonales. La charge du personnel est inférieure en raison du renoncement à réengager un 4^{ème} officier. En effet, le poste de remplaçant du commandant n'a pas été repourvu en 2017. Une réforme au niveau cantonal est en cours et cette situation sera certainement pérennisée.

902 – Services industriels

Le passage au LED permet de diminuer la consommation pour ce qui est de l'éclairage public. Le mandat de Viteos est inférieur au montant budgété car des efforts sont faits par cette société pour réduire ses coûts. La redevance pour l'utilisation du domaine public va baisser, avec l'acceptation de la nouvelle loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité. Dès 2018, la Ville perdra CHF 500'000.- par année durant 3 ans.

En revanche, une ristourne nouvelle de 1% sur les ventes de gaz a été négociée avec Viteos. Nous avons obtenu les mêmes conditions que les autres communes du canton. Instituer une redevance dans ce domaine n'était pas possible du point de vue légal.

Le dividende effectivement versé par Viteos est de 6% alors qu'il était budgété à 4%, comme les années précédentes.

911 – Eaux - réseau

Le compte est autoporteur. Le mandat d'exploitation de Viteos est inférieur de 12% à ce qui était budgété.

Au groupe 35, une attribution à la réserve a été faite. Celle-ci s'élève maintenant à CHF 2.3 mios. La crainte de devoir augmenter le prix de l'eau s'éloigne. Les travaux pour l'induction avancent bien. La galerie de Jogne est percée et les conduites ascensionnelles vont être réalisées. La 3^{ème} étape concerne la station de traitement des Moyats.

Le rapporteur de la sous-commission
Patrick Jobin

Rapport de la sous-commission des comptes 2017

Dicastère de Mme Sylvia Morel (DFER)

Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Julien Gressot	POP, rapporteur
	Monsieur Marc Schafroth	UDC
	Monsieur Pascal Bühler	PS

La sous-commission s'est réunie le lundi 19 mars 2018 en présence de Mme Sylvia Morel, conseillère communale, cheffe de dicastère, et des chef-fe-s de services et responsables suivants:

- Centre 123 : M. Jean-Luc Abbet (chef de service) pour le service informatique communal
- Centre 130 : Mme Sarah Honsberger (préposée au contrôle des habitants) pour le contrôle des habitants
- Centres 600 et 610 : Mme Sylvène Aeschlimann (cheffe de service) pour le service des finances
- Centre 620 : Mme Séverine Bippert (cheffe de service) pour le service des ressources humaines

Le centre 122 – Service de l'économie est géré par la cheffe de dicastère du DFER.

122 – Service de l'économie

Le budget du Service de l'économie est relativement modeste. La principale charge est liée à la subvention octroyée à la Journée Internationale du Marketing Horloger. Deux soirées Up La Chaux-de-Fonds sont également organisées par année (coûts pris en charge par le compte 31051100). Ces conférences ont pour but de réunir des entrepreneurs, leaders et décideurs de la région afin de réfléchir à des pistes et débattre de grands thèmes économiques. Les éditions 2017 ont accueilli M. Jean-

Claude Biver (CEO de Tag Heuer) et Dominique Perret (skieur freeride né à La Chaux-de-Fonds) comme invités d'honneur. Il pourrait être intéressant d'organiser un Up La Chaux-de-Fonds sur le thème de la monnaie locale lorsque le projet sera abouti.

Au niveau du Canton, M. Jean-Kley Tullii est le nouveau chef de l'économie. Plusieurs contacts ont déjà été mis en place entre le Service de l'économie communal et celui du canton afin d'améliorer la coordination entre ces deux services. Une prochaine séance est notamment prévue au printemps afin de faire l'inventaire de tous les terrains disponibles, dans le but de promouvoir la Ville et le canton afin d'y accueillir de nouvelles entreprises.

123 – Service informatique communal

Le SIEN a préparé un rapport à l'attention du Conseil général relatif à la réalisation du schéma directeur informatique entre 2018 et 2022. L'informatique n'ayant pas vraiment de commission lui étant attribuée pour traiter de ses rapports, le Conseil communal a décidé de présenter celui-ci à la Commission financière le 20 mars 2018. Une séance d'information aura également lieu le 16 avril 2018 pour présenter le rapport à tous les conseillers/ères généraux/ales et pour répondre aux questions que celui-ci pourrait susciter.

L'activité principale du SIEN en 2017 a consisté, pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, en l'élaboration de ce schéma directeur informatique. Une ou deux actions financières assez importantes ont également été réalisées, dont notamment la renégociation du contrat CANON sur les impressions, qui a généré une économie de CHF 40'000.– sur un coût total de CHF 200'000.–.

La gestion informatique relative au salage des routes a par ailleurs été externalisée, ce qui permet d'économiser environ CHF 40'000.– par année. Pour ce dernier point, il faut relever que les coûts des serveurs étaient très importants pour une telle gestion, raison pour laquelle il a été décidé de l'externaliser, cette action ne représentant qu'un coût très marginal pour

l'entreprise mandatée. Il est difficile de dire quelles autres prestations pourraient aujourd'hui être externalisées. Dans la mesure où il n'est pas souhaité d'externaliser les données sensibles, la Ville n'entrevoit pas d'autres externalisations à l'heure actuelle. Il faut également noter que les contrats étant signés sur plusieurs années, la Ville devient captive de l'entreprise possédant les serveurs qui pourrait ainsi augmenter les prix après avoir fait une offre attractive pour la première année.

En raison notamment du départ à la retraite de l'actuel chef de service du SIEN, à fin juin 2018, le fonctionnement a été renégocié avec l'Etat et le contrat avec le SIEN a été renouvelé pour une durée de cinq ans, avec l'assistance de M. Mikaël Déal. La transition a été bien préparée et ne devrait causer aucun problème.

130 – Contrôle des habitants

Ce service vit des complications assez difficiles, en raison notamment d'une absence-maladie longue durée depuis septembre 2016. Il doit dès lors trouver de manière plus ou moins régulière des personnes en remplacement pour une durée déterminée. En effet, comme la personne en arrêt-maladie est toujours sous contrat, il n'est pas possible de la remplacer en contrat de durée indéterminée.

Le renouvellement des permis C a contribué à une augmentation des charges sur le compte 36010030 et des recettes sur le compte 42100110, ce chiffre ne pouvant pas être prévisible. La gestion de cette vague de permis ainsi que le contrôle des signatures pour les initiatives/référendums ont engendré un travail supplémentaire pour le Contrôle des habitants en 2017. Toutefois, il est certain que l'année 2018 sera moins chargée pour ce service, car aucune élection n'est prévue. Le service espère ainsi pouvoir avancer dans certains dossiers qui ont pris du retard, dont notamment la restructuration des mises à l'amende et la gestion des permis avec le Service des migrations.

Un projet est également en cours de mise en place afin d'inciter les frontaliers à venir s'établir à La Chaux-de-Fonds. La Ville en compte à ce

jour environ 4'800. L'idée générale est de rencontrer les frontaliers dans les entreprises, de leur présenter les avantages de vivre à La Chaux-de-Fonds et de leur faciliter les démarches liées à un déménagement en leur expliquant en détail toutes les étapes à réaliser. Il n'est pas exclu que la Ville de La Chaux-de-Fonds fasse profiter d'autres communes de son outil, comme Le Locle par exemple, mais elle souhaite déjà finaliser le projet pour la Ville de La Chaux-de-Fonds uniquement, qui comptabilise la majorité des frontaliers. Même s'il est vrai que les frontaliers paient leur impôt à la source, cette démarche pourrait être rentable pour la Ville et le Canton, car l'impôt à la source est moindre par rapport à celui qu'ils paieraient en habitant à La Chaux-de-Fonds. Il est à relever cependant le fait que les pendulaires vivant hors-canton mais en Suisse, eux, ne paient pas d'impôts ni à la Ville, ni au Canton. Il pourrait être intéressant de réfléchir à cette problématique.

600 – Service des finances

Les comptes présentent un bénéfice de CHF 11.4 millions. Toutefois, ce résultat est largement amélioré en raison de plusieurs événements extraordinaires imprévus. Ainsi, en réalité, le résultat économique présente un déficit de CHF 13.2 millions, soit une amélioration de CHF 5.1 millions par rapport au budget. C'est ce montant de CHF 13.2 millions qui représente réellement le résultat de la Ville.

Plusieurs événements uniques ont impacté positivement les comptes 2017 de la Ville, à savoir :

<i>Bénéfice sur vente de terrains</i>	<i>+ CHF</i>	<i>2.0 mios</i>
<i>Bénéfice sur vente d'immeubles</i>	<i>+ CHF</i>	<i>0.5 mio</i>
<i>Dissolution provision Polyexpo (cautionnement)</i>	<i>+ CHF</i>	<i>1.4 mio</i>
<i>Amnistie fiscale</i>	<i>+ CHF</i>	<i>2.2 mios</i>
<i>Dividende supplémentaire Viteos</i>	<i>+ CHF</i>	<i>0.8 mio</i>
<i>Réévaluation participation Viteos</i>	<i>+ CHF</i>	<i>3.2 mios</i>
<i>Total des événements positifs</i>	<i>+ CHF</i>	<i>10.1 mios</i>
<i>Amortissements immobilisations incorporelles</i>	<i>- CHF</i>	<i>4.1 mios</i>
<i>Total</i>	<i>+ CHF</i>	<i>6.0 mios</i>

Il s'agit de chiffres conséquents. La Ville en a donc profité pour réaliser des amortissements sur des immobilisations incorporelles pour CHF 4.1 millions. Ces immobilisations incorporelles concernaient différentes études, dont notamment pour les projets de la piscine, du zoo-musée ou encore de La Chaux-de-Fonds 2030. La LFinEC mentionne clairement que si le projet ne débouche sur aucun investissement, il doit être inscrit dans le compte de résultat.

Voici les différents éléments expliquant la différence entre le résultat comptable de CHF 11.4 millions et le résultat réel de CHF 13.2 millions :

<i>Résultat final</i>	+ CHF 11.4 mios
<i>Remboursement de l'ex-CPC</i>	- CHF 15.2 mios
<i>Prêt TransN non enregistré au moment de la création de la SA</i>	- CHF 3.4 mios
<i>Opérations uniques précitées</i>	- CHF 6.0 mios
<i>Déficit économique</i>	- CHF 13.2 mios

Ces différents éléments ont notamment permis à la Ville de réduire sa dette de CHF 21 millions, laquelle se monte aujourd'hui à CHF 395 millions. Au vu des taux d'intérêt actuellement bas, la question se pose s'il ne serait pas plus intéressant d'investir plutôt que de réduire la dette. Les investissements n'engendrent pas uniquement une augmentation de la dette mais créent également une augmentation des amortissements et donc des charges sur le compte de résultat. Il est par ailleurs plus difficile pour la Ville de faire des emprunts en raison justement de son niveau d'endettement et de son déficit.

La provision relative aux intérêts DEPFA est aujourd'hui de CHF 15 millions. Le taux des intérêts se fixe chaque année au mois de mai pour la période précédente.

S'agissant de la provision pour prévoyance.ne, elle s'élève à CHF 81.7 millions. Les montants à payer en 2019 doivent encore être déterminés par prévoyance.ne et devraient être inférieurs à CHF 20 millions. Il n'est toutefois pas impossible que la fiduciaire demande

la suppression de cette provision l'année prochaine, ce qui entraînera alors une augmentation dans l'excédent du bilan.

La taxe sur les billets de spectacles s'élève à 10% de leur prix. Les principaux revenus proviennent des cinémas et du HCC.

Concernant la vente des terrains, la principale recette provient de Polyexpo, car sa valeur était comptabilisée à CHF 1.- dans les comptes. Les autres terrains vendus étaient plus proches de leur valeur vénale.

610 – Contributions

Au niveau des recettes, on constate une diminution, tous types d'impôts confondus, de CHF 0.6 million par rapport aux comptes 2016. Il est toutefois relevé une diminution de l'impôt des personnes physiques pour CHF 2.8 millions. Cette baisse est plutôt inquiétante et devra être analysée en détail par le Service des finances pour savoir s'il s'agit d'une baisse générale du revenu imposable ou s'il s'agit de certains éléments précis (comme la perte de certains gros contribuables, par exemple).

Les recettes des personnes morales augmentent quant à elles de CHF 0.9 million. Il est relevé qu'une entreprise paie un impôt sur le capital si elle ne réalise pas de bénéfice. Si l'entreprise déclare un bénéfice, elle ne paie pas d'impôt sur le capital. Ce n'est pas un très bon signe conjoncturel de voir l'impôt sur le capital augmenter alors que l'impôt sur le bénéfice baisse.

Enfin, le nombre de frontaliers a progressé, ce qui implique également une augmentation des recettes à hauteur de CHF 1.2 million. Les recettes avaient été estimées à la baisse au budget car elles avaient tendance à diminuer ces dernières années. Or, elles ont finalement augmenté en 2017.

620 – Service des ressources humaines

Les salaires du personnel sont imputés directement dans les services correspondants. Les effectifs de ce service sont restés assez stables ces deux dernières années, sachant qu'il y a eu une grosse réduction des effectifs il y a deux ans. Le Service des ressources humaines a toutefois

aujourd'hui certaines difficultés à assumer dans les temps toutes les tâches courantes et surtout à mener à terme certains projets, faute de ressources en personnel.

L'octroi des rentes-pont AVS a passablement augmenté la charge de travail de ce service, en raison notamment des rencontres qui doivent être organisées avec tous les collaborateurs souhaitant bénéficier de ce pont, mais également par rapport aux montages financiers qui doivent être réalisés pour les financer.

Par ailleurs, la suppression de la caisse de remplacement pour les enseignants entraîne également un surcroît de travail car tous les remplacements étaient auparavant gérés par cette caisse, alors qu'ils le sont aujourd'hui par le Service des ressources humaines, que ce soit des remplacements par périodes ou mensuels.

La Ville a subi de nombreux départs en 2016 et en 2017, ce qui a également impliqué beaucoup de recrutements et de réorganisations dans les services, dans la mesure où chaque départ fait l'objet d'une réflexion quant à la nécessité ou non de remplacer le collaborateur sortant ou à la possibilité de réorganiser le service pour pallier ce départ.

On relève en outre une augmentation des personnes en situation personnelle difficile qui s'adressent au Service des ressources humaines afin d'obtenir un soutien pour les aider à sortir d'un mauvais pas (une dizaine de cas ont été traités en 2017). Il s'agit souvent de problèmes familiaux ou financiers. La raison de l'augmentation du nombre de personnes en difficulté qui demandent de l'aide n'est pas précisément connue, mais on peut imaginer que le bouche à oreille en soit peut-être la cause.

S'agissant du recrutement des chef-fe-s de service, la politique actuelle est d'engager autant que faire se peut des personnes habitant La Chaux-de-Fonds. Cette politique est d'ailleurs également valable pour les autres collaborateurs/trices de la Ville. Cela n'est toutefois pas toujours possible et dépend principalement de la qualité des dossiers des candidats. A compétences égales, la priorité est mise sur des candidat-e-s habitant en

ville. Les chef-fe-s de service récemment engagé-e-s sont toutefois pratiquement tous Chaux-de-Fonniers/ères et certain-e-s qui ne l'étaient pas ont entre-temps déménagé à La Chaux-de-Fonds.

Les échelons sont toujours bloqués jusqu'en 2020. Cela complique quelque peu le travail du Service des ressources humaines car, lors de nouveaux engagements, le service doit en tenir compte pour ne pas pénaliser les collaborateurs/trices qui sont déjà en fonction au sein de l'administration. Ainsi, les nouveaux collaborateurs/trices sont souvent engagé-e-s à un échelon inférieur à la normale, pour tenir compte de cette différence.

Le groupe en charge de la santé et sécurité travaille actuellement à résoudre tous les problèmes de sécurité constatés dans les différents services. Il y a énormément de travail à rattraper, mais le groupe progresse petit à petit. Une plateforme d'échange est en cours de création afin que tous/toutes les chef-fe-s de service puissent savoir très précisément quels sont les dossiers de sécurité en traitement auprès de leur service, et pour leur permettre de connaître en détail l'avancée de leurs travaux. Par ailleurs, une campagne de vaccination a été réalisée en 2017 pour que tous/toutes les collaborateurs/trices à risque soient vacciné-e-s contre l'hépatite B et l'encéphalite à tiques. Ils n'ont toutefois pas pu être vaccinés contre le tétanos et la diphtérie, bien que cela était prévu, en raison d'une pénurie de vaccins. Une procédure est également en train d'être mise en place pour que les collaborateurs/trices à risque soient vacciné-e-s dès l'engagement. Cela permettra d'éviter de devoir effectuer des campagnes de rattrapages, qui sont très lourdes à mettre en place.

Voici quelques chiffres clés par rapport au Service des ressources humaines en 2017 :

- 22'763 salaires versés;
- plus de 14 000 courriers rédigés;
- 275 déclarations d'accident;
- 3'593 candidatures;
- 47 mises au concours;
- 290 contrats et 117 avenants rédigés.

Les arrêts de travail de maladie longue durée sont en augmentation. Le Service des ressources humaines n'ayant pas d'accès au dossier médical, il n'a pas toujours connaissance des raisons qui impliquent une absence-maladie de longue durée. Elles peuvent toutefois être variées (burnout, cancer, incapacité physique, ...). À noter que les 180 premiers jours d'absence sont toujours à la charge de la Ville. Il doit être étudié s'il ne serait pas plus rentable d'augmenter les primes d'assurance pour que la prise en charge du nombre de jours soit moins importante.

Divers

Un certain nombre d'investissements prévus au budget n'ont finalement pas été réalisés. Il s'agit principalement des investissements qui ne sont pas soumis au frein à l'endettement. Certains éléments externes et indépendants de la volonté de la Ville sont parfois en cause (retard pris par l'entreprise mandatée obligeant le report à l'année suivante, recours (projet Sombaille notamment), ...). Les investissements soumis au frein à l'endettement ont par contre été suivis de manière assez précise. Ainsi, s'ils n'ont pas été réalisés, d'autres investissements ont été réalisés en lieu et place, bien évidemment à la hauteur de la compétence du Conseil communal.

Le rapporteur de la sous-commission
Julien Gressot

Mme Maria Belo, Présidente : Nous commençons par une discussion générale et je laisse tout d'abord la parole à M. Julien Gressot, Président de la commission financière.

M. Julien Gressot, Président de la commission financière : Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les comptes 2017 ont été particulièrement difficiles à lire, y compris pour la commission financière. Ils aboutissent à un bénéfice de CHF 11'400'000.-, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 18'300'000.- avant prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle.

La première tâche de la commission financière a donc été de comprendre ce qu'il s'est passé. Tout d'abord, des événements favorables pour notre Ville, à savoir : l'enregistrement d'un prêt de TransN de CHF 3'400'000.-, dont l'inscription avait été oubliée. Surtout, le remboursement de l'ex-CPC après plusieurs recours au Tribunal fédéral, soit CHF 15'200'000.- qui viennent au bon moment dans les comptes de la Ville. Cette somme couronne la bonne gestion de l'ex-caisse de pension communale de la Ville avec un taux de couverture de près de 80% contre 60% pour d'autres. La Ville, sur ce dossier, est à juste titre récompensée de son bon travail et cela mérite d'être doublement souligné. En plus de ces événements, nous pouvons citer la prolongation de l'amnistie fiscale qui a encore poussé un certain nombre de personnes à se mettre enfin en règle, ce qui a rapporté CHF 2'200'000.-, soit une somme non-négligeable. La vente de Polyexpo et la dissolution de la provision de cautionnement sont aussi des éléments qui ont amélioré les comptes.

L'amélioration budgétaire survient principalement grâce à ces éléments qui ne se produiront qu'une fois. Ce résultat ne doit pas cacher que la situation de la Ville est toujours très précaire. Les comptes 2017 sont une parenthèse bienvenue qui nous permet de voir l'avenir de manière moins sombre, mais sans plus. En effet, ce qui a été qualifié de déficit économique, terme qui n'a pas été sans poser problème à la commission et qu'il a fallu clarifier, est en fait négatif d'environ CHF 13'200'000.-. Même si l'on peut discuter d'où placer le curseur pour avoir une vision précise de notre déficit hors événements extraordinaires, nous sommes toujours dans une situation complexe. Les recettes fiscales hors amnistie diminuent toujours, la reprise économique tant espérée ne produit pas d'effets en 2017.

Ces CHF 13'200'000.- constituent cependant déjà une amélioration par rapport au budget 2017 et montrent la bonne gestion de la Ville et la rigueur réalisée dans tous les services, et c'est encore un point sur lequel il faut insister.

Ces éléments positifs ont une contrepartie négative. La limitation drastique des investissements diminue certes nos charges financières, mais elle laisse nos infrastructures vieillissantes dans un état préoccupant.

La pression sur le personnel et le manque de moyens impactent les possibilités des services, augmentent les arrêts de travail de longue durée et la rotation du personnel. Cela s'est vu dans la plupart des services.

La commission financière a soutenu les comptes 2017 à l'unanimité, bien consciente qu'au vu de la situation actuelle, ils représentent sans doute ce que nous pouvions espérer de mieux. Tous les groupes ont fait part de leurs inquiétudes, pas toujours sur les mêmes sujets précis, mais sur l'avenir de notre Ville. Ces inquiétudes sont d'autant plus vives que la commission financière commence à avoir l'habitude, lorsque la situation semble un peu moins mauvaise que prévu pour La Chaux-de-Fonds, que le Canton se tourne avec voracité vers nous. Les annonces faites sur les modifications de la péréquation et sur des reprises de points d'impôts ne sont pas pour nous rassurer et devront être surveillées avec vigilance.

Finalement, après une année en tant que Président de la commission financière, je ne peux que remercier l'ensemble des membres pour la qualité des débats ainsi que toutes les personnes qui nous ont accompagnés. Je souhaite que cette sérénité des débats perdure malgré les exercices difficiles qui s'annoncent à nous ces prochains temps et les inévitables divergences de recettes ou d'opinions. C'est la seule condition pour tenter de trouver des solutions pérennes pour notre belle Ville, qui le mérite bien.

Je vous remercie.

M. Marc Schafroth, Rapporteur de la Commission financière :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La commission financière s'est réunie à deux reprises, soit le 20 mars et le 18 avril 2018. Les sous-commissions se sont réunies entre le 19 et le 20 mars 2018.

Les travaux se sont déroulés dans un climat serein et calme, quand bien même ces comptes ont été marqués par de nombreuses surprises, comme par exemple un prêt à TransN qui a été mis en lumière comme par magie.

La commission est bien consciente que le résultat à retenir est le résultat économique, qui présente un déficit de CHF 13'200'000.-.

La LFinEC a ceci de particulier qu'elle rend pour le moins complexe la compréhension des comptes tel que ceux présentés ce soir, de par les différents niveaux de résultats.

Une fois encore, nous avons regretté le temps pour le moins court entre la réception des documents et les travaux de notre commission.

Ceci étant, nous espérons avoir apporté une contribution importante pour que cette soirée puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Maria Belo, Présidente : Je vous remercie. Je donne maintenant la parole aux porte-paroles des groupes. A qui puis-je donner la parole pour... la discussion générale ? M. Thierry Brechbühler pour l'UDC.

M. Thierry Brechbühler, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En préambule de cette intervention, le groupe UDC annonce qu'il acceptera les comptes 2017 tels que proposés dans les différents rapports qui nous sont soumis ce soir.

A la lecture du résultat des comptes, les élus UDC ont préalablement affiché un large sourire. Les recettes uniques et extraordinaires, notamment issues de l'ex-CPC, la découverte du prêt à TransN qui n'avait jamais été comptabilisé ou encore le bénéfice sur les ventes de terrains et immeubles permettent de clore le bilan avec un bénéfice de CHF 11'400'000.-, ce qui est réjouissant et non attendu. Malheureusement, ces écritures extraordinaires ne se reproduiront plus et il faudra donc compter sur le résultat économique uniquement. Ceci inquiète le groupe UDC car depuis 2014, les comptes sont désastreux et sans la réserve de politique conjoncturelle, notre fortune aurait fondu comme neige au soleil.

Le résultat de l'exercice 2017 permet également de rembourser une partie de la dette, pour un montant de plus de CHF 20'000'000.-. Ceci aura des répercussions sur les intérêts futurs.

Néanmoins, nous devons malheureusement constater que le déficit économique s'élève encore à CHF 13'200'000.-. Il s'agit là d'un montant conséquent dont nous ne pouvons nous satisfaire, car si en 2017 nous n'avons pas eu besoin de recourir à la réserve de politique conjoncturelle, il faut rappeler qu'en 2016 ce sont CHF 10'000'000.- qui ont été prélevés et les prévisions pour 2018 sont les mêmes.

Le groupe UDC avait déjà été, au même titre que d'autres groupes, choqué par la découverte des emprunts toxiques DEPFA que le Grand Argentier cantonal actuel a contractés par le passé. Aujourd'hui, quel n'est pas notre étonnement lorsque l'on apprend que la Ville a prêté à TransN la somme de CHF 3'400'000.- sans qu'aucune trace n'apparaisse dans la comptabilité communale. Comment une telle opération a-t-elle été possible ? Doit-on s'attendre à découvrir d'autres aberrations de ce genre à futur ? Que peut dire le Conseil communal à ce sujet et quelles sont les mesures mises en place pour faire toute la lumière sur ce scandaleux épisode ?

Autre point inquiétant à nos yeux, la gestion financière du Conseil d'Etat qui ne va pas dans le sens des Communes mais bien au contraire, qui vise à leur reporter des charges non négligeables au fil des années. Ceci risque, à terme, de péjorer les finances de notre Commune. Le nuage noir de l'Etat nous guette et nous ne pouvons que nous en inquiéter.

Pour terminer sur une note plus positive, nous tenons à souligner et remercier l'ensemble des services qui fournissent tous les jours des efforts

considérables afin de réduire leurs coûts de fonctionnement, ce qui permet une amélioration de plus de CHF 2'300'000.- dans les biens, services et autres charges d'exploitation.

Je vous remercie.

M. Christophe Ummel, PLR : Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Certains ont été surpris du ton positif adopté par les commissaires PLR dans leur texte de prise de position du rapport de la commission financière.

Le PLR assume pleinement les propos de ce texte et ne s'en déjuge nullement. Nous faisons observer qu'il contient également des avertissements et que les ombres au tableau ne sont pas éludées. Mais si l'on veut être crédible lorsqu'on manifeste sa mauvaise humeur et que l'on émet des critiques, ce que le PLR fait parfois, il faut aussi savoir dire quand du bon travail a été fait. Et en l'occurrence, pour ces comptes 2017, il y a matière à le dire.

Pour appréhender ces comptes et les cerner sans simplement lire le chiffre final qui est fortement positif, ce qui serait un peu court et donnerait une fausse image de la réalité, mais sans non plus perdre la vision d'ensemble en s'achoppant sur les détails, il faut voir trois chiffres, dont deux sommes absolues et un delta. Les CHF 18'000'000.- d'événements extraordinaires, l'abaissement du déficit économique de CHF 19'600'000.- au budget à CHF 13'200'000.- aux comptes, soit un peu plus de CHF 6'000'000.-. Et le déficit économique dans l'absolu de CHF 13'200'000.-.

Tout d'abord les événements extraordinaires pour environ CHF 18'000'000.-, dont un peu plus de CHF 15'000'000.- proviennent de la dernière étape de la dissolution de l'ancienne caisse de pension du personnel communal. Cette dernière somme résulte de la relativement bonne couverture de l'ancienne caisse de prévoyance communale par rapport à ses consœurs des autres Villes et de l'Etat. Le mérite revient au Conseil communal pour sa politique prudente en matière de prévoyance et aux contribuables qui ont ouvert leur bourse pour financer cette bonne couverture, puisque cette somme correspond à la part patronale. La bonne santé des TC lors de la fusion des entreprises de transport en commun de tout le canton a permis de mettre un différentiel de CHF 3'400'000.- en prêt au crédit de la Ville.

Cela correspond à des postures politiques anciennes et de long terme, dont nous récoltons les fruits aujourd'hui et il convient d'être reconnaissant envers ceux qui les ont prises, en l'occurrence le Conseil communal d'alors.

J'ouvre une parenthèse dans mon texte pour dire que, justement, cela correspond à des postures politiques anciennes à long terme. Nous en récoltons les fruits aujourd'hui, mais ce n'est pas une évidence parce qu'on

peut imaginer que ces comptabilisations auraient pu se faire à un autre moment. D'ailleurs, ça a été dit. Le prêt TransN, c'est quelque chose qui tombe aujourd'hui parce que c'est un oubli de comptabilisation, donc c'est quelque chose qui aurait dû apparaître dans les comptes il y a quelques années. Et pour la couverture de la caisse de pension, c'est aussi quelque chose qui aurait pu apparaître avant. Donc ça apparaît cette année, ça fait CHF 18'000'000.- de bénéfices générés, mais en fin de compte, ce n'est pas une évidence que cela soit aujourd'hui. D'ailleurs, c'est pour cela que je le dis, parce que c'est assez étonnant de voir les postulats des Verts qui font croire qu'en fait, tout va bien et qu'on a fait un magnifique exercice et que ces CHF 18'000'000.- sont le résultat des efforts globaux de l'administration alors que ces CHF 18'000'000.- ne sont pas ça. Ça n'a rien à voir, et la situation reste compliquée et difficile pour notre Ville.

L'abaissement du déficit économique par rapport au budget : comme nous l'avons déjà écrit, des intentions aux réalisations, il y a un fossé. De même, un budget des dépenses serré est facile à établir, mais difficile à tenir. Il faut de la rigueur et nos remerciements vont au Conseil communal et aux services communaux qui montrent qu'ils ne se contentent pas d'intentions et que ces intentions sont mises en pratique. Ainsi, au-delà de cette concrétisation, les petites améliorations ont pu s'ajouter les unes aux autres et mènent à un delta positif de CHF 6'000'000.- par rapport au budget, ce qui est très appréciable.

Maintenant, le point noir, la réalité de notre Commune : CHF 13'200'000.- de déficit économique, c'est énorme. On peut débattre longuement pour savoir quelle est, de ces CHF 13'000'000.- la part conjoncturelle, respectivement structurelle. Mais même si nous pouvons raisonnablement nous attendre à des jours meilleurs, il est évident que le retour à une bonne conjoncture ne suffira pas, toutes choses restant égales par ailleurs, et de loin, à rétablir une moyenne des résultats sur cinq ans dans le noir. Il faudrait un bénéfice économique de CHF 13'000'000.- en période de haute conjoncture, soit un différentiel des recettes de CHF 26'000'000.- entre le creux et la crête de la vague. C'est impensable.

On peut également répéter que les prestations qu'un centre régional comme notre Ville fournit au-delà de ses frontières doivent être mieux rémunérées et valorisées, notamment par le Canton. Nous devons sans cesse poser nos pions pour améliorer ce paramètre. Il serait cependant hasardeux de compter sur des résultats.

Il faut donc continuer d'être en permanence dans une démarche d'élaboration budgétaire. Remettre en question les fonctionnements à chaque opportunité occasionnée par un changement, tant au niveau des dépenses, de l'organisation ou des prestations. Savoir investir lorsque des projets peuvent apporter des rationalisations et des nouvelles recettes. Qui aurait pensé que les dépenses pouvaient être diminuées de CHF 3'200'000.- et le résultat économique amélioré de plus de

CHF 6'000'000.- par rapport au budget ? « *On est à l'os* », nous disait-on. Certains essayaient de nous faire peur en nous disant que la suppression des mesures de soutien au personnel pour raison d'âge n'était pas une vraie économie, mais qu'au final elle allait coûter. La réalité est toute autre : cette mesure engendre une augmentation de l'efficacité et rapporte bien plus que l'économie escomptée, car maintenant, le vendredi, tout le monde est à son poste alors qu'avant, ceux qui étaient au travail ne pouvaient pas avancer efficacement, car ils ne trouvaient pas de répondants et étaient en panne dans leurs démarches lorsqu'ils devaient interagir avec d'autres personnes.

Cette recherche d'efficacité accrue et d'économies est une démarche permanente, un état d'esprit. La grosse partie consiste en de petites sommes et c'est la direction prise et la persévérance dans l'effort qui doit être notre préoccupation, plus que la vitesse ou la grandeur des sommes prises pour elles-mêmes.

Un certain nombre de cadres de notre administration sont nouveaux, ils sont certainement convaincus de la nécessité de cet état d'esprit, puisqu'ils ont postulé et sont entrés en fonction au cœur de cette période difficile. Ils ont donc implicitement décidé de relever le défi et ils font souffler un vent nouveau sur notre administration.

Enfin, la valorisation de nombreux endroits de notre ville par des privés est un bon signe, dont nous sommes en droit d'attendre des effets positifs. De nombreux logements, très qualitatifs pour une part, des projets médicaux privés, et un marché couvert au centre-ville vont apporter un plus dans le quotidien des Chaux-de-Fonniers. Le potentiel d'accueil pour de nouveaux citoyens est là, et partant pour une augmentation de l'assiette fiscale. Dans ce contexte, le PLR se félicite d'avoir combattu la hausse des impôts en association avec l'UDC et le PDC, afin de préserver l'attractivité de notre commune par rapport aux autres. La hausse probable de la fiscalité pour la commune de Val-de-Ruz va d'ailleurs influencer positivement sur ce paramètre.

Actionnons donc avec conviction les leviers qui sont dans nos mains et persévérons dans l'effort, et nous y arriverons !

Le groupe PLR acceptera le rapport des comptes. Je vous remercie.

M. Blaise Fivaz, PDC : Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le PDC, comme vous le savez, n'est pas représenté dans la commission financière et ne dispose pas de membres au sein des sous-commissions, il a donc pris connaissance avec un vif intérêt des différents rapports rédigés.

Il tient tout d'abord à remercier toutes les sous-commissions ainsi que la commission financière pour la qualité et la rigueur des comptes rendus sur le fonctionnement financier des cinq dicastères.

A ce propos, le PDC est comme vous toutes et tous préoccupé par le déficit de CHF 13'200'000.- qui est conséquent et continue à péjorer les finances communales.

Cela dit, nous devons nous projeter dans l'avenir et ce que le PDC retient de cet exercice comptable c'est l'effort consenti par le Conseil communal et l'ensemble des services qui, malgré les difficultés consécutives à une charge de travail accrue suite à des postes supprimés, à des diminutions d'effectif ou une augmentation des tâches, est sensible et démontre un engagement sans faille aboutissant à une économie de CHF 5'100'000.-.

En outre, il faut également relever au moins trois points positifs quant à un début d'embellie économique. Tout d'abord, la diminution de la dette de CHF 21'000'000.-, rendue possible, entre autres, par la liquidation de la caisse de pension et de diverses opérations. De surcroît, la légère hausse de CHF 850'000.- de l'impôt sur les personnes morales et sur celui des frontaliers qui affiche un accroissement de CHF 1'250'000.- est encourageante.

Cela dit, gardons la tête froide et modérons notre optimisme en souhaitant que l'Etat ne nous fasse pas une variante dont il a le secret.

Vous l'aurez compris Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le PDC acceptera tous ces rapports. Merci de votre attention.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Malgré les opérations extraordinaires qui ont pu être effectuées dans les comptes 2017 et les chiffres affichés en bas des tableaux comptables, j'aurais pu reprendre mon intervention de l'année passée sur les comptes 2016. Je n'aurais même pas dû changer la date du jour et du mois de mon document puisque la séance des comptes 2016 avait aussi eu lieu un 16 mai.

En effet, comme l'année passée, les opérations comptables dites extraordinaires ne permettent pas d'occulter le déficit opérationnel ou économique, comme l'appelle le Conseil communal, de plus de CHF 13'000'000.-. Premièrement, les recettes extraordinaires, par définition, ne se reproduiront plus. Et deuxièmement, les recettes fiscales ordinaires, elles, ne se relèvent toujours pas, même si leur baisse se tasse.

Comme l'année passée, il faut saluer à sa juste mesure les efforts financiers effectués par le Conseil communal et ses services, qui permettent une amélioration de plus de CHF 5'000'000.- entre le budget 2017 sans prélèvements à la réserve conjoncturelle et les comptes 2017 sans opérations extraordinaires.

Il faut également féliciter et remercier les collaborateurs de la Ville pour la motivation qu'ils ont su garder et leur esprit d'initiative, qui a permis de trouver des solutions innovantes et parfois remettre en question des

acquis pour les améliorer et les rendre plus efficaces pour les finances et la population.

Dans un cadre financier toujours aussi serré et austère, l'objectif du groupe socialiste reste le même : maîtriser les finances communales au niveau des dépenses, mais également des recettes, tout en préservant les institutions et les acteurs qui font de notre Ville une ville attractive et animée de culture et de sport. Au niveau des recettes, nous profitons pour signaler que nous attendons avec intérêt la future politique de stationnement.

Afin de relever ces défis, il va falloir poursuivre les réformes déjà engagées par le Conseil communal et le Conseil général et continuer à faire des choix qui seront parfois douloureux. En effet, les résultats des comptes 2017 tendent à montrer que la ligne empruntée par le Conseil communal pour développer des synergies, réduire les coûts de fonctionnement et trouver de nouvelles recettes portent ses fruits. Nous saluons la volonté, pour l'heure, de maintenir malgré cette tempête un cap qui permette à notre Ville de, précisément, conserver les prestations d'une Ville.

Nous saluons également les magnifiques projets d'investissement votés ces derniers mois grâce à la suppression du frein à l'endettement, comme la rénovation des Abattoirs et des ascenseurs de la gare, ainsi que la création d'un nouvel enclos pour les loutres. Ils permettront à la ville de rayonner et lorsque la reprise économique reportera ses fruits, à en profiter pleinement. Conjugués aux superbes projets privés qui sortent de terre, comme la récente Hall'Titude ou les projets immobiliers de qualité qui fleurissent comme le printemps dans notre Ville, notre Ville a de quoi séduire, même avec des difficultés financières. Et elle sera irrésistible lorsque les finances seront meilleures.

Mais il faut rester attentif. Attentif à ne pas détruire à petit feu notre milieu associatif en démotivait les bénévoles, par exemple sous des taxes injustes et inappropriées. Attentif à ne pas épuiser le personnel communal, et j'en profite pour répondre déjà à l'intervention PLR pour leur dire que oui, nous sommes à l'os, et nous le rongeons. Et attentif à mettre à niveau les installations existantes, en particulier les infrastructures sportives et scolaires pour lesquelles nous sommes inquiets et attendons des projets de rénovation pour ces prochaines années.

Par ailleurs, il faut rappeler que le refus de l'augmentation temporaire de trois points d'impôts par la population de la ville a heureusement, pour les comptes 2017, été partiellement compensé par le report de la bascule d'impôt des frontaliers par le peuple neuchâtelois. Ces événements sont l'occasion de rappeler que notre Ville ne retrouvera pas l'équilibre sans une répartition plus équitable des richesses au sein du canton et le canton sans une meilleure répartition des richesses au sein du pays. En effet, alors que les centres de production de richesses sont bien présents dans notre Ville

et dans notre canton, les retombées fiscales équitables qui pourraient légitimement être attendues ne le sont pas. Alors, sans vouloir paraphraser nos récentes interventions, nous devons rappeler que la Ville ne pourra véritablement redresser la situation que dans une perspective cantonale. Et tant que notre volonté de redressement ne sera pas clairement considérée, tant que notre rôle de centre ne sera pas reconnu par l'ensemble des collectivités, toute action et tout effort de nos autorités communales ne pourra servir au mieux qu'à limiter les dégâts et au pire être annulées par d'autres manœuvres qui auraient pour conséquence de renforcer encore l'écart en termes de répartition des richesses dans ce canton.

Finalement, il s'agit, pour le parti socialiste, de rappeler une fois de plus que la situation financière de la Ville est également le reflet de la situation sociale et économique préoccupante de notre population, qui est beaucoup trop soumise aux aléas de la conjoncture économique de l'industrie, notamment. Pour nous, l'emploi et l'accès à l'emploi est une réponse centrale à notre problématique. Bien qu'il s'agisse d'une thématique qui ne soit pas uniquement en mains communales, il est important de pouvoir avoir une réflexion de fond liée à la diversification d'un tissu économique qui nous permette d'atténuer les effets conjoncturels particulièrement violents induits par ce tissu encore trop monolithique. Pour une ville de notre taille, nous avons trop peu d'emplois qualifiés, notamment des administrations fédérales et cantonales, et quasiment aucun centre administratif ou scientifique digne de ce nom pour fournir des emplois plus stables et garantir une plus grande mixité sociale.

Vous l'aurez compris, malgré nos interrogations pour l'avenir, notre groupe acceptera les comptes 2017.

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP prendra acte des comptes 2017 et se réjouit du bénéfice 2017, qui est moins déficitaire que prévu.

Ce bénéfice, cela a déjà été dit, se trouve à CHF 11'400'000.-. C'est un résultat réel, puisqu'il a mené à une diminution de la dette dans le courant de l'année 2017. Cela a déjà été dit, ce bénéfice est dû au versement de l'ex-caisse de pension, versement de CHF 15'200'000.-. Ces CHF 15'200'000.- n'ont rien à voir avec l'exercice 2017, mais ils sont le fruit d'une gestion prudente de la caisse de pension de la Ville de La Chaux-de-Fonds jusqu'à l'année 2009, année à la fin de laquelle la caisse de pension de la Ville a été mise dans Prévoyance.ne.

Il y a eu, ces derniers temps, quelques questions sur l'affectation de ce montant. J'aimerais que le Conseil communal nous donne des éclaircissements, qu'on puisse savoir de manière claire si ce montant doit être dédié à des activités particulières ou s'il est aujourd'hui totalement libre d'utilisation par la Ville pour son fonctionnement courant ou pour d'autres choses. Je demande ça parce qu'il y a eu quelques explications qui ont été

données d'un coin à l'autre, et pour finir on aimerait bien avoir une explication claire du Conseil communal. Cela nous rendrait service.

Pour l'année 2017, exercice extraordinaire, c'est ce prêt TransN, qui n'avait pas été inscrit au bilan, bien que figurant parmi les papiers de notre administration. C'est une erreur qui fait, c'est selon, sourire ou pleurer. Que ceux qui sourient se réjouissent.

Grâce à la pression sur le personnel communal et aux nombreuses tâches qui viennent s'accumuler en ayant moins de personnel, d'autres erreurs de ce type pourraient survenir à l'avenir.

Comme dit tout à l'heure, ce résultat n'a pas grand-chose à voir avec l'exercice 2017. Si l'on regarde la définition donnée par la LFinEc, l'année 2017 se solde par un déficit de CHF 7'100'000.-. La LFinEc appelle cela le résultat avant le prélèvement à la réserve conjoncturelle et éléments extraordinaires. C'est une définition du déficit. Le Conseil communal en a choisi une autre, il parle de résultat économique, avec un déficit de CHF 13'200'000.-. Quelle est la bonne définition ? Quel est le déficit 2017 ? Cela devient un peu compliqué. La LFinEc vaut ce qu'elle vaut, mais au moins elle apporte l'idée de comparaison entre les différentes collectivités. Qu'importe, le déficit est de toute façon moins élevé que prévu. Au budget 2017, toujours selon la définition de la LFinEc, c'était noté moins CHF 18'200'000.-. Les comptes 2016 présentaient un déficit LFinEc de CHF 9'900'000.-. Le résultat 2017, en prenant la même définition, est donc moins déficitaire que prévu et que l'année 2016.

Mais il reste que la situation de la Ville reste difficile. Certains problèmes perdurent, cela a été évoqué par le porte-parole du groupe socialiste. La richesse qui est créée ici ne se retrouve pas forcément dans la région. Nous avons déjà fait une intervention sur cet aspect, intervention qui débutait par l'axiome « *L'argent n'aime pas le travail* ». On crée des richesses dans un endroit et ces richesses se retrouvent à d'autres endroits.

De plus, la Ville a des problèmes à venir. Quand on regarde les comptes 2017, on voit que l'impôt sur le capital des personnes morales augmente, ce qui est une mauvaise nouvelle, parce que cela signifie que les entreprises ont fait moins de bénéfice. Etant donné que l'impôt sur le capital est imputé sur l'impôt au bénéfice, cela signifie que ces entreprises n'ont pas fait de bénéfice et qu'elles n'ont versé que de l'impôt sur le capital. C'est une mauvaise nouvelle. S'il y a une amélioration au niveau de l'impôt des personnes morales, ce n'est pas à La Chaux-de-Fonds.

Autre problème à venir, cela a déjà été évoqué, la future péréquation cantonale. Il faudra s'attendre à d'autres reports de charge de la part du canton, parce qu'il ne nous a pas épargné jusqu'ici. Nous avons aussi, dans nos comptes, le problème d'une dette qui est fortement liée à des emprunts SWAP, qui nous posent aussi un certain problème. Il faudra aussi peut-être s'attendre un jour à ce que la bascule de l'impôt des

frontaliers se fasse, et cela va coûter très cher à la Ville. Mais voilà pour les chiffres et les comptes.

Les comptes traduisent l'activité d'une Ville, l'activité de ses habitants et de ses collaborateurs. Le résultat obtenu est meilleur grâce aux efforts consentis par le personnel communal. Efforts qui conduisent à des économies immédiates et à un sens des responsabilités, selon le PLR. Mais cela amène tout de même certains problèmes, notamment une hausse des absences pour cause de maladie. Il y a beaucoup de roulement au sein de l'administration communale. Il faut dire que si des cadres sont arrivés, c'est également parce que des cadres sont partis. C'est évoqué dans le rapport de sous-commission du dicastère de Théo Huguenin-Elie lors du budget 2018, on parle du fait que l'absence de progression salariale posait un problème à certains collaborateurs. Mais des efforts, il n'y a pas que le personnel communal qui en fait, c'est la population tout entière qui doit en faire, notamment au travers des baisses de subvention, des baisses de prestations. Et toutes ces baisses, ces réductions, nous l'avons dit et nous y sommes véritablement à l'os, peuvent amener, et mènent, à une baisse de la vivacité de la société chaud-de-fonnière. Les comptes cachent une réalité humaine. Au travers des prestations que la Ville fournit, au travers des soutiens qu'elle fournit aux associations, sociétés qui font vivre cette Ville.

Les comptes et le budget sont le fruit d'une vision politique. Nous espérons qu'à l'avenir, les choix qui seront faits dans les efforts que la Ville doit continuer de faire se feront pour obtenir des économies, et non simplement des coupes budgétaires où l'on coupe quelque part et l'on retrouve d'autres frais nouveaux liés à une économie faite dans un secteur que l'on va retrouver dans un autre secteur au travers de charges supplémentaires. Cela particulièrement au niveau de l'aide sociale, pour donner un exemple, où le fait de sortir quatre personnes de l'aide sociale paye entièrement le salaire d'un assistant social. Réduire le nombre d'assistants sociaux pour qu'ils ne puissent plus faire leur travail amènerait à une économie directe, mais à des charges supplémentaires au travers de l'aide sociale. Ce n'est qu'un exemple.

Nous demandons également que les choix futurs transcrivent une vision politique et une vision qui soit plutôt la nôtre plutôt que celle de la droite, et que les choix futurs des budgets à venir transcrivent la vision d'une société solidaire, pour que cette ville reste vivante et attractive. Je vous remercie.

Mme Monique Erard, Verts : Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Heureuse stupéfaction à la réception des documents concernant les comptes 2017. Un budget déficitaire de plus de CHF 18'000'000.- se transforme en un bénéfice de plus de CHF 11'000'000.-. Je ne reviendrai pas ici plus longuement sur ce que mes

préopinants ont déjà déclaré et que nous pouvons partager presque dans l'intégralité.

La prise de position des commissaires Verts à la commission financière vous est déjà connue, puisque vous l'avez toutes et tous déjà lue.

Oui, les événements extraordinaires ont généré la plus grande part de ce résultat bénéficiaire, nous ne le contestons pas. Mais contrairement à ce que le représentant PLR a déclaré, nous soutenons que le personnel communal y a également contribué, tant par les efforts consentis dans tous les services que par ceux auxquels les employés ont été directement soumis. Le résultat économique en est la preuve. Et il est meilleur, ou en tout cas moins pire, de plus de CHF 5'000'000.- que ce qui était prévu au budget. Et là, les événements extraordinaires n'y sont pour rien.

C'est pourquoi nous avons déposé ces deux postulats, l'un demandant un geste pour les employés concernés par la contribution de solidarité encore en 2017, et l'autre demandant l'étude de l'instauration d'un mécanisme de compensation pour les efforts demandés au personnel lorsque budget et compte, finalement, ne concordent pas. Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, le Conseil communal vous remercie de l'accueil positif que vous faites à ces comptes 2017. Je répondrai tout à l'heure à vos diverses questions. Mais tout d'abord, je vais peut-être me répéter. Vous avez tous bien expliqué la situation de nos comptes, mais je vais quand même le refaire puisqu'apparemment, tout le monde ne comprend pas forcément exactement la même chose.

Nous avons donc un résultat économique qui est meilleur que le budget de CHF 5'100'000.-. On a entendu parler de CHF 6'000'000.-, de CHF 5'000'000.-, ça dépend d'où l'on se place, si on compare résultat économique avec budget économique c'est CHF 6'000'000.-, si on compare budget et résultat économique c'est CHF 5'000'000.-. Mais ça n'a pas une grande importance et vous trouvez l'explication dans notre rapport. Ces améliorations touchent plusieurs domaines tels que les biens, services et marchandises, la charge d'intérêt, les amortissements ou encore les recettes fiscales. Il s'agit d'améliorations durables, dont nous pouvons être satisfaits. Si l'on compare notre résultat 2016 avec celui de 2017, nous avons réduit notre déficit de CHF 2'400'000.-. La tendance est bonne, mais il faudra encore fournir un effort pour atteindre l'équilibre.

Toutefois, 2017 a été une année très particulière. Tellement particulière qu'il est indispensable de parler de résultat économique et de résultat total selon l'appellation de MCH2. Là, peut-être que je vais directement vous expliquer la différence. En fait, quand MCH2 annonce

CHF 7'200'000.-, il ne prend pas en compte le résultat notamment très positif de Viteos, où on a une augmentation de la valeur de notre participation et un dividende supplémentaire. Ceci, ce sont pour nous des éléments aussi exceptionnels, c'est pourquoi nous ne les avons pas inclus et c'est pourquoi nous pensons qu'il est plus sage de parler de résultat économique, ça veut dire l'activité de notre administration, les recettes qui sont arrivées et les charges que l'on a dû payer et qui dépendent vraiment de nous.

Maintenant, ce résultat économique de CHF 13'200'000.-, c'est vraiment ce que nous avons fait dans la gestion de tous les jours. Ces événements extraordinaires ont été très nombreux, on en a déjà parlé, cela représente des montants considérables, ce qui fait que nous arrivons à un bénéfice de CHF 11'400'000.-. Alors ces CHF 11'400'000.-, ils nous ont permis d'augmenter la fortune, et l'on passe à CHF 63'000'000.-. Ceci n'est pas rien non plus, puisque vous savez qu'on n'ose pas passer en-dessous des CHF 40'000'000.- de fortune. Donc ce résultat bénéficiaire nous permet quand même d'envisager un peu plus sereinement l'avenir si nos déficits durent encore quelques années. On consolide cette fortune, mais en même temps, CHF 25'000'000.- d'écart, c'est énorme. Et pourtant, vous avez tous compris qu'il ne s'agit pas d'une erreur. Il s'agit de choses tout à fait exceptionnelles, et c'est pourquoi nous avons des écarts de ce type.

Maintenant, le Conseil communal a quand même aussi agi dans des domaines particuliers, notamment dans la vente de terrains et d'immeubles, la dissolution de la provision de Polyexpo. Quand on a passé à notre nouvelle présentation comptable dans les comptes 2015, nous avons été très prudents. Nous avons fait une provision pour ce cautionnement, qui était extrêmement risqué. Polyexpo était au bord de la faillite, on ne savait pas très bien comment ça allait finir, et finalement on a fait une vente publique de ce bâtiment et on a réussi à s'en sortir extrêmement bien, ce qui fait qu'on a un bénéfice en 2017. Il y a eu l'amnistie fiscale, ça ne dépend pas vraiment de nous directement, mais c'est quelque chose d'unique aussi, qui est arrivé en 2017. Pour les années futures, on aura un revenu supplémentaire sur la fortune, évidemment, mais le revenu de ces amnisties n'apparaît qu'une fois, c'est-à-dire en 2017.

Et puis, j'en ai déjà parlé, Viteos fonctionne extrêmement bien, du coup la participation de Viteos doit être réévaluée chaque année. On calcule son capital et ses réserves, et on s'aperçoit qu'on doit augmenter la valeur de notre participation – ça provoque de grands bénéfices – et Viteos avait prévu de nous distribuer 4% des dividendes, et en fait on en a reçu 6%. Donc on ne peut pas non plus espérer... enfin, on peut espérer, mais il n'est pas certain que Viteos continue sa progression de la sorte. A un moment donné, ça risque quand même de se stabiliser.

Maintenant, parlons de cette ex-CPC. Oui, on a reçu CHF 4'200'000.-, on a aussi reçu CHF 5'000'000.- qui ont été d'abord attribués à Viteos mais qui sont revenus à la Ville, parce que ça correspondait à des anciens employés.

Et il y a eu ce problème du prêt de CHF 3'400'000.- à TransN qui est arrivé dans les comptes.

Tout cela, c'est vraiment de l'argent qui est entré dans les comptes de la Ville et qui a permis de diminuer notre dette. Nous n'avons pas eu besoin d'emprunter autant que prévu, puisque cet argent est vraiment arrivé dans les caisses de la Ville. Aujourd'hui, notre dette est passée en-dessous des CHF 400'000'000.-, on a CHF 395'000'000.- de dettes. C'est encore énorme, parce que 1% d'intérêts de plus, c'est CHF 4'000'000.- de charges de plus. Donc c'est quand même considérable si les charges d'intérêt se mettaient à monter. Mais là, on a réduit quelque peu.

Ensuite, les recettes fiscales, vous en avez aussi parlé. Ces recettes fiscales ne progressent pas encore beaucoup. Pour les personnes physiques, ça continue de baisser et cela s'explique par les déductions pour enfants et les déductions pré et parascolaires qui sont autorisées. Et puis certainement aussi parce que des personnes sont encore au chômage ou ont été au chômage et du coup, nos recettes fiscales ne sont pas en augmentation. Pour l'impôt des frontaliers, c'est extrêmement réjouissant que celui-ci continue de progresser. Et puis on peut surtout remercier tous ceux qui ont, avec nous, travaillé à lutter contre cette bascule des impôts, qui sont allés voter, et nous avons pu ainsi garder cet argent dans notre Ville. Pour les personnes morales, il y a une légère amélioration. On peut espérer qu'elle se poursuive en 2018 et on pense qu'elle sera certainement beaucoup plus significative en 2019. Mais aujourd'hui, c'est encore extrêmement difficile d'imaginer que les changements soient majeurs en 2018.

Nos effectifs se réduisent quelque peu. Chaque fois qu'il y a des changements dans un service, on réfléchit. Tous les services font beaucoup d'efforts et les seules progressions que nous constatons sont dans les écoles, au pré et parascolaire ou bien dans les services communaux de l'action sociale. Pourquoi? Parce qu'on respecte simplement des lois cantonales et je ne sais plus qui disait qu'on pourrait effectivement enlever des assistants sociaux. Mais non, on ne va pas faire ça. On respecte les lois, on doit respecter le nombre de personnes que l'on doit avoir en fonction des dossiers. Je crois que c'était...

Voix dans le public: C'est le contraire !

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Oui, mais il suggérerait qu'on pourrait peut-être

faire des économies. On ne fait jamais ce genre de choses. On respecte les lois. Dans ce domaine, on remplace systématiquement le personnel.

Enfin, pour nos investissements, ils sont toujours modestes, c'est vrai. CHF 10'000'000.-, ce n'est pas énorme, mais ma foi, c'est ce qui avait été convenu et bloqué dans notre règlement.

Et enfin, j'aimerais quand même finaliser avec une note positive. Le Conseil communal reste confiant en l'avenir. Il faut continuer de développer l'économie de notre Ville, attirer de nouveaux citoyens à forte capacité contributive, maintenir sa culture, être très attentif aux réformes cantonales. Certains ont aussi abordé ce sujet, vous pensez bien qu'on s'en préoccupe. Et il se prépare certaines choses au niveau du Canton qui risquent de nous créer des problèmes et il faudra se battre, être très très vigilant à ce sujet.

Enfin, le Conseil communal demande à tous les groupes de partager sa vision de l'avenir, d'être positifs. Bien sûr, il est possible de faire passer des projets même s'ils ne sont pas soutenus à l'unanimité, mais c'est dommage. Tous les groupes doivent parfois faire le point dans leur poche, car c'est ainsi que nous arriverons à avancer et à retrouver la prospérité.

Avant de conclure, le Conseil communal tient encore une fois à remercier tous les collaborateurs de la Ville, qui la font fonctionner à satisfaction de tous, malgré les restrictions financières. Plutôt que de se plaindre et de baisser les bras, ils se montrent inventifs, tant pour réduire les dépenses que pour augmenter les recettes et nous leur en sommes très reconnaissants.

Maintenant, j'ai eu quelques questions, pas énormément, mais plusieurs personnes sont intervenues à propos des CHF 3'400'000.- de TransN. Est-ce que ça peut se reproduire ? Est-ce que, finalement, on n'a pas le temps de tout contrôler ? Ecoutez, je ne sais pas pourquoi ça s'est produit, mais je ne pense pas que cela puisse se reproduire aujourd'hui. Nous avons une révision des comptes très sérieuse. On fonctionne actuellement avec PWC. Ils passent en tout cas une semaine entière à tout contrôler, ils viennent avant le bouclage, après le bouclage, tout est contrôlé. Ils regardent nos procédures, ils regardent si toutes nos actions sont vérifiées par plusieurs personnes, ils parlent d'un contrôle de quatre yeux. Donc je ne pense pas qu'un événement pareil pourrait se reproduire. Et surtout une fusion. Je pense que dans une histoire de fusion, les réviseurs seraient extrêmement attentifs à contrôler ce qui se passe. Maintenant, comment est-ce que ça s'est produit ? Je ne peux pas vous dire, mais c'est arrivé. Je ne pense pas qu'on puisse se retrouver dans une situation pareille.

Maintenant, vous vouliez avoir quelques explications supplémentaires concernant l'ex-CPC. En ce qui concerne l'ex-CPC, ce qui s'est passé, c'est qu'il y a eu un premier plan en 2010 et il y a eu des oppositions. Et finalement, le 4 mars 2013, le Tribunal administratif fédéral n'a pas validé

le plan. Il l'a refusé, et il a fallu refaire un nouveau plan. Et il y a de nouveau eu des oppositions à ce plan, le 19 mai 2017, ce qui fait que tout a de nouveau été bloqué. Entre-temps, la caisse avait fusionné et la caisse a demandé aux Communes de faire des apports supplémentaires. Et la Ville a versé CHF 17'700'000.- à Prévoyance.ne. Il faut que je retrouve ma date mais je crois au 1^{er}... le 6 janvier 2014, parce que le 1^{er} on ne travaillait sûrement pas. Et c'était la contribution de la Ville qui a été passée dans le compte de résultat. Donc c'était une charge qui a été passée dans les comptes en 2014, une charge de caisse de retraite, la part de l'employeur que l'on devait amener dans Prévoyance. Elle a été versée et de notre côté, il y avait toujours ce problème de l'ex-CPC où des montants avaient été bloqués. Et ces montants ont été bloqués jusqu'en septembre 2017, où finalement toutes les oppositions ont été levées, où le Tribunal administratif a dit que c'était terminé et que l'argent pouvait être distribué. Et il y a CHF 90'000'000.- qui ont été distribués, CHF 45'000'000.- aux employés, CHF 45'000'000.- aux Communes. Nous, on a reçu CHF 15'200'000.-. Ça veut dire, aux comptes, que c'était comme si on avait fait une avance en 2014 en versant les CHF 17'700'000.-. Et on ne les a pas considéré comme une créance, mais comme une charge. C'est passé dans le compte de résultat. Et aujourd'hui, trois ans plus tard, on reçoit en retour ce que l'on avait avancé. Voilà un petit peu ce qui s'est passé. Et si tout s'était réglé dans la même année, il y aurait eu un versement et un crédit et c'était terminé. Mais il y a eu trois ans de décalage, suite aux oppositions de ce règlement. Je ne sais pas si j'ai été suffisamment claire. C'est un petit peu compliqué, mais à l'époque, c'était aussi extrêmement dangereux de dire que c'était une créance, parce que rien n'était définitif et si on avait enregistré cette créance et que tout à coup, le règlement de cet ex-CPC se passait autrement, on se serait retrouvé avec un montant à amortir après coup. Donc le Conseil communal de l'époque avait décidé de passer cela en charges dans les comptes. Et peut-être que beaucoup n'ont pas fait très attention, mais dans cette même année, il y a eu la dissolution de la réserve de SIM, qui était aussi, elle, de CHF 17'000'000.-. Donc il y a eu une charge de CHF 17'000'000.- de la caisse de retraite et un produit d'une dissolution de réserve, ce qui fait qu'au niveau des comptes 2014, on n'a pas vraiment remarqué ce qui s'était passé. Enfin, si on regardait dans les comptes, on voyait, mais sur le compte final d'exploitation, peut-être que personne ne s'est aperçu qu'il y a eu ces éléments si importants.

Oui, vous dites qu'on ne dit pas que le personnel contribue à ces efforts. Mme Erard, bien sûr que le personnel contribue à ces efforts, puisqu'il réfléchit aussi toujours à améliorer les prestations, à essayer d'être plus efficace, à trouver de nouvelles recettes. On n'a jamais dit que le personnel ne participait pas à tous ces efforts. Toute l'administration, avec le Conseil communal, travaille à ces efforts. Mais malheureusement, on est pas tout à fait encore au bout de nos préoccupations.

CHF 13'200'000.- de déficit, c'est conséquent. Il se peut, je vous dit ça comme ça, mais je ne suis absolument pas sûre, peut-être qu'on va retrouver CHF 10'000'000.- au niveau des recettes fiscales et qu'il nous reste encore CHF 2'000'000.-, CHF 3'000'000.- à trouver. Mais peut-être que ce n'est pas juste. Pour le moment, c'est encore prématuré de s'avancer. C'est clair qu'on ne doit pas chercher CHF 13'000'000.- de réductions de dépenses, on est d'accord. Il y a forcément un bout qui va arriver avec les recettes fiscales. Mais de combien ? Aujourd'hui, c'est extrêmement difficile de le dire.

Sans ça, je crois que j'ai répondu à toutes vos questions. L'inquiétude, certains se disent inquiets. On ne pense pas que tout va bien, mais on reste quand même positif, optimiste. On continue de travailler, de trouver des solutions, de tout mettre en question et de ne pas rester sur un statut, comme ça, sans rien faire. On est actif, on vous dit qu'on essaye de trouver de nouveaux contribuables, on a des démarches, on essaye de favoriser la venue de nouvelles entreprises. C'est en train de se créer, si vous observez un peu les chantiers en ville, vous voyez que ça bouge un peu dans tous les coins. Il se passe quelque chose, il faudra sûrement être encore un petit peu patient, mais à mon avis, on est en train de remonter la pente et je suis tout à fait optimiste. Je vous remercie.

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, juste quelques réponses à l'intervention du Conseil communal.

Tout d'abord, en ce qui concerne les assistants sociaux, je ne pensais pas que le Conseil communal allait réduire le nombre d'assistants. C'était uniquement à titre d'exemple.

Prenons-en un autre. On a eu, en 2010 ou 2011, une révision de la loi sur l'assurance chômage. C'est clair que ça a réduit les coûts du chômage ensuite, mais on a vu que, dans les années suivantes, les frais, les coûts d'aide sociale ont régulièrement augmenté, de manière continue et forte. Les années qui ont suivi, le temps que la nouvelle loi soit en place, que tout le monde soit touché, on a vu que ça faisait un transfert de charges entre l'assurance-chômage et l'assurance sociale. C'est ce type d'exemple où je dis que, si on fait des coupes immédiates, on pense qu'on a fait une économie, mais en fait cette charge peut se retrouver dans un autre secteur. Je ne pensais pas que le Conseil communal allait ramener les assistants sociaux à nouveau à 120 dossiers par personnes, qui est la limite maximale prévue par le Canton.

Je suis un peu moins optimiste en ce qui concerne les révisions de compte sérieuses quand on nous parle de ce genre d'erreurs liées au prêt TransN non mis au bilan. J'ai toujours un doute. Il faut dire que les comptes ont toujours été vérifiés par un organe de révision, même lors de la fusion de TransN, que ces experts observent les comptes et voient que certaines choses sont faites, ou pas. Il y a aussi des gens très sérieux qui ont vu le

premier budget 2015 élaboré par M. Monnard. On n'a rien vu. Il a fallu attendre que la réalité des chiffres rattrape le tout.

Un autre exemple, je vais aussi revenir sur le fait que le déficit économique tel que donné par le Conseil communal est le fruit d'une construction. Alors après, on est d'accord ou pas sur la construction, mais chacun a son avis. Chacune des constructions a ses objectifs, a ses buts et fait sens. Mais le problème, c'est que le déficit économique tel que défini par le Conseil communal risque de ne pas être la même chose par d'autres personnes. Le Conseil communal a mis dans le déficit économique, a quelque part retiré du bénéfice, les dividendes supplémentaires de Viteos 2017. Il l'a aussi fait en 2016, c'était exactement le même montant supplémentaire, mais est-ce que ça va durer ou pas, on n'en sait rien. Il a rajouté les CHF 3'200'000.- de réévaluation, et d'un autre côté, a soustrait les amortissements sur les biens incorporels pour CHF 4'100'000.-. C'est une construction, c'est les chiffres. On peut jouer avec ou sans. Ce n'est pas souvent que quelque part je soutiens un peu la LFinEc et MCH2 : le seul avantage de ce plan comptable, c'est d'avoir une comparaison entre les collectivités, parce que le déficit économique de la Ville de La Chaux-de-Fonds, par rapport au déficit, bénéfice économique, pas économique, suggéré, pensé, extraordinaire, ordinaire, on peut aller vers toutes les définitions qu'on veut. Ce plan MCH2 doit servir, justement, à la comparaison. Et c'est pour ça que dans mon intervention, j'ai parlé surtout du déficit tel que défini par MCH2 de CHF 7'700'000.-, qui est un chiffre qui vaut un autre, mais voilà, chacun ses définitions. Je vous remercie.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nos propos ont été un peu travestis par le groupe des Verts. Nous avons remercié le Conseil communal et les services, et donc par conséquent aussi le personnel communal, pour les CHF 6'000'000.- d'amélioration du déficit, du résultat économique. Cela a été dit. Merci.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis convaincue que la définition du résultat économique est tout à fait juste si on veut comprendre les efforts qui nous restent à faire, ça veut dire ce que la Ville doit vraiment entreprendre pour s'en sortir. Parce que si on prend le résultat de CHF 7'200'000.-, résultat avant prélèvement, oui, il veut aussi dire quelque chose, mais ce résultat dépend de la bonne marche de Viteos. Vous voyez ? Donc ça dépend. Si on est persuadé que Viteos continue de fonctionner comme il fonctionne ou bien si on se dit tant mieux, il fonctionne bien, ça nous apporte quelque chose. Mais attention, si on n'a pas Viteos, la réalité, c'est CHF 13'200'000.-. Et c'est ça qui est important de comprendre, quand même. C'est de savoir exactement où

nous en sommes et qu'est-ce qui dépend vraiment de notre responsabilité. Et entre les deux, ça peut fluctuer, mais ça ne fluctuera pas en fonction de ce que nous avons fait nous, mais de ce que font les autres. Et c'est pour ça que c'est quand même important de bien se rendre compte de ce qui dépend de notre propre activité et de ce qui dépend de l'autre activité. Je pense que c'est important d'avoir les deux notions à l'esprit.

M. Yves Morel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais juste revenir sur une remarque du porte-parole du groupe socialiste, quand il mentionnait qu'il y avait un manque d'emplois qualifiés. Alors évidemment, à l'écoute, j'ai un peu bondi en pensant qu'il y avait un certain mépris dans les propos. Avec le recul, je pense qu'il y a plutôt une certaine maladresse vis-à-vis des entreprises qui font de l'économie réelle dans notre ville. Nous avons, à La Chaux-de-Fonds et dans nos régions, des compétences très pointues et reconnues partout dans le monde. Je rappelle que notre canton est le troisième exportateur en Suisse, malgré notre petite taille. Et si notre savoir-faire industriel n'était pas réel, nous n'en serions pas là en ce qui concerne le nombre de places de travail, de places d'apprentissage que nous devons encore développer.

Alors merci de respecter les compétences techniques très qualifiées que l'on trouve dans nos entreprises et PME locales. Je me devais de faire ce rectificatif. Je vous remercie.

Mme Maria Belo, Présidente : Si la parole n'est pas demandée et que l'entrée en matière n'est pas combattue, nous pouvons passer à la lettre b pour l'examen et la discussion de détail des comptes. Discussion chapitre par chapitre, les réponses aux questions et interpellations seront données à la fin de chaque chapitre. Je vous invite donc à ouvrir le livre à la page 45.

Administration générale

122 – Service de l'économie

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dans le rapport de gestion, on constate que l'activité du Service économique pour 2017 tient sur une demi-page.

Nous étions habitués dans les précédents rapports de gestion à voir des informations, comme le contexte économique mondial, suisse et régional ou la situation par secteurs comme le tourisme, le commerce de détail, la promotion, l'immobilier, l'emploi et le chômage. On nous parlait de la vie des entreprises, à l'image du rapport de 2014 qui nous indiquait que « *La Semeuse se diversifie* », que « *Tag se repositionne* », etc. Nous avons un retour sur la représentation de la ville dans des salons et

événements professionnels, comme le SIHH, Baselworld, ou l'EPHJ. Mais depuis 2016, la cure d'amaigrissement est flagrante.

Nous ne doutons pas que des rencontres avec les entreprises ont régulièrement lieu et nous comprenons aisément qu'un service qui n'a plus de personnel ne peut pas faire des miracles, mais nous déplorons le manque de clarté et de lisibilité de la stratégie générale du service. Et si ce manque de visibilité n'est qu'une illusion d'optique, alors un peu d'éclairage sur ladite stratégie du service serait très apprécié.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, au niveau du rapport de la sous-commission, ce sont les rapporteurs qui écrivent le rapport. Donc ils ont indiqué ce qu'ils avaient envie d'indiquer.

Maintenant, vous parlez d'informations économiques générales. C'est vrai qu'on a changé. A l'époque, il y avait énormément d'informations et je me suis aperçu que c'était des copier-coller de revues économiques. Alors je ne trouvais pas cela très intéressant de faire des copier-coller de revues économiques. Mais ça ne prend pas beaucoup de temps de faire ça, on peut le faire. On remplit des pages, et je me suis dit qu'on devait quand même plutôt en rester à ce qu'on fait réellement dans le service.

Le problème du service, c'est que c'est assez difficile de vous écrire ce que je suis précisément en train de faire et avec qui. Mais je me suis livrée à un exercice pour ma secrétaire, elle a pris le temps, l'autre jour, de reprendre tout mon agenda pour savoir, finalement, qu'est-ce que je fais dans cette économie. Je vais vous dire quelques chiffres, mais je ne peux pas vous dire où je suis allée et ce que j'ai fait.

J'ai rencontré, en 2017, 50 entreprises, j'ai eu 17 séances internes pour des entreprises, j'ai eu 6 séances de commissions diverses, deux fois des UP La Chaux-de-Fonds qui réunissaient 74 représentants. Il y a eu 15 événements durant lesquels j'ai rencontré des chefs d'entreprise, il y a eu 3 séances avec le NECO. Donc j'ai été voir de nombreuses personnes, je discute avec de nombreuses personnes, je travaille sur des dossiers. Il y en a un qui est, aujourd'hui, visible, mais dont je ne pouvais pas parler avant : vous avez été visiter Paix 152, la nouvelle permanence Volta. C'est un travail qui est réalisé. Vous voyez le chantier de Sellita, qui est en train de commencer. Il y a l'entreprise des Hêtres, c'est public maintenant, qui est en train de creuser, puisqu'elle construit une nouvelle usine. Mais je ne peux pas vous écrire des choses comme ça dans un rapport, et si je vous dit qui j'ai été voir, vous imaginez que les entreprises se disent « *Ah ben tiens, elle n'est pas venue me voir moi* ». Donc c'est extrêmement délicat de parler dans un rapport des entreprises que je vais voir. Pour 2018, j'en

suis déjà à 23 rencontres d'entreprises, etc. On est en train d'organiser des UP, donc il se passe des choses.

Mais c'est compliqué, je peux volontiers en parler et je pense qu'on en avait parlé en sous-commission. Dans les sous-commissions, ce n'est pas un souci d'en parler. Mais d'écrire tout cela dans un rapport, c'est extrêmement délicat pour ne pas frustrer. Evidemment que je vais à Bâle avec le Conseil d'Etat, que je vais voir aussi des entreprises, que je leur demande de m'inscrire dans les groupes des entreprises de la ville de La Chaux-de-Fonds. On discute. Au SSIH, on a fait la même chose, mais est-ce qu'il faut que je liste dans ces rapports quelles sont ces entreprises ?

Maintenant, si on veut voir un rapport sur l'économie de la Ville, c'est extrêmement compliqué et je n'avais juste pas envie de copier des revues économiques. J'espère que j'ai répondu, un peu, à votre question.

M. Michael Othenin-Girard, PS : Merci Mme Morel. Dans ma question, il n'était bien sûr pas le cas de savoir ce que vous faites de vos journées en ce qui concerne l'économie et le nombre de rendez-vous, mais je vous remercie de cette précision.

Ce qui m'intéressait surtout, – puisque ces éléments-là, je les ai déjà, ce sont des réponses que vous m'avez déjà donné en commission – ce que je demande et ce que j'ai indiqué dans mon intervention, c'est la stratégie globale. C'est finalement avoir une fois l'occasion d'avoir une présentation des différents axes de stratégie qui nous permettent de développer l'économie locale. Evidemment, la rencontre avec des entreprises fait partie, clairement, du cahier des charges de la fonction. Maintenant, il y a plusieurs manières d'empoigner les choses, plusieurs manières de le faire, plusieurs manières d'aller se présenter ou d'aller chercher des contacts. Tout ça, ce sont des stratégies qui peuvent se définir en plusieurs axes. Et ce qui m'aurait intéressé, c'est d'avoir, à terme, on n'est pas obligé de l'avoir maintenant détaillé, une présentation plutôt générale en disant dans les huit mois, dix mois, un an ou jusqu'à la fin de la législature, peu importe, quelle est la manière dont on va entreprendre les choses, au-delà du fonctionnement ?

Je me fiche, d'une certaine manière, des gens que vous rencontrez, ces contacts que vous avez, ça ne me regarde pas. C'est la stratégie générale qui m'intéresse.

Actions sociales

301 – SCAS – Office d'action sociale

Mme Marina Schneeberger, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Certaines personnes, dépendantes de l'assistance sociale pour le paiement de leur loyer et de diverses factures, se sont

trouvées dans des situations délicates, car leur loyer, entre autres, n'avait pas été payé par les services sociaux. Leurs gérances les ont menacées d'expulsion.

Une infirmière s'est retrouvée confrontée à une telle situation : une maman et ses trois enfants devaient quitter leur appartement, la gérance leur ayant signifié leur expulsion. Cette infirmière s'est démenée pour que la gérance revienne sur sa décision.

Le Service de l'action sociale a dans cette affaire mis en danger une famille. Je sais que les problèmes de personnel dans le service sont récurrents, mais la bonne tenue des dossiers et de leur suivi devrait primer. Que pensez-vous faire pour que ces problèmes cessent ? Merci.

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Cette question, qui ne m'a pas été annoncée et qui me touche évidemment, puisque comme vous avez pu le voir dans les différents dossiers, le Conseil communal tente encore autant que faire se peut de renforcer le Service de l'aide sociale. Bien évidemment, je n'ai pas l'entier des dossiers, d'ailleurs je n'en ai aucun en gestion. Et là, je pense que la chose la plus simple à faire est évidemment d'envoyer un courriel, notamment à moi, et je transfère à qui de droit pour voir là où ça a fauté. C'est pour ça que c'est le seul service où nous engageons, puisque le Conseil communal se rend bien compte qu'il y a un problème quand on se retrouve avec trop de dossiers pour pas assez d'AS et un turnover énorme, que trop souvent, il y avait des cas qui malheureusement échappent, qui sont peu suivis pendant un moment, pour cause de maladie et autres. Ce n'est pas acceptable, et c'est bien pour ça que des efforts sont consentis, qu'en 2017 et 2018, depuis d'ailleurs mon entrée en fonction, on engage. On est à plus de 3 EPT, parce que certes, ça a un coût, mais en même temps, les cas dont vous faites état ne sont pour nous pas acceptables.

Instruction publique

455 – Ecole obligatoire – Autres

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous souhaitons, sous le 455, savoir quel sera l'impact de l'arrêt du Tribunal fédéral sur les finances communales. Qu'est-ce qui restera obligatoire, puisque cet arrêt impose à la Commune de ne pas reporter les frais des activités obligatoires sur les parents ? Et comment le Conseil communal pense répondre à ce nouveau cadre juridique ? Merci.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs.

Concernant cet arrêt, qui a fait couler beaucoup d'encre et qui continuera certainement à en faire couler, parce qu'en voulant défendre un enseignement de base gratuit, finalement, ceux qui ont émis cet arrêt n'ont pas tenu compte de l'ensemble des conséquences, et finalement plutôt que de vouloir amener plus d'égalité, la conséquence est finalement davantage une école à deux vitesses entre les Communes qui auront les capacités et les Communes qui n'auront pas les capacités. Aujourd'hui, il y a déjà des écarts au niveau des camps. Il y a des Communes qui ont par exemple un camp par année, alors que d'autres Communes ont trois, quatre camps, ce qui est le cas à La Chaux-de-Fonds. Durant l'ensemble de la scolarité et non pas par année, on est d'accord.

RIRES

Un arrêt qui, aujourd'hui, pose de véritables problèmes. Les conséquences à l'échelle cantonale se chiffrent en plusieurs millions. Pour l'école chaux-de-fonnière, les chiffres tournent autour de CHF 300'000.-, mais je vous donnerai le détail par la suite.

Avec cet arrêt, il y a je crois un vrai risque, on en discute évidemment avec l'ensemble de la Suisse, de voir diminuer des prestations importantes pour les enfants. Je crois qu'on en est tous convaincus, en terme de socialisation, d'ouverture à l'autre, d'ouverture au monde, parce que ça concerne évidemment les camps, mais aussi toutes les activités extrascolaires telles qu'activités culturelles et courses d'école en particulier. Donc un vrai risque de voir une diminution de ces prestations pour les Communes qui ne peuvent pas les payer, voire qu'elles disparaissent.

Aujourd'hui, il s'agit vraiment d'avoir de la prudence. Parce que c'est une discussion qui a lieu dans toute la Suisse. Je recevais encore un courrier aujourd'hui qui nous disait de ne pas nous précipiter, parce que la CDIP, au niveau suisse, a décidé de prendre un avis auprès d'un constitutionnaliste, pour voir s'il fallait qu'il y ait une réponse nationale à cette problématique ou si finalement chaque Canton pouvait gérer cette problématique indépendamment et ensuite chaque Commune. Il y avait aussi des discussions au niveau de l'assemblée fédérale, aujourd'hui, pour savoir si Jeunesse & Sport doit davantage participer à ces camps. Donc, vous le voyez, finalement, des discussions entre l'ensemble des Cantons. Vous savez peut-être que Berne a déjà légiféré en interprétant de façon large, parce que c'était un « *dürfte* », alors vous écouterez la conseillère d'Etat qui a longuement discuté de cette possibilité de jouer sur les indemnités. L'arrêt évoque des sommes entre CHF 10.- et CHF 16.- par jour, qui doivent correspondre à ce que les parents économiseraient. Le Canton de Berne a déjà été dans une direction qui irait entre CHF 15.- et CHF 25.-. Mais beaucoup de juristes estiment qu'on sort du cadre. Ce sont des questions qui restent en suspens. Aujourd'hui, il s'agit vraiment d'être

prudents, parce que toute décision qui pourrait être prise pourrait par la suite être cassée.

Donc qu'est-ce qu'on a fait ? Il s'agit de répondre à deux problématiques. Vous avez probablement lu l'arrêt. Je vous ne vous le passe pas en entier, mais vraiment, les deux points importants de l'arrêt, je cite les deux lignes importantes, c'est que « *Tous les moyens nécessaires servant directement le but de l'enseignement obligatoire doivent être mis gratuitement à disposition.* ». Ça, c'est le premier aspect. Et de ce point de vue, depuis quelques années, on faisait payer les cours d'AMT et AMB, les travaux manuels et travaux sur textile. Alors là vraiment, je crois qu'aujourd'hui, on ne peut plus faire payer ces cours, ça sert directement à l'enseignement. Donc dès l'année prochaine, il s'agira d'intégrer cette petite somme, il s'agissait de CHF 5.-, pour les cours d'activité manuelle sur textile et sur bois. Ça disparaîtra. Cela correspond à une somme globale de CHF 10'800.-.

L'autre élément important que vous avez évoqué dans votre intervention, c'est que finalement, ces événements qui servent directement à l'école ne peuvent être imputés ou faits payer aux parents dès l'instant où ils sont obligatoires, donc dans la mesure où la participation des élèves à ces événements est obligatoire. Dans la mesure où, à l'inverse, les activités sont facultatives, il n'y a pas d'obligation, mais c'est aussi là-dessus que l'on attend des précisions de la part du Canton. Mais dès l'instant où ces activités ne sont pas considérées comme obligatoires, on peut les faire payer aux parents. C'est pour ça, vous l'avez vu, qu'il existait différentes interprétations par les Communes. Ça dépendait de la mesure dans laquelle elles avaient inscrit dans leur règlement que ces activités étaient obligatoires ou non.

Donc aujourd'hui, pour ces activités non-obligatoires, on peut discuter. Est-ce qu'elles sont obligatoires ou pas, est-ce que les camps de ski sont obligatoires ou pas ? En tout cas, dans notre règlement, les camps de ski n'étaient pas obligatoires, ils étaient fortement recommandés. Donc on a décidé de continuer dans cette direction, comme d'ailleurs la plupart des Communes, dans la mesure où, déjà, chaque année, certains élèves ne participaient pas à ces camps. Il s'agit pour nous d'être attentifs à ce que cette part n'augmente pas, mais on a décidé d'aller dans cette direction-là. Donc on espère que les parents continueront à jouer le jeu, comme ils l'ont joué jusqu'à aujourd'hui, en inscrivant leurs enfants. Il s'agira pour nous, par la suite, d'être encore un petit peu plus précis en disant bien que ces camps sont facultatifs. C'est une ligne qui est globalement prise par l'ensemble des communes neuchâteloises. On verra si l'Etat légifère dans ce sens. On peut estimer que les parents joueront le jeu dans la mesure où, finalement, on a aussi des subventions pour les parents qui auraient des difficultés financières. Donc vraiment, les élèves qui ne participeraient pas à des camps, existent déjà aujourd'hui, il y a une dizaine d'élèves en

huitième, j'ai pris un exemple, sur 400, qui ne participent pas aux camps. Ça existe pour différentes raisons. Donc c'est déjà une partie. On espère qu'elle n'augmente pas.

Il s'agit vraiment, aujourd'hui, d'aller dans cette direction du facultatif, en espérant que les parents jouent le jeu. Et si des parents refusent, parce que c'est évidemment une possibilité, il s'agira de les placer dans une classe, c'est ce qu'on fait aujourd'hui, ou de leur proposer un encadrement adéquat, je crois que c'est aussi une possibilité. Et finalement, si les refus de participer aux activités deviennent trop nombreux, il s'agira alors vraiment de revoir notre politique. Parce qu'à ce moment-là, on remettra peut-être en cause l'idée d'une école égalitariste, d'une école où chacun peut participer aux activités. Mais comme je l'ai dit, aujourd'hui, l'arrêt et les réponses à cet arrêt sont mouvants et il s'agira d'être attentifs aux différents éléments qui arrivent.

On a quand même prévu de ne pas proposer des activités à la carte, parce que c'était quand même un des risques que certains parents estiment que telle ou telle activité culturelle n'est pas importante pour leur enfant, que telle ou telle activité sportive n'est pas importante. Donc il s'agira, pour nous, de demander au début de l'année aux parents s'ils acceptent de participer à ces activités facultatives, ce qui nous permettra aussi d'anticiper l'encadrement et le placement de ces élèves si besoin.

On en arrive ainsi, dans cette perspective, à un coût neutre, dans la mesure où on va aussi appliquer à l'économie familiale les mêmes coûts que les autres Communes. On était un petit peu en-dessous, ce qui permettra de compenser, finalement, l'augmentation due aux activités manuelles sur textile ou sur bois.

A titre indicatif, j'ai quand même tiré les chiffres suivant l'évolution du dossier. Pour les camps, aujourd'hui, la participation des parents s'élève à CHF 213'000.-. Avec l'arrêt du Tribunal fédéral, étant entendu qu'on peut demander de CHF 10.- à CHF 15.- par jour pour les enfants, la différence entre ce qu'on demande aujourd'hui et ce qu'on pourrait demander à l'avenir est de CHF 155'000.-. Pour les échanges linguistiques, c'est moindre, c'est CHF 4'000.- de différence, mais c'est encore un point à ajouter. Les spectacles scolaires représentent CHF 35'000.-. Les activités manuelles, je l'ai dit, CHF 10'000.-. Et puis on aurait un certain retour sur l'économie familiale. Donc une perte globale d'environ CHF 205'000.- si l'ensemble de ces activités étaient obligatoires et qu'on devait les financer par la Commune.

Voilà, j'espère avoir ainsi répondu. On restera attentif, en tout cas, aux différentes évolutions du dossier, au niveau fédéral bien sûr, mais aussi cantonal et on sera attentif à l'évolution des parents.

Aujourd'hui, pour finir sur l'année en cours. L'ensemble des parents n'ont pas payé l'ensemble des camps. Jusqu'ici, pas de recours, mais il

s'agira d'attendre que l'ensemble des parents aient payé l'ensemble des camps pour pouvoir être sûr que la ligne qu'on a choisie est la bonne.

Culture – sports – loisirs – cultes

520 – Service des sports

Mme Monique Gagnebin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En s'intéressant aux différents postes concernant le sport et les terrains ou bâtiments sportifs, notre groupe socialiste a constaté que la mention budget sous-évalué, ou parfois surévalué, revenait souvent. Nous ne doutons pas que des explications évidentes seront données et nous nous réjouissons de les entendre. Nous vous remercions.

525 – Piscine et patinoire des Mélèzes

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Une question qui me turlupine et qui concerne le poste 31200100 : Electricité-Eau-Gaz. La différence entre le budget 2017 et les comptes 2017 est de CHF 25'000.- et de CHF 30'000.- avec les comptes 2016. Cela représente une charge supplémentaire non-négligeable et surtout interroge sur les capacités à terme de notre piscine.

Le Conseil communal peut-il nous dire d'où vient cette augmentation et si notre piscine, à laquelle nous tenons tous, se porte bien ?

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord pour répondre à la représentante du parti socialiste. Oui, c'est souvent plutôt sous-évalué, mais c'est souvent aussi un problème. Dans biens, services et autres charges d'exploitation, il est assez difficile au budget d'évaluer les pannes et autres réparations qui devront être effectuées durant la saison. Et comme je crois que vous êtes tous au courant, certaines infrastructures sportives souffrent un tout petit peu de manque d'entretien, puisque des projets vont être proposés. Ce qui fait qu'évidemment, il faut souvent jongler un tout petit peu entre les différents comptes pour pouvoir entreprendre ces réparations d'urgence. Quand c'est surévalué, ça a notamment été dû aussi à un poste qui a été assez difficile à reprendre, c'était la reprise de la piscine Numa-Droz dans le cadre de la piscine des Arêtes. Ça me permettra de répondre directement à M. Gressot.

Comme vous avez pu le constater, on a dû changer par exemple les filtres à charbon des deux piscines couvertes beaucoup plus souvent qu'avant, et ça répond directement à la question suivante. Avant, un des filtres à charbon, CHF 15'000.- à peu près, durait huit, neuf ans. A l'heure

actuelle, c'est trois, quatre ans. Sur la consommation d'eau sur le poste Mélèzes, qui se retrouve également dans les deux autres piscines, c'est dû, à la piscine des Mélèzes, notamment à une fuite qu'on a eu du mal à retrouver, mais aussi et surtout dû au changement d'hygiène des utilisateurs des piscines, qui ne se douchent plus avant d'aller dans les bassins, et/ou, c'est un peu souvent les mêmes, qui ont par exemple, chez les jeunes hommes, leur slip sous le maillot de bain, ce qui fait que ce sont des textiles qui ne sont évidemment pas du tout confortables dans une piscine. Ce qui fait qu'on doit chlorer énormément plus souvent, faire des changements d'eau extrêmement plus fréquents, et ça a un coût. Et on veut pour exemple que le Japon n'utilise aucune chloration, pour la simple et bonne raison que les gens se lavent avant d'aller dans les bassins.

Je pense qu'il est beau de le dire ici, l'hygiène, quand on demande aux jeunes – et aux gens d'ailleurs, il n'y a pas que les jeunes – de se doucher avant, ce n'est pas juste pour les embêter, c'est que ça a vraiment une raison d'hygiène. Et de ne pas le faire, ça a un coût.

Finances

600 – Finances

M. Karim Boukhris, POP : Merci Madame la Présidente. En ce qui concerne le chapitre Finances, au niveau des emprunts de la Ville, je signale en complément des discussions préalables que notamment les surcoûts de l'emprunt DEPFA ne figurent pas dans le déficit économique de la Ville, puisque l'emprunt n'est pas pris dans la définition qu'en a retenu le Conseil communal. C'est un élément pour dire à quel point ceci peut être arbitraire.

Je vais revenir sur les emprunts parce que je constate qu'aujourd'hui, plus de 40% de nos emprunts sont sur des SWAP, et je voulais savoir si cette tendance allait encore augmenter ou, on l'espère, diminuer ? Mais j'aimerais bien savoir quelle est la politique du Conseil communal à ce propos, parce que là, ça prend des ampleurs tout de même assez importantes. Quand il y a 40% de l'emprunt de la Ville qui sont sur des SWAP, je trouve ça assez dangereux, voire que cela annonce de noirs nuages. Je vous remercie.

610 – Contributions

M. Cédric Haldimann, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je profite de ce centre 610 pour revenir, comme par le passé, sur la structure des contribuables en ville de La Chaux-de-Fonds. Notre groupe est préoccupé de son évolution, toujours inquiétante et n'allant malheureusement pas dans le sens désiré et attendu.

En effet, si l'on se plonge dans le rapport de gestion 2017 et que l'on analyse les tableaux des pages 33 et suivantes, nous constatons que le nombre de citoyens à forte capacité contributive ne cesse de diminuer. Quand nous avons toutes et tous à l'esprit la recherche d'encore CHF 13'000'000.- d'économies ou de nouvelles recettes, ce constat n'est forcément pas rassurant. Sachant que les contribuables des catégories de revenu imposable de CHF 100'000.- et plus représentent seulement 7% de tous les contribuables et qu'ils amènent tout de même 36% des impôts, un départ non remplacé représente une perte significative. Le constat est d'autant plus inquiétant lorsque l'on se penche sur les fortunes, où 1.7 % des fortunes imposables, CHF 1'000'000.- et plus, amène les 53% des impôts sur la fortune. Ainsi, une personne vivant à La Chaux-de-Fonds avec une fortune certaine qui viendrait à décéder et qui aurait ses héritiers au-delà des frontières communales est pour la Ville une perte de contribution bien réelle. Le but est de pouvoir renouveler ces catégories par l'attractivité de notre commune. Aujourd'hui, le delta entre les arrivées et les départs est largement négatif : plus du double, sept arrivées pour quinze départs dans cette dernière catégorie. Nous rappelons alors qu'il ne peut pas y avoir de solidarité fiscale si il n'y a pas de masse fiscale à se répartir.

Le Conseil communal nous montre des signaux positifs, allant dans le sens de nos demandes, notamment en termes de politique foncière. Le Conseil communal est à l'écoute des demandes d'éventuels futurs propriétaires et tente d'y répondre de manière convaincante. Notre groupe veillera à ce que cela se poursuive.

Le PLR félicite également le secteur privé qui participe à l'amélioration de l'attrait de notre Ville en restaurant des bâtiments, en leur donnant une deuxième vie, en implantant de nouveaux commerces ou autres structures telles que, comme précédemment soulevé par mon collègue, la Hall'Titude, donc le marché couvert, ou encore le nouveau centre médical privé.

Cessons donc de véhiculer une image négative de notre ville, se plaignant du sort qu'on lui inflige car nous sommes seuls maîtres et responsables de notre avenir. Ni le Canton, ni HNE, ni l'Université ne nous sortira de notre situation difficile. Soyons donc tous des ambassadeurs de notre Ville et continuons de travailler sur l'attrait de notre Ville afin d'accueillir de nouveaux citoyens à bonne capacité contributive et non l'inverse.

Merci de votre attention.

620 – Service des Ressources humaines

Mme Paola Roulet, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En se penchant sur les comptes et le rapport de gestion 2017,

un constat est inévitable. Le personnel semble souffrir des nombreuses restrictions de postes pour raisons économiques.

Plusieurs services sont manifestement en souffrance, en voici quelques exemples flagrants. Le service ambulancier n'arrive pas à recruter et du coup, ne peut ni assurer un service de qualité, ni former le personnel en place. Les services sociaux sont complètement sous l'eau et ne peuvent plus assurer un suivi adéquat des dossiers, ce qui limite forcément les éventuelles chances de réinsertion et le respect des personnes en demande d'aide sociale. De nombreuses démissions sont constatées, ce qui semble inévitable au vu des conditions de travail difficiles. Les nombreuses économies faites aux dépens du personnel depuis plusieurs mois et années entraîne un épuisement des arrêts maladie pour cause de burnout, des heures supplémentaires pour les employés encore valides et un sentiment d'instabilité permanent.

Selon nous, la Ville est arrivée à un point limite sur ce sujet et cette situation ne peut plus durer, d'autant plus que les employés communaux ont dû, en parallèle du durcissement de leurs conditions de travail, faire des sacrifices à cause des mesures de crise. De ce fait, nous aimerions savoir ce qui est prévu pour que cette fuite en avant s'arrête et qu'une certaine sérénité puisse être retrouvée pour le personnel.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous souhaitons savoir si, en matière de recrutement, la Ville applique le système du Canton, et notamment de la Ville du Locle, qui prévoit une hiérarchie d'ouverture du poste à l'interne et à l'ORP, et ensuite seulement à l'externe, ou si la Ville met au concours les postes directement à l'externe. Merci.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour répondre à M. Boukhris, les emprunts SWAP sont aussi, malheureusement, un héritage. Ce sont des contrats qui ont été conclus entre 35 et 40 ans. Et voilà, on subit les conséquences. Et tant qu'on est dans cette situation, avec des taux extrêmement faibles, on paye. Ce n'est pas comme DEPFA, mais on paye environ 1% de plus d'intérêts que ce qu'on devrait payer. La politique n'est en tout cas pas de renouveler ce genre de contrats mais c'est de faire des emprunts à long terme. Mais voilà les contrats ont été signés à l'époque, donc on ne peut pas en sortir comme ça.

Maintenant, pour M. Haldimann, oui, effectivement, on partage votre opinion. C'est fort ennuyeux quand on voit les contribuables importants quitter notre Ville. Certains décèdent aussi. Et leurs enfants n'habitent plus en Ville, donc c'est un vrai souci. Mais on y travaille aussi. On sait qu'un des atouts pour attirer ou faire venir des contribuables importants, c'est

de leur proposer du terrain en zone à faible densité. On y travaille, on est à bout touchant sur quelques dossiers. Et c'est la volonté du Conseil communal de faire venir des contribuables à forte capacité. On partage, mais on ne peut pas changer les choses comme ça très vite. Il faut faire très attention. Et on va certainement avoir quelques succès dans les années à venir.

Maintenant, Mme Roulet, vous dites qu'on fait des restrictions au niveau des ambulanciers, des services sociaux. Et bien non. Mes collègues pourront peut-être répondre plus précisément que moi, mais ce sont justement des domaines qui sont régis par des lois, que l'on respecte. Mais au niveau des ambulanciers, malheureusement, on ne trouve pas de personnel et c'est pourquoi on se trouve dans cette situation. Et c'est vrai que le personnel est sous pression, parce qu'on n'arrive pas à engager du personnel. Donc ce n'est pas parce que nous ne voulons pas engager. Ce n'est pas du tout la même chose. Pour les services sociaux, c'est la même chose. On a souvent des départs parce que les gens ont tellement de travail qu'ils sont surmenés et quittent. Et on doit recruter à nouveau. Mais en tout cas, il n'y a pas de restrictions à ce niveau-là pour le personnel. C'est vraiment des problèmes de recrutement et non pas une volonté de réduire le personnel dans ces deux secteurs.

Maintenant, pour les recrutements. Ça dépend des cas, mais on a, dans notre règlement, une notion qui dit qu'en fait, on peut repourvoir des postes à l'interne. Souvent à l'interne, mais on peut aussi décider de repourvoir à l'externe, ça dépend des cas, ça dépend des fonctions aussi. On peut aussi faire des appels quand on pense qu'un poste pourrait convenir à un collaborateur déjà dans notre administration. On peut le proposer aussi. Donc on n'a pas une seule règle, mais on ne fait pas forcément des postulations d'office à l'externe. Et si on a des postulations internes et externes, en général, enfin toujours, à qualité égale, on va favoriser la personne qui travaille déjà dans notre administration. Donc ça fonctionne fort bien comme ça. On se rend compte aussi, dans certains secteurs, on sait bien qu'on n'a aucune possibilité de trouver quelqu'un en interne. Donc forcément qu'on fait une postulation externe. Mais dans des postes de secrétariat, plus généraux, on a des possibilités, parfois, de trouver directement du personnel en interne.

Voilà, j'espère que j'ai répondu à vos différentes questions.

Et pour l'ORP, évidemment, on l'utilise régulièrement. On passe souvent par l'ORP. Et ça rend parfois extrêmement service, parce que ce sont des gens qui sont immédiatement disponibles. Donc si des personnes conviennent, on passe par ce service-là aussi.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Merci de me donner la parole. J'allais compléter ou reposer ma

question juste avant la dernière phrase de Mme Morel. Donc une partie de mon intervention, ici, tombe.

Mais en résumé, la réponse à ma question est non, puisque la question était la suivante : est-ce qu'on applique la priorité interne et ORP et ensuite seulement externe ? La réponse est donc non, la priorité est laissée au libre choix en fonction du poste. Est-ce que j'ai bien compris ? Merci.

Mme Paola Roulet, POP : Oui, je voulais juste dire que j'avais pris deux exemples, mais qu'en fait, selon ce qu'on peut constater, ce sont tous les services qui sont épuisés, où il y a du roulement, où il y a des gens qui sont en arrêt maladie. Donc j'ai parlé de ceux-là, mais je voulais parler d'une manière générale de tous les services. Et donc ce que j'aurais voulu savoir, c'est si des choses sont prévues pour soulager le personnel, les employés communaux, dans le futur. Parce que je pense qu'il y a vraiment un problème à ce niveau.

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Oui, je crois que je vais redire ce que j'ai dit tout à l'heure. C'est clair, ce sont des exemples. Mais il y a des mauvais exemples. Et notamment, le SCAS n'est vraiment pas un bon exemple, puisque comme je l'ai dit et je le redis, c'est un service qui a été identifié comme ayant un problème de turnover, de trop de dossiers. Vraiment, on frisait avec la norme cantonale. C'est un des services où le Conseil communal n'a jamais rechigné à engager. Mais clairement, le problème, c'est que là on fait une réorganisation, on engage vraiment de manière importante à partir du 1^{er} janvier 2018. Mais encore faut-il avoir le temps de former les assistants sociaux. C'est long. Donc pour qu'un assistant social soit à l'aise avec un dossier, puisse le gérer tout seul, c'est entre six voire huit mois.

C'est un service qui est jeune aussi de par sa composition, c'est très féminin, on a aussi beaucoup de congés maternité, ce qui fait qu'il est souvent assez compliqué d'avoir l'entier des AS présent en même temps. Mais on est en train d'y veiller, le turnover est en train de vraiment se calmer, on a de moins en moins de démissions, à tel point qu'on est passé de 130 dossiers à 110 quand tout le monde est là. Là, on espère vraiment stabiliser. Et il y a vraiment eu, de la part du Conseil communal, une réelle volonté de prendre une situation qui était compliquée pour le personnel communal, mais également pour les bénéficiaires, et d'investir, parce qu'on pense, très objectivement, que c'est un investissement. Que ce soit pour le bien-être de nos employés, évidemment, mais aussi et surtout pour les bénéficiaires de l'aide sociale, qui ont besoin d'un suivi rigoureux. Et pour se faire, il faut vraiment avoir le personnel en suffisance, le personnel

formé, et ça prend un peu de temps, on en a tous conscience. J'en ai conscience que c'est compliqué.

Mais vraiment, cet aspect-là du reproche de l'aide sociale que j'ai entendu trois fois ce soir, je me porte en faux, parce que ce n'est pas la réalité des chiffres et de l'engagement du Conseil communal.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Oui, M. Jobin, pour vous donner un exemple, on est en train de recruter un conservateur pour le Musée d'histoire. Evidemment que là, on va directement chercher à l'externe. Maintenant, si quelqu'un à l'interne postule aussi, on prend cette candidature en compte, et ensuite on évalue. Pour des postes moins importants, c'est souvent le Service des ressources humaines qui peut estimer qu'il y a un potentiel de trouver du personnel en interne et ce personnel est proposé aux personnes qui souhaitent recruter. Mais on ne peut pas avoir simplement une systématique. Ça dépend quand même un peu des postes. Suivant leur importance, on passe directement à l'extérieur. Suivant les cas, on peut trouver des gens en interne. Donc c'est un peu variable.

Et puis pour Mme Roulet, si je prends des statistiques maladies de courte durée, en 2015, on était à 2,61%, en 2016, 2,82% et en 2017, 2,78%. Donc on redescend. Par contre, on monte un petit peu sur les maladies longue durée, mais là, dès qu'on a quelques cas, et ce ne sont pas forcément des burnout, il y a d'autres cas de longue durée, ça fait directement monter les statistiques. Donc on ne peut pas dire que notre personnel est beaucoup plus malade, beaucoup plus absent qu'avant. Ce n'est pas la réalité des chiffres, en tout cas. Donc si vous vouliez nous parler de cas plus précis, il faudrait trouver et nous dire exactement de quoi vous parlez, qu'on puisse vous répondre plus précisément.

M. Patrick Jobin, PS : Merci Madame la Présidente. Très court, parce que je ne vais pas faire plus long sur le sujet. Mais on a donc bien compris qu'en principe, on avait le choix, mais que par exception, on pouvait aller à l'ORP. Donc la question était l'inverse. Normalement, à l'Etat de Neuchâtel et à la Commune du Locle, par exemple, c'est systématiquement interne et ORP, et ensuite seulement externe, et certains postes, dans des cas exceptionnels, peuvent aller à l'externe. On tourne autour du pot, mais donc ici la réponse à ma question est donc non.

Travaux publics

725 – Déchets des personnes physiques

M. Karim Boukhris, POP : Merci Madame la Présidente. Je poserai une question que je ne sais pas où poser. Est-ce au poste déchets des

personnes physiques, au Service de l'urbanisme ou pas? Je ne sais même pas si ça concerne la Ville de La Chaux-de-Fonds ou si c'est TransN.

J'ai été interpellé par une citoyenne qui s'étonnait de voir que les nouveaux arrêts de bus sans abris en ville ne comprenaient pas de poubelles. Elle s'étonnait de cet état de fait. Je ne sais pas si c'est un fait de la Ville, si c'est un fait de TransN. Je ne sais pas qui fait ce choix ni comment il est motivé. Ladite citoyenne s'inquiétant du fait que, vu qu'on a un peu l'habitude de s'approcher d'un arrêt de bus quand on a quelque chose à jeter dans une poubelle, on risque de se retrouver un peu bec de gaz avec des arrêts de bus sans poubelle et donc potentiellement des déchets, du littering, comme on appelle ça, dans la Ville. Je vous remercie.

770 – Géomatique

M. Hughes Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'interviens ici au Service géomatique parce qu'il y a quelques années, ce service rapportait quelques recettes. En l'occurrence, mon intervention, évidemment, ne porte pas sur l'utilité du Service de la géomatique, mais par contre, effectivement, sur le fait qu'il y avait des mandats externes que le Service de la géomatique avait récupéré, notamment pour SITN, etc. En l'occurrence, visiblement, ce n'est plus le cas, et on ne peut pas non plus obliger les autres à venir mandater nos services pour travailler.

Ceci dit, je me posais une question, et ça déborde largement du Service de la géomatique : je voulais savoir si les services qui avaient la capacité d'absorber des mandats externes comme ça avaient aussi la possibilité – ce n'est peut-être légalement pas possible – d'aller prospecter ces mandats externes, d'aller les chercher, d'aller éventuellement se présenter pour pouvoir réaliser quelques mandats externes ? A partir du moment où, évidemment, ça ne vient pas non plus concurrencer les entreprises privées ? Merci.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour la première des deux questions, qui n'a pas été annoncée, donc c'est toujours un petit peu plus difficile de répondre de manière étayée, ce que je peux vous dire, c'est qu'effectivement, aujourd'hui, l'entretien des abris et des points d'arrêt TransN est à la charge de la Ville. C'est un état de fait depuis très longtemps, c'est un état de fait qui est en train d'être discuté avec TransN. Mais en tout état de cause, c'est effectivement le Service des espaces publics qui vide les corbeilles publiques qui se situent dans les abris.

Je n'ai jamais eu l'occasion d'avoir une discussion particulière sur l'équipement, ou non, des points d'arrêt TransN non équipés d'abris. A

priori et à ma connaissance, tous les abris ou presque sont équipés de corbeilles publiques. C'est à peu près le cas inverse pour les autres arrêts.

Il faut quand même savoir que le vidage des corbeilles publiques demande passablement de ressources et qu'il s'agit d'équiper notre Ville de corbeilles publiques en fonction des lieux où le besoin s'en fait le plus ressentir. Et en principe, les abris équipent les arrêts qui sont les plus fréquentés. On a fait, ces derniers mois, l'exercice de voir si c'était effectivement le cas. Il y a des abris qui ont été, au fil des années, implantés sur des arrêts qui étaient relativement peu fréquentés, en tout cas relativement peu fréquentés à la montée. Vous conviendrez que quand on descend d'un bus, on n'utilise en général pas l'abri ensuite. Mais petit à petit, le Conseil communal a la volonté de rétablir cet équilibre en équipant d'abris uniquement les arrêts les plus fréquentés.

Donc, *in fine*, on devrait avoir petit à petit les arrêts les plus fréquentés en termes d'attentes de passagers qui seront équipés de corbeilles publiques et les arrêts non équipés d'abris, donc moins fréquentés, qui n'en seront pas équipés, en partant du principe que le risque de littering est à ces arrêts-là moins important que sur les arrêts fréquentés.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En fait, le Service de géomatique, même s'il a eu, c'est vrai, ici ou là quelques mandats, n'a jamais pu couvrir complètement les frais de la géomatique par les mandats, loin s'en faut.

J'ai regardé les résultats des comptes de fonctionnement du Service de géomatique depuis 2011, et globalement, à quelques milliers de francs, on est toujours dans le même résultat, avec au contraire, un moment où le résultat va être péjoré, simplement parce qu'on avait engagé une personne supplémentaire. Aujourd'hui, sur les collaborateurs du Service de géomatique, on est revenu au niveau de 2012.

C'est vrai qu'il y a eu quelques petits mandats, il y a eu la carte du sel, des sites miniers de Suisse et de France voisine, qui était une belle carte. Il y avait eu une carte Unesco, il y avait sauf erreur une autre carte pour Tourisme neuchâtelois qui avait été produite. Mais c'était toujours des mandats à quelques milliers de francs.

Aujourd'hui, avec la structure du Service de géomatique et les besoins de l'administration, étant donné que produire des cartes n'est malheureusement pas suffisamment intéressant financièrement, on met la priorité sur les services. Après, s'il y a un mandat qui est intéressant et que le Service de géomatique dispose du temps nécessaire, et bien, naturellement, nous saisissons l'occasion. Dans l'idéal, dans la situation actuelle, pour que nous puissions répondre à une telle demande, il faudrait qu'il y ait un mandat qui soit tellement important que ça nous permettrait

d'autofinancer, par exemple, un demi-poste. En l'occurrence, ce n'est pratiquement jamais le cas. Pour la carte du sel, on devait être en-dessous de CHF 10'000.-, comme mandat, par exemple.

Sécurité

860 – Sécurité publique

M. Cédric Haldimann, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Arrivant au centre 860 concernant la Sécurité publique, le groupe PLR souhaite soulever quelques interrogations liées à cette dernière.

Tout d'abord, au sujet de la nouvelle brigade auxiliaire plébiscitée par notre Conseil en novembre 2016, où il ne s'agissait pas uniquement de la création de nouvelles recettes, mais bien de ramener l'ordre et le respect sur les aires de stationnement en Ville de La Chaux-de-Fonds. Force est de constater aujourd'hui que la nouvelle brigade, active depuis l'été passé, ne l'est que dans un seul secteur, celui du centre-ville. Selon les témoignages qui font la Une de notre journal local, que dis-je, cantonal, cette brigade fait très, voire trop, bien son travail. Mais pour son image, et pour éviter d'autres articles remettant en question le travail de ses agents, nous voulons relever la réelle pertinence d'élargir le secteur d'intervention où de trop nombreux stationnements de longue durée y sont encore constatés, dus à une recrudescence déplorée du métier de tourneur de disque. Ces derniers péjorent largement l'accessibilité de certains commerces.

Ensuite, concernant les signalisations, et sans vouloir revenir sur les feux le long de l'avenue Léopold-Robert qui, comme on nous le promet, doivent être encore réglés, ajustés, etc., un problème est à relever aux intersections perpendiculaires, très nombreuses sur notre très cher plan junod chaux-de-fonnier. Lorsque le feu est vert pour un automobiliste désirant rejoindre l'avenue Léopold-Robert depuis une rue perpendiculaire, le feu est vert également pour le piéton désirant traverser l'avenue. Si pour l'automobiliste un feu clignotant le met en garde d'une possible traversée piétonne, pour le piéton, aucune signalisation n'est présente pour l'avertir d'un éventuel danger. Il se sent alors en sécurité et là est le problème. A ces endroits précis, nous nous devons d'installer un signal clair, par exemple des feux verts clignotants, pour rendre attentifs les piétons, bien que prioritaires on est d'accord. Ceci éviterait passablement de frayeurs, pour ne pas dire d'incidents plus graves.

Pour terminer, en reprenant les thèmes de sentiment d'insécurité, d'image de notre Ville et de présence de nos différentes brigades, nous nous permettons de soulever le problème malheureusement bien existant à la gare de La Chaux-de-Fonds. De trop nombreux squatters nuisent à la

sérénité de cet espace public, qui, je vous le rappelle, est le premier lieu d'accueil de nos visiteurs voyageant en transports publics. Nous venons de voter un crédit pour la construction de nouveaux ascenseurs, qui seront tout particulièrement utilisés par les élèves des nouvelles classes dans le quartier Le Corbusier. Nous devons dès lors anticiper leur mise en service en restaurant une atmosphère conviviale et dépourvue d'anxiété ou d'inquiétude avec l'apport des agents de sécurité libérés par l'engagement de la nouvelle brigade auxiliaire. Nous demandons donc à ce que des rondes et des contrôles se fassent de manière plus récurrente. Ceci redonnera la majestuosité à cet espace public que les élégants couverts avaient su préserver en se fondant dans l'espace.

Merci de votre attention.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je remercie le groupe PLR pour son intérêt tout particulier pour le domaine de la sécurité publique et les trois interventions, qui étaient plutôt formulées sous la forme d'affirmations que de questions, vont me permettre de préciser ou de clarifier des aspects importants des trois grands dossiers qui occupent aujourd'hui le service de la Sécurité publique.

Je commencerai par la question de la répartition géographique de l'effort de nos agents et de nos assistants en matière de contrôle de la circulation et du stationnement, en invitant déjà le PLR à relativiser, peut-être, les propos rapportés de citoyens lambdas dans notre presse locale par rapport à la capacité qu'ils ont à représenter l'ensemble de notre population. Cela étant, vous conviendrez qu'il est assez normal que ce soit là où se situent le plus de cases à courte durée, le plus de passages pour piétons et le plus de cases handicapés que se déroule l'action de nos collaborateurs. Cependant, tant les agents en patrouille motorisée que les assistants, qui prennent aussi le bus pour se déplacer de manière écologique d'un quartier à l'autre, vont constater des infractions régulièrement – même s'ils ne sont peut-être pas systématiquement observés par les citoyens qui ensuite répondent à la presse – dans d'autres secteurs de la Ville, que ce soit par exemple du côté de l'avenue Charles-Naine, de la rue de la Combe-Grieurin, de la rue des Arpenteurs ou de la rue de Chasseral, pour ne citer que quelques cas parmi d'autres. Nous ne pouvons donc pas être partout, tout le temps. Il se peut également que nous ignorions certaines problématiques qui n'ont pas été portées à notre connaissance. Et de ce fait, nous prenons également en compte avec une grande attention toutes les sollicitations de citoyens qui nous permettent d'améliorer encore notre action dans les différents quartiers de la Ville.

Pour la deuxième question, celle de la signalisation lumineuse sur l'avenue Léopold-Robert et en particulier sur la question des

emplacements où les tourner à droite des véhicules d'une perpendiculaire vers l'avenue s'effectuent en simultanéité avec la traversée piétonne sur l'avenue, vous abordez de manière implicite, mais d'une manière qui à mon avis est vraiment identifiable de tous, la problématique du terrible accident mortel de circulation qui a eu lieu le 9 mars dernier à la hauteur de la Poste principale. Vous me permettez donc d'être peut-être un peu long, mais de profiter de l'occasion pour préciser en toute transparence un certain nombre d'éléments qui ont été transmis à ArcInfo et qui n'ont malheureusement pas été repris dans l'article du 14 mars qui s'est contenté de retranscrire, me concernant, que la situation était conforme à la législation en vigueur et que de telles situations existaient en ville depuis 1994, suscitant ainsi une frustration certaine d'une partie de notre population.

Parmi ces éléments qui n'ont pas été retranscrits dans les lignes de notre quotidien régional, il eut certainement été opportun de préciser également que cette situation dramatique a fortement ému et attristé le Conseil communal, comme l'ensemble de notre population d'ailleurs, et que chaque drame de la route engendre une réflexion approfondie des services communaux et cantonaux concernés sur les causes de ces accidents et les potentielles améliorations qui peuvent y être liées dans des temporalités, qui sont parfois assez longues en raison des durées d'enquête, préalables à toute action réfléchie.

La situation du carrefour Abeille, incriminée dans la presse, est parfaitement conforme à la législation et la situation existe depuis 1994 dans notre Ville. De cela, il s'agit surtout de retenir que la simultanéité d'un tourner à droite véhicule avec un passage pour piéton n'est ni une chaux-de-fonnoiserie, ni une nouveauté pour nos citoyens conducteurs. L'analyse du Conseil communal ne s'est toutefois pas arrêtée là. Le bureau d'ingénieurs en charge du projet a veillé de manière attentive et professionnelle à ce que l'ensemble des normes techniques relatives à la configuration de la signalisation lumineuse, et il y en a pas moins de neuf différentes, soit scrupuleusement respectée. Tel est le cas, en l'occurrence, selon le mandataire en question. Et j'aimerais insister sur le fait que les réglages qui restent à faire, et c'est vrai, sont des réglages de fluidité et n'ont jamais été des réglages de sécurité qui remettaient en cause le respect de l'une de ces normes.

Il convient également de noter que l'analyse a été individualisée, dans le sens où sur certains carrefours, il a été renoncé à recourir à la simultanéité des verts, dans des cas où la visibilité ou la vitesse des véhicules durant leur manœuvre s'avérait potentiellement problématique. Tel n'était pas le cas, en l'occurrence, dans la mesure où le mouvement où l'accident s'est déroulé est parcouru par un nombre de véhicules très restreint, quelques dizaines par heure aux heures de pointe, exclusivement conduits par les chauffeurs professionnels, de TransN ou de Car Postal,

qui sort d'une zone piétonne, où la vitesse, par définition, est limitée au pas.

Suite aux propos du représentant du syndicat SEV, toujours dans les colonnes d'ArclInfo le 14 mars, qui faisait référence à une séance tenue l'an dernier où cette situation avait été évoquée, je tiens à préciser que lors de ladite séance, nous avons rappelé que les bus descendant depuis l'hôpital effectuaient un tel tourner à droite en simultanéité depuis 1994, lorsque le contresens bus à la descente de la rue du Modulor avait été instauré, que cette situation avait été transposée en 2009, lorsque la rue du Docteur Coullery avait été mise à double sens pour les TRL, et que cela n'a, durant plus de vingt ans, jamais suscité de réactions particulières. Cela a aussi d'ailleurs été le cas sur les anciens feux pour pratiquement chaque tourner à droite de sortie de l'Avenue sans que les bus ne soient nécessairement concernés, et sans que là non plus, sans que ça ne suscite le moindre émoi durant vingt ans.

Je tiens encore à vous préciser, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, que s'il a été nécessaire de recourir, sur plus de carrefours, à la simultanéité des verts, c'est pour trouver la solution optimale entre deux objectifs contradictoires qui découlaient du rapport qui a été approuvé par votre autorité le 4 avril 2013 en relation avec le remplacement des feux. D'une part, assurer la meilleure fluidité possible pour le trafic motorisé, tant sur l'avenue que sur les perpendiculaires, et d'autre part améliorer sensiblement la quantité et la qualité des traversées piétonnes. La situation actuelle, qui agace une partie des automobilistes et déçoit en même temps certains piétons, n'est que le résultat d'une équation extrêmement compliquée qui ne peut qu'avoir un résultat de compromis dans un contexte où la mobilité individuelle motorisée continue de croître de 2% par an.

Après ces longues considérations, qui je l'espère vous permettront de mieux saisir les enjeux de la question ou l'affirmation du groupe PLR, je peux vous répondre de manière claire qu'il n'est pas envisageable d'améliorer la perceptibilité de la simultanéité des feux verts par un clignotement du feu vert piéton par exemple. En droit suisse, le feu vert piéton clignotant a une autre signification. Il sert, dans les villes telles que Genève, qui recourt à des feux piétons à deux lentilles, verte et rouge, à remplacer le jaune fixe pour indiquer aux piétons qu'ils ne doivent plus s'engager et qu'ils doivent finir de traverser. C'est la disposition de l'article 68 alinéa 7 de l'ordonnance sur la signalisation routière qui est valable dans toute la Suisse, y compris à La Chaux-de-Fonds et il ne serait pas possible de donner une autre signification à ce clignotement dans notre seule ville. Je vous rappelle, et cela a d'ailleurs été dit, qu'en revanche les véhicules qui sortent de la place ont eux non pas un mais deux feux jaunes clignotants, qui conformément à la même ordonnance fédérale, précise aux véhicules qu'en tournant à droite, ils doivent céder la

priorité aux piétons sur le passage contigu. C'est l'alinéa 3 du même article 68 qui le prévoit. Et pour finir, l'alinéa 1 de l'article 70 de la même ordonnance précise de manière exhaustive les cas dans lesquels un feu jaune clignotant peut être utilisé. Il n'est pas prévu que ce soit le cas pour indiquer aux piétons que des véhicules pourraient survenir. En résumé, et de manière somme toute assez logique, notre système de signalisation se base sur des indications de prudence qui sont destinées aux débiteurs de la priorité et non à ces bénéficiaires.

Vous dire encore, pour conclure ce sujet, que la Police neuchâteloise et la Sécurité publique ont mené conjointement des contrôles ces dernières semaines sur le carrefour en question. Et sans entrer dans des détails qui enfreindraient la protection de la sphère privée, des infractions susceptibles de compromettre sérieusement la sécurité routière ont été constatées à plusieurs reprises de la part de conducteurs professionnels.

Enfin, en ce qui concerne la place de la Gare, nous partageons vos préoccupations quant à la qualité de ce lieu, porte d'entrée de notre Ville. Et je dois vous dire que nous travaillons en collaboration avec la direction de l'action sociale, la fondation Neuchâtel Addictions, la Police neuchâteloise et les CFF à améliorer la situation dans le secteur de la gare en termes de sentiment de sécurité et de réduction des incivilités. C'est un véritable travail de Sisyphe, un travail de très longue haleine et les catégories de personnes qui créent cette problématique sont d'ordre suffisamment divers pour qu'il n'y ait pas de solution unique et encore moins de solution simple.

Nous sommes partis d'un constat d'échec en début d'année passée en ce qui concerne le programme de parrains et marraines RailFair, qui nécessitait pour faire simple, que nous, Ville, trouvions des personnes bénévoles prêtes à aller patrouiller en gare, sur le domaine CFF, dans des locaux loués par la Ville aux CFF et aux conditions d'encadrement définies par les CFF. Parmi ces conditions d'encadrement imposées, il y avait notamment l'impossibilité absolue de se lancer dans une démarche d'encadrement par des pairs, qui aurait permis à des personnes en voie de resocialisation d'établir un contact avec les marginaux qui occupent la gare toute la journée durant et faire ainsi passer plus facilement un certain nombre de messages quant au respect des infrastructures et des autres usagers. Nous avons donc mis sur pied, dans le courant de l'année passée, un groupe de travail avec les partenaires que j'évoquais précédemment. Il faut avouer qu'il nous a fallu trouver une dynamique de collaboration entre les partenaires, ce qui n'a pas nécessairement été chose aisée, en particulier du fait que nous avons des interlocuteurs dans deux unités différentes des CFF : Immobiliers, qui gère la gare, et Voyageurs, qui gère la police des transports.

Nous avons eu l'occasion, ces dernières semaines, d'aller visiter les gares d'Yverdon-les-Bains et de Bienne avec les corps de police locaux

des deux villes. Je crois qu'il y a là un premier constat, c'est que, si vous me passez l'expression, souvent quand on se juge, on s'inquiète, mais quand on se compare, on se rassure. Nous ne vivons pas les mêmes réalités que ces deux villes où la problématique de la violence ou du trafic de stupéfiants sont beaucoup plus sensibles que chez nous dans le secteur de la gare et de fait, les mesures qui ont été prises là-bas peuvent nous inspirer, mais elles ne sont pas directement transposables.

Cela étant, et en s'inspirant de ce qui peut l'être, dans l'état actuel de nos travaux, nous avons établi quatre axes de travail, qui vont maintenant impliquer les différents partenaires à des niveaux différenciés. Le premier aspect est celui de la présence policière. A ce sujet, je relève en insistant l'excellente collaboration que nous avons avec la police de proximité de la Police neuchâteloise, qui a patrouillé à 396 reprises à la gare durant l'année 2017. C'est une augmentation très sensible de la présence policière par rapport aux années précédentes et cela a été remarqué et salué, notamment par les commerçants de la gare. Il s'agira maintenant de maintenir ce niveau de présence et dans la mesure du possible d'accentuer progressivement une mixité de la présence entre la Police neuchâteloise, la Sécurité publique et la police des transports CFF.

La deuxième piste de solution est justement en lien avec les commerçants, qui attendent effectivement une action de notre part, à juste titre en tant que contribuables. Et qui attendent également à juste titre une action de la part des CFF en tant que locataires. Mais ils ont aussi des responsabilités propres en tant que commerçants, qui plus est avec des horaires étendus. Il s'agira donc notamment de définir avec eux plus précisément les responsabilités de chacun et d'offrir à ces commerçants locataires de la gare des outils pour pouvoir mieux réagir aux problèmes auxquels ils peuvent être confrontés.

Le troisième volet a trait aux groupes de jeunes qui zonent en gare, en particulier les mercredis après-midi ou en fin de semaine et dont on s'aperçoit qu'ils causent potentiellement plus d'inquiétude et de nuisances que les marginaux de longue date. Pour ces groupes, il s'agira de définir plus précisément leur profil et dans la mesure où ils sont scolarisés ou non, d'agir dans le cadre scolaire et/ou par le biais du service d'éducation de rue.

Enfin, le quatrième volet, le plus complexe, a pour but de réduire la présence de ces marginaux de longue date dans les secteurs où ils créent des nuisances, c'est-à-dire notamment aux entrées du bâtiment de la gare, contre la place et contre le sous-voie et sous les fenêtres de l'immeuble Léopold-Robert 65-67. Nous travaillerons là en particulier avec les acteurs sociaux, en tentant, et je crois que c'est vraiment l'enjeu principal pour ce quatrième volet, de réactiver avec les CFF une sorte de RailFair particulier pour La Chaux-de-Fonds, sous forme d'un programme de médiation par les pairs et peut-être également en analysant les possibilités d'offrir des

lieux alternatifs pour ces personnes, où leur présence est moins de nature à troubler les usagers de la gare, mais tout en gardant un contrôle sur leurs activités.

C'est donc un très long travail, un résultat incertain. Nous agissons évidemment sans relâche pour réduire ce sentiment d'insécurité et réduire les nuisances dans le secteur de la gare. Mais je crois qu'il ne faut pas non plus nous leurrer. Dans toutes les villes de Suisse, pour ne pas dire dans toutes les villes du monde, la gare est un lieu de convergence, qui attire facilement des populations plus précarisées, plus marginalisées. Et à ce titre-là, La Chaux-de-Fonds n'est ni plus ni moins qu'une Ville comme une autre. Je vous remercie.

M. Sven Deschenaux, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne vais pas faire l'avocat de la presse, mais je peux garantir les faits qui ont été relevés, notamment lors de la polémique avec le cordonnier juste en face. C'est même mon véhicule qui a été contrôlé quatre fois, un mercredi matin, en l'espace de quinze minutes. Donc je veux dire qu'on a tous voté ici oui à l'augmentation de patrouilles, par contre, attention à ne pas tomber dans la répression. Et là, j'ai juste l'impression que parfois, on est à la limite. Merci.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il y a deux problématiques différentes, à ce moment-là. Il y a la problématique de la répartition de notre action sur le territoire communal et la problématique de la fréquence du contrôle dans le centre-ville.

La question de la problématique de la fréquence du contrôle dans le centre-ville, nous l'assumons pleinement, dans la mesure où il s'agit en particulier de contrôler, pour ce qui est de la durée du stationnement, les places à 15 et à 30 minutes. Mais le fait que nous agissions de manière fréquente au centre-ville ne doit pas remettre en cause le fait que nous puissions aussi agir ailleurs. Et là, véritablement, j'insiste, nous avons aussi la capacité d'agir ailleurs. Merci.

Mme Maria Belo, Présidente : Nous arrivons à la fin des détails des comptes. Nous allons faire une pause de dix minutes.

PAUSE

Mme Maria Belo, Présidente : Nous pouvons maintenant passer à l'alinéa c de l'ordre du jour, et au vote de l'arrêté d'approbation des comptes, page 22.

Les comptes sont adoptés par 36 voix sans opposition.

Il est pris acte du rapport du Conseil communal par 38 voix sans opposition.

Mme Maria Belo, Présidente : Nous avons maintenant deux postulats. M. Schafroth, pour l'UDC.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, juste avant que vous ne terminiez, je vous adresse cette petite motion d'ordre, il faut que nous prenions acte du rapport de la commission financière.

Mme Maria Belo, Présidente : C'est vrai, en plus c'était noté. Merci beaucoup, Monsieur UDC...

RIRES

Cher ex-Président, M. Marc Schafroth. Je vous remercie.

M. Marc Schafroth, UDC : Je comprends votre émotion, je comprends !

Il est pris acte du rapport de la commission financière par 38 voix sans opposition.

Postulat du groupe des Verts

Un geste pour les employéEs de la commune qui ont été soumis à diverses mesures !

Nous prions le CC d'étudier un moyen de compenser les diverses mesures prises au moins pour l'année 2017, notamment pour diminuer la masse salariale.

Demander un effort lorsque les prévisions s'avèrent économiquement particulièrement difficiles peut exceptionnellement être décidé . Ce que nous avons fait lors de l'établissement du budget 2017.

*Le résultat des comptes 2017 nous donne heureusement tort !
Ballon d'oxygène fort bienvenu !*

Même si le bénéfice final résulte de raisons extraordinaires comme ici, les sacrifices consentis doivent être dédommagés.

Il convient d'étudier les moyens qui d'une part offrent une reconnaissance au personnel pour son engagement et d'autre part ne contrevient pas à la législation.

Nous remercions le CC de revenir rapidement devant notre autorité avec une proposition qui démontrerait concrètement sa gratitude au personnel de la Commune, ceci pour son sens du devoir et sa loyauté.

Pour les Vert-e-s :

Monique Erard, Sven Erard, Anne Monard, Marc Fatton, Jean-Emmanuel Lalive

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au vu du résultat des comptes 2017, le Conseil communal est prié, selon la demande du postulat, d'étudier le meilleur moyen « d'indemniser », je souligne les guillemets, les employés communaux sujets à des retenues salariales, notamment la contribution de solidarité de 1,5% à 3% durant l'année 2017, ou du moins de faire un geste en leur faveur. Comment, par quel moyen, à quelle hauteur ? C'est bien là la teneur de l'étude que nous demandons au Conseil communal.

Depuis 2015, diverses mesures ont été mises en place, qui augmentent la charge des employés communaux : réorganisations de services, remplacements de postes avec réduction du taux d'activité, pas d'augmentation de salaire, réduction des heures de décharge, vacances, etc. Cet effort est reconnu et nous profitons ici de toutes et tous les en remercier.

Nous avons bien compris que le résultat bénéficiaire des comptes 2017 est dû à des événements ponctuels, extraordinaires, inattendus et uniques et que nul ne pouvait prévoir cette conjonction de faits ponctuels, extraordinaires, inattendus et uniques. La contribution de solidarité votée encore pour 2017 paraissait alors absolument indispensable pour limiter autant que faire se peut le déficit annoncé. Elle apparaît aujourd'hui comme totalement inadéquate, toujours à cause de ces opérations ponctuelles, extraordinaires, inattendues et uniques.

Si le résultat économique, donc sans toutes ces particularités de l'année 2017, est lui bel et bien déficitaire, il n'en demeure pas moins que le personnel a fait des efforts certains et que ce résultat est lui-même meilleur que ce que le budget augurait. Dès lors, il nous paraîtrait normal et approprié que le personnel, dont les salaires ont été ponctionnés durant

cette année 2017 et les conditions de travail péjorées, soit récompensé et bénéficie lui aussi de ce résultat des comptes 2017 finalement bénéficiaire.

Faire un geste nous apparaît donc nécessaire. Les autres mesures, soit les décharges, les vacances, les échelons et j'en passe, maintenant pérennes, ne sont pas remises en question par ce postulat.. Et nous n'insinuons pas non plus que le Conseil communal et le PLR ne reconnaissent pas les efforts consentis par les services et les employés. Le porte-parole du PLR a textuellement déclaré que le résultat bénéficiaire n'était que le fait des événements uniques, extraordinaires et inattendus et pas le résultat de la marge de la Ville. Nous nous inscrivons en faux contre ceci, puisqu'effectivement, le résultat économique est meilleur que celui qui était prévu et que les efforts ont été faits.

Et je répète : à quelle hauteur, sous quelle forme, c'est la teneur du postulat. Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal n'acceptera pas ce postulat.

En fait, nous avons trouvé des accords lors du budget 2016, alors que nous nous trouvions dans une crise majeure. Nous avons pris des mesures, nous avons âprement discuté, ça a été compliqué, on a trouvé un compromis. Et finalement, nous avons décidé un certain nombre de mesures. Ces mesures s'appliquent jusqu'en 2020. Nous avons toujours dit que ces mesures dureraient aussi longtemps que nous sommes dans un déficit, et nous sommes toujours en déficit. On ne peut pas dire aujourd'hui que nous avons une situation bénéficiaire. Ce sont des éléments tout à fait exceptionnels, qui auraient pu se passer une autre année. Ils se sont passés en 2017, mais ça n'a absolument rien à voir avec notre situation.

Pour le personnel, en 2017, il y a eu encore une mesure de crise. Mais pour 2018, elles ont été enlevées. Donc tout le personnel a vu son salaire augmenter, l'IPC était de 0,5 donc nous n'avons pas déduit 0,8, mais 0,3 des salaires, et en fonction des prévisions que nous connaissons aujourd'hui, pour 2018, l'IPC est plutôt à 0,8, donc le personnel n'aura certainement pas de déductions en 2019. D'autre part, la liquidation de l'ex-CPC a fait que nos collaborateurs, en tout cas ceux qui faisaient partie de l'ancienne caisse, ont reçu des montants importants durant l'année 2017. Ils ont leurs cotisations LPP qui ont aussi diminué en 2018. Donc ils n'ont en tout cas pas eu, en argent, des diminutions pour 2018.

Donc nous vous demandons de respecter ce qui avait été convenu, de tenir le plan qui a été prévu jusqu'en 2020. Après 2020, on ne manquera pas de vous faire des propositions, pour voir ce que l'on peut faire pour faire évoluer cette situation. Mais nous vous demandons clairement de respecter le plan qui a été voté en décembre 2015 lors du budget 2016.

Toutes mesures relatives au personnel, ce sont des mesures qui entraînent des charges supplémentaires, évidemment. On ne peut pas dire « *Je vous donne aujourd'hui, je vous reprends demain* ». Donc ce sont des augmentations de charges structurelles que vous nous proposez. Et quand on est encore en déficit, aujourd'hui à hauteur de CHF 13'000'000.-, vous imaginez bien qu'on ne peut pas aller dans votre voie, ce n'est pas possible.

Et c'est aussi dommage de faire espérer quelque chose avant 2020 à notre personnel. Nous sommes vraiment reconnaissants de tous les efforts qu'ils font, nous en sommes conscients. Mais ce n'est pas avec plaisir que nous avons mis en place toutes ces mesures. C'est parce que nous avons une situation financière tellement compliquée que nous appliquons ces mesures. Mais nous serions bien heureux de pouvoir les suspendre. Ce n'est pas un plaisir, pour aucun d'entre vous et pour le Conseil communal non plus. Nous sommes bien ennuyés de devoir faire ce genre de mesures. Mais actuellement, on ne peut pas dire que l'on a retrouvé la prospérité. On est dans une situation toujours extrêmement compliquée.

Donc nous vous demandons de bien vouloir refuser ces deux postulats. Le deuxième allant à peu près dans le même sens, je ne vais pas encore intervenir pour le suivant.

Mme Maria Belo, Présidente : Merci beaucoup. Je dois vous informer que M. Boukhris a demandé à se récuser pendant le postulat et qu'il a abandonné l'hémicycle.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous comprenons bien le point de vue du Conseil communal, c'est aussi pour cela que nous avons déposé un second postulat, qui n'a pas tout à fait la même teneur. Nous ne demandons pas le retour à ce qui était avant, nous demandons l'étude de faire un geste. Sous quelle forme, à quelle hauteur, c'est bien la demande du postulat.

Le compromis qui avait été trouvé, je le rappelle, a été trouvé avec l'augmentation des trois points d'impôt. La population a eu le moyen de les annuler. Le personnel communal n'a pas pu annuler les mesures qui étaient prises pour lui. La population profite quand même de ce résultat des comptes 2017 avec tous ces événements extraordinaires. Le personnel communal, s'il habite La Chaux-de-Fonds peut-être aussi, mais dans les faits, dans son travail de tous les jours, peut-être un peu moins. D'où le maintien de notre postulat.

Encore une chose. Nous n'avons jamais sous-entendu que c'était le retour de la prospérité. Nous demandons simplement qu'un geste soit fait, puisque c'est mieux que prévu. Merci.

M. Hughes Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La parution de ces deux postulats – parce qu'ils n'ont peut-être pas tout à fait la même teneur mais traitent du même sujet – nous a amené à quelques considérations. Je dirais que ce sont des interventions qui pour nous apparaissent comme des promesses électorales.

La première des considérations est que le pseudo bon résultat opérationnel de la Ville en 2017 n'est ni exceptionnel, ni ponctuel, ni inattendu, ni unique, en tout cas ce n'est pas sur ce point-là qu'il faut les prendre en considération. Il faut les considérer, en gros, comme des placements que la Ville aurait fait il y a bien des années. Un prêt à TransN ou la part cantonale de l'excédent de sous-couverture de la CPC pour cette dernière, il faut savoir que les employés et les collaborateurs de la Ville, ainsi que les retraités de l'administration communale, la représentante du Conseil communal l'a rappelé, ont déjà profité de la part employés qui a été rétrocédée aussi lors de la liquidation de la CPC. Ces montants qui sont venus en suppléments pour la Ville à l'exercice 2017 ne peuvent pas être utilisés à titre de compensation aux efforts des collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale.

Demander une compensation des efforts consentis en période de vache maigre, quand les affaires s'améliorent, mais que les vaches ne sont pas encore devenues grasses, c'est aussi une manière d'annihiler totalement les améliorations conjoncturelles qui pourraient arriver, au cas où elles arriveraient. Et pour moi, c'est ni plus ni moins se tirer une balle dans le pied. J'aimerais rappeler aussi que les employés de la Ville qui habitent sur le territoire communal ont reçu également et recevront encore une amélioration substantielle qui peut-être, éventuellement, peut être considérée comme une compensation.

Et ça a également été rappelé par Mme la conseillère communale, le personnel participe certes aux efforts en période de crise, toutefois et contrairement peut-être à ce qu'a dit la représentante du groupe des Verts, ce ne sont pas les seuls à être impactés par les mesures de crise. La population elle-même souffre également de ces mesures. Et à ce moment-là, comment compenser ces souffrances de la population ? Si on va dans un sens, il faut être juste avec tout le monde. Et je pense qu'à ce niveau-là, ça commence à devenir extrêmement compliqué.

La dernière considération ne s'applique pas forcément au groupe des Verts et à leur postulat. Néanmoins, c'est une question qui est à poser. Elle revient sur la LFinEc, qui est une loi qui a été proposée en 2013. Je dirais assez étonnant que l'Etat, qui est si vigilant à l'égard des Communes concernant son application, l'Etat qui a créé cette loi, qui a établi cette loi et qui devrait être peut-être le premier à la respecter, l'Etat, à ce jour, depuis 2013, n'a jamais, jamais satisfait aux termes de sa propre loi. Et je dirais quelque part que c'est assez étonnant de voir la manière dont l'Etat traite les Communes dans ces circonstances, quand lui-même prend les termes

de la loi je ne dirais pas par-dessus la jambe, mais presque. Je vous remercie.

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le POP tient tout d'abord à remercier les Verts de thématiser le sujet. En effet, contrairement à ce qui a été dit par le Conseil communal auparavant, le personnel souffre, l'augmentation des maladies, comme c'est inscrit en page 47 du rapport de gestion, l'atteste. Le roulement aussi croissant, et donc la perte de compétences au sein de l'administration, est un fait et inquiète le POP.

Cependant, le POP regrette que le postulat n'ait pas bénéficié d'une consultation plus large. En effet, nous pensons qu'il est nécessaire de trouver une solution là-dessus. D'ailleurs, le POP souhaiterait en tout cas revenir, comme il l'a déjà annoncé, d'ici le budget 2019 sur les mesures concernant le personnel. Et donc, s'il soutient le principe de la démarche des Verts, il s'abstiendra, car il faut vraiment étudier la chose de manière exhaustive et il ne nous semble pas que le postulat, les postulats puisque nous parlons des deux, remplissent parfaitement les conditions. En tout cas, ça mériterait d'être mieux étudié.

Ensuite, je tiens à souligner ce qu'a dit Mme Erard, représentante des Verts. Le plan n'a effectivement pas été respecté, il y a eu un référendum, les trois points d'impôt ont été refusés, alors qu'il n'y a pas eu de possibilité de faire un référendum sur les mesures du personnel, ce qui est un point à souligner. Je vous remercie.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, le groupe PLR a différencié le delta de CHF 24'000'000.- d'amélioration des comptes par rapport au budget entre les CHF 18'000'000.- d'événements extraordinaires qui ne sont pas imputables aux efforts du personnel communal. C'est vrai que ça a été dit et c'est la vérité. Et les autres CHF 6'000'000.-, qui sont le résultat d'un effort dû globalement à la Commune et bien sûr, dont les employés communaux font partie. C'est ça qui a été dit. Merci.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme ça a été dit par le groupe POP, les postulats n'ont pas été discutés plus largement, donc le groupe socialiste demande une suspension de séance de cinq minutes pour au moins un peu se concerter et ensuite prendre position.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Juste pour rappeler que ce qui vient d'être dit n'est pas tout à fait juste. Le référendum contre la hausse du coefficient fiscal a bel et bien abouti et, en votations, ce projet a été balayé. Mais j'aimerais quand même

rappeler que le personnel communal avait lancé, si je ne m'abuse, quatre référendums sur les mesures qui touchaient le personnel, qui eux n'ont pas aboutis.

J'aimerais aussi rappeler que si l'on met tous les éléments dans la balance, il ne faudrait juste pas oublier que le Conseil communal avait proposé, afin de ne pas péjorer le personnel communal sur deux plans, une allocation de résidence de CHF 1'000.- par année puisqu'il allait instaurer des mesures salariales en plus de la hausse du coefficient fiscal. La hausse du coefficient fiscal n'a pas passé et l'allocation de résidence elle, est maintenue.

Donc il faut tout mettre dans la balance, et il ne faut pas seulement rappeler ce refus du peuple sur la hausse du coefficient fiscal, mais également rappeler l'échec des quatre référendums qui avaient été lancés contre les mesures salariales.

Mme Maria Belo, Présidente : Je vous remercie. Sur demande du parti socialiste, je vous accorde cinq minutes pour pouvoir en discuter.

SUSPENSION DE SEANCE

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La suspension de séance a été fort utile, nous vous en remercions.

Les débats qui ont été emmanchés sur ces postulats ont démontré que le sujet est délicat, doit être réfléchi. Mais la teneur des débats nous a aussi fait penser à des débats de commission financière, c'est pourquoi nous pensons que c'est dans ce cadre-là que le débat doit avoir lieu et non pas tout d'abord par un postulat et un rapport du Conseil communal.

Nous avons à cœur et nous pensons que le nœud du problème, ce sont les conditions de travail qui font débat ici et non pas la rétrocession de quelques bénéfices. D'ailleurs, en regardant notre budget 2018, le bénéfice ne va durer que le temps de cette séance.

Et donc nous enjoignons vraiment tous les groupes à reprendre cette question en commission financière. Et nous proposons aux Verts de retirer leur postulat et de venir en commission financière avec un point à l'ordre du jour concernant ces questions.

M. Daniel Surdez, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais juste amener une réflexion.

D'abord, revenir sur la votation sur les trois points doit nous rappeler que 80% de la population a refusé cette hausse d'impôts, et je ne crois pas que la droite puisse revendiquer 80% de votants en sa faveur dans un vote. Et je crois qu'il faut aussi se souvenir de cela.

Par ailleurs, je vous rappelle aussi que nous avons un déficit économique de CHF 13'000'000.-. Alors essayez de transposer ça dans le privé. Quelle société présentant un bilan déficitaire de CHF 13'000'000.- accorderait un bonus à son personnel pour le remercier de l'effort consenti ?

BROUHAHA

Je suis le premier à avoir une vision sociale des choses et à être tout à fait reconnaissant au personnel pour tout ce qu'il apporte à cette Ville. Mais je vous rappelle qu'on est dans une situation où tout le monde doit serrer la ceinture et à mon sens, on ne peut pas déroger à cette vision-là des choses. Merci.

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Ça fait plusieurs fois dans ce Conseil qu'on parle de gérer une Ville comme une entreprise. Je vais quand même, une fois, réagir. Dans une entreprise, quand ça va mal, ils licencient des gens dont les collectivités publiques doivent ensuite s'occuper. Donc quand même, il faut savoir faire des comparaisons qui ont du sens.

Nous pouvons par contre souscrire totalement à la position du PS et enjoignons les Verts de faire comme il a été proposé. Je vous remercie.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Promesse électorale, non. Nous ne sommes pas en campagne, c'est en tout cas mal connaître les Verts, du moins ceux de La Chaux-de-Fonds.

Ceci dit, nous pouvons sans autre adhérer à la proposition du PS et du POP de reprendre cela en commission financière et donc, nous retirons les deux postulats. Merci.

Mme Maria Belo, Présidente : Merci. Nous passons au point 3, partie officielle et donc le discours de la Présidente sortante du Conseil général.

BROUHAHA

Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le chancelier, Monsieur le preneur de son, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse – ah non, que Messieurs, parfois il y avait des dames – Mesdames, Messieurs.

C'était il y a une année jour pour jour, comme ça a été dit, que j'ai été élue à la présidence du Conseil général. La première citoyenne de la Ville, comme tant de fois on m'a présentée. Je vous ai dit à l'époque que j'en étais très fière et c'est toujours vrai. Mais je suis maintenant heureuse de retrouver bientôt le banc de mon groupe.

Pendant cette année, j'ai fait de mon mieux pour représenter dignement notre Ville dans des lieux où ma présence était nécessaire et où j'étais invitée. Deux occasions m'ont beaucoup touchée. C'était la cérémonie des nouveaux arrivés en ville de La Chaux-de-Fonds et l'inauguration du jardin de la Saudade. Dommage que la magnifique rencontre des Vivamitiés Olá Portugal ait été déficitaire. Cette réalité démontre à quel point notre Ville doit continuer à s'investir pour la culture de manière à pouvoir encore mieux toucher de plus larges couches de la population.

Pendant ma présidence, j'ai eu l'occasion de rencontrer des citoyennes et des citoyens habitants de notre ville bien dans leur peau, mais aussi des citoyennes et des citoyens avec beaucoup de problèmes, des problèmes pour joindre les deux bouts financièrement parlant.

Et moi, je me sentais démunie face à leur désarroi, n'ayant pas toutes les solutions pour les aider à résoudre leurs problèmes. Nous devons faire attention à la paupérisation d'une partie de la population de notre Ville. Ayons en mémoire les Etats généraux qui ont été organisés l'année passée et où tous les partis politiques présents ont émis le vœu d'aller en avant et de tirer ensemble à la même corde pour le bien des habitantes et habitants de notre belle Ville et de ses citoyennes et citoyens.

Cependant, pour diriger cet hémicycle, les choses ne se sont pas toujours bien passées. Vous le savez, n'est-ce pas ? Les postulats, l'ouverture de discussion, même vos noms n'ont pas toujours été faciles à gérer et à retenir pour moi. Mais vous avez été pendant toute ma présidence d'une grande compréhension et d'une bienveillance sans limite envers moi. Pour cela, je vous suis très reconnaissante. Même Marc n'a dit qu'une seule fois, non deux fois avec ce soir : « *Motion d'ordre, Madame la Présidente !* ». Bon, il ne l'a pas dit, mais il l'a pensé. Il ne l'a dit qu'une fois.

RIRES

J'aimerais aussi remercier pour leur aide précieuse notre ancienne chancelière Celia Clerc, l'intérimaire Sarah Steinweg Clark ainsi que notre chancelier Daniel Schwaar, sans oublier les secrétaires de la Chancellerie, qui m'ont accueillie et se sont mises à mon service comme si j'étais quelqu'un de leur famille.

Je tiens aussi à remercier mes collègues du Bureau qui m'ont aidée à préparer chaque séance ainsi que les tâches où les membres du Bureau

participaient, comme lors des rencontres avec les jeunes au Lycée et à l'ESTER pour les votations ou lors de la Trotteuse Tissot. Il me paraît utile de renforcer encore leur présence pour les rapprocher des citoyennes et des citoyens.

Un merci particulier pour avoir accepté une innovation qui, j'espère, se prolongera, celle où chaque Présidente ou Président inviterait une personnalité pour présenter publiquement un thème général afin d'étendre une meilleure compréhension des problèmes que nous devons résoudre. Pour inaugurer cette nouvelle pratique, j'inviterai le 14 décembre Madame Valérie Cabanès, juriste, et qui nous présentera les mesures qu'elle préconise pour défendre notre Terre. Je vous invite déjà à réserver cette soirée qui se tiendra au MIH.

Je remercie également mon ancien vice-président, Yves Strub, qui m'a soutenue et secondée plusieurs fois en réponse à des invitations où il ne m'était pas possible d'aller.

Un grand merci va également à mon groupe, à toutes et tous mes camarades populistes qui m'ont soutenue pendant cette année.

Mes remerciements vont aussi à notre incontournable preneur de son, qui a dû tourner bien des boutons pour m'entendre au début de ma présidence, à notre secrétaire des procès-verbaux, ainsi qu'aux agents de la Sécurité publique qui nous accompagnent lors de chaque séance.

Finalement, merci à vous toutes et tous pour ce que vous avez apporté aux débats lors de nos séances.

Enfin, je voudrais remercier l'ensemble des collaborateurs de la Ville ainsi que l'ensemble de la population, que j'ai eu l'honneur de représenter durant ces mois passés.

Dans quelques instants, je vais laisser la place à mon successeur. Mais avant, nous allons encore nommer et voter le Bureau.

Renouvellement du Bureau

Présidence : M. Alain Vaucher (PLR)

Vice-présidence : M. Oguzhan Can (PS)

2^{ème} Vice-Présidence : M. Sven Erard (Verts)

Secrétaire : M. Thierry Brechbühler (UDC)

2^{ème} secrétaire : Mme Françoise Jeandroz (POP)

Scrutatrice : Mme Monique Gagnebin (PS)

Scrutatrice : Mme Nicole Bosshart (PLR)

Mme Maria Belo, Présidente : Je vous remercie. Le Bureau est donc nommé. Est-ce que vous êtes d'accord avec le nouveau Bureau ? Levez la main.

RIRES ET BROUHAHA

Le Bureau est voté à l'unanimité.

APPLAUDISSEMENTS

Avant de laisser ma place, j'aimerais dire quelques mots.

Cher Alain, je te souhaite tout de bon dans cette fonction certes éphémère, mais tellement enrichissante, comme me l'a dit Marc l'année passée. Enrichissante en rencontres, en découvertes, en amitié et autres, et c'est bien vrai.

Et je souhaite à ta famille, à ton épouse, de la patience pendant cette année, parce qu'il le faut.

RIRES

Et en mon nom, j'ai un petit quelque chose, des fleurs ! J'ai un cru d'Alentejo d'Evora d'une région d'où vient mon mari et qui est très bon.

RIRES

Et du nord du Portugal, un rosé qui est aussi très bon avec du poisson.

M. Alain Vaucher, Président : Merci beaucoup.

APPLAUDISSEMENTS

Mme Maria Belo, Présidente : Je demande au Bureau de prendre place et au nouveau Président de faire son discours.

APPLAUDISSEMENTS

M. Alain Vaucher, Président : Mesdames, Messieurs. Je vais essayer d'être aussi brillant que Maria, déjà dans l'énoncé.

Premièrement, le nouveau Bureau, si vous voulez bien prendre place.

C'est qu'il y a un tas de choses à changer...

Comme le Bureau a maintenant pris place, comme je le disais, je vais essayer de faire aussi bien que Maria, déjà en commençant par dire : Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames Messieurs preneurs de son et chancelier, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs.

Tout d'abord, j'aimerais remercier Maria. Maria qui a été efficace et très présente en tant que Présidente, qui s'est engagée. Et je crois, qui a

pris ce rôle à cœur, qui a bien défendu et représenté notre Ville. Elle a porté haut nos couleurs.

Et à l'image de ce que je pense être ma Ville, de ce que je vois de ma Ville, c'est une terre d'accueil, où on rencontre des personnes, des personnalités, des femmes, des hommes, des enfants qui viennent de tous horizons. C'est ce qui, je pense, fait la richesse de notre Ville.

Ce qui me tiendra aussi à cœur de défendre, c'est que je suis persuadé depuis longtemps que la population chaux-de-fonnière, plus largement des Montagnes, en partant de la vallée de Joux jusqu'en Ajoie, que les habitants ont dû faire face à un climat rude à un moment donné, ce qui a donné des personnalités besogneuses. Besogneuses comme on le retrouve sur nos armoiries, ces abeilles qui butinent. Et je crois que c'est une valeur profonde des Montagnes, qu'on soit patron, qu'on soit employé communal, qu'on soit même enfant dans la forêt. Ici, et ce n'est pas un vain mot, j'ai quand même un petit peu voyagé, on aime le travail. Et ça, c'est le message que je porterai. On aime le travail, on aime s'engager. Et je crois que cet engagement est une richesse. Elle n'est pas pécuniaire, soit, mais c'est une richesse. C'est une valeur à promouvoir. Il n'y a qu'à voir, beaucoup d'associations en ville de La Chaux-de-Fonds, beaucoup de clubs, services, et tous ceux qu'on ne connaît pas, qui ne font pas de publicité, vraiment beaucoup de gens sont engagés.

Voilà deux ans que j'ai été élu au Conseil général. Voilà trois ans que j'ai pris une couleur sur le dos. Voilà bientôt 45 ans que je m'intéresse à la politique, que je m'intéresse à ce qui se passe, en sachant que j'allais une fois ou l'autre faire partie d'une autorité quelconque, à un endroit quelconque. Je savais que je finirais à un moment donné dans un hémicycle, pour autant que les gens aient voulu de moi, mais voilà, c'est fait. Et depuis deux ans, j'ai appris à connaître la plupart d'entre vous. Et malgré des idées qui, parfois, ne sont pas forcément convergentes, malgré parfois des remises à l'ordre un peu vives, engagées, j'ai toujours trouvé les idées des débats constructives. Et j'espère vraiment que cela puisse continuer et c'est pour cela que je suis vraiment flatté de pouvoir présider notre assemblée. Parce que je vous apprécie beaucoup. Voilà.

APPLAUDISSEMENTS

J'ai oublié la partie un peu formelle, en fait.

RIRES

Juste pour une clarté, pour la bonne marche du Conseil général, juste rappeler que si possible, au niveau des postulats, des motions, des amendements, etc., il faut les envoyer le plus tôt possible. Comme ça c'est

traité le plus vite possible par la Chancellerie et les copies sont également déjà faites. On gagne du temps. Bien sûr, si possible.

Egalement, très volontiers un envoi par courriel si possible dans une police courante, de type Arial 11, afin de permettre de transformer le PDF en Word dans des conditions optimales. Ce n'est pas moi qui ai écrit.

RIRES

Egalement, quand vous signez en bas d'une lettre, si possible à côté de la signature, mettez vos noms en lettres capitales, ou du moins en lettres bien visibles.

Voilà, je crois que j'ai dit ce que j'avais à dire au niveau formel. Merci.

Si quelqu'un a encore quelque chose à dire, je ne clos pas la séance.
M. Ummel.

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme annoncé, vous êtes attendus à La Différence, anciennement le Petit Paris, à la rue du Progrès. A tout à l'heure.

APPLAUDISSEMENTS

M. Alain Vaucher, Président : Merci. Je clos donc cette séance et je me réjouis de vous retrouver !

Séance levée à 21h05.

La présidente :
Maria Belo

Le secrétaire :
Sven Erard

La secrétaire-rédactrice :
Anaïs Brand